ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

Euroforest 2014, au cœur de la forêt

VIE SYNDICALE

- Machines louées, attention à la sécurité

PROFESSION

- Visite de l'entreprise Maurice Georges (Cher)

PILOTAGE

- Phytos : vigilance sur l'entretien du matériel

INNOVATION

- Robots agricoles

NOUVEAUTÉS

- Dossier transbordeurs

81 juin 2014 - 11 €

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

1989 - 2014

25 ANS

02//03//04 septembre 2014

à Outarville (Loiret 45)

INNOV-AGRI

LE RENDEZ-VOUS AGRICOLE AUX CHAMPS

VOTRE BADGE D'ACCÈS

OFFERT par — Entrepreneurs des Territoires —

Inscrivez-vous sur :

www.innovagri.com

Organisé par **GFA Events**

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant / *redac.edt@fitamant.fr*

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / *p-durand@e-d-t.org*
Tammouz Eñaut Helou.

Guillaume Le Gonidec / *redac.edt2@fitamant.fr*
Philippe Caldier, Jean-Martial Poupeau, Nicolas Chemineau, Daniel Saliou, Olivier Wendling.

Secrétaire de rédaction et rédactrice
Valérie Bridoux / *redac.edt@fitamant.fr*
tél : 02 98 98 01 40

Adjointe de direction
Charlotte Marcadé
charlotte.marcade@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Chefs de publicité
Claire Ramahefa
claire.ramahefa@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale et marketing
Sandra Thépaut
sandra.thepaut@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés
Corinne Nay / *abo@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

Mise en page : Sonia Seznec

Impression : Calligraphy-print

PEFC 10-31-1614
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0618 T 85572
Dépôt légal : juin 2014 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la Fédération nationale *Entrepreneurs des Territoires*

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an) SARL au capital de 7623 euros, 29000 Quimper, France Registre du commerce de Quimper : B 388019820 Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 38 80 19 820

ÉDITIONS Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 27 37 65

5 **Éditorial**

Vie syndicale

6 • Changements climatiques : l'heure de l'adaptation
7 • Bilan des certifications phytosanitaires
8 • Épargne salariale : fidélisez !
9 • Location de matériels
10 • Gestion durable de la forêt
11 • Marchés publics et réforme territoriale
13 • Actualités forestières
14 • Actualités agricoles

Profession

16 • Entreprise Maurice Georges (Cher)
20 • Le câble-mât, visite dans les Vosges

Pilotage de l'entreprise

24 • Étude Irstea : les pratiques phytosanitaires
28 • Observatoire économique Forêt-Bois

30 **Innovation**

• Journée robotisation agricole à Montoldre

Actualités

34 • Journée MFR Maine-et-Loire
37 • Les chiffres 2013 du machinisme
41 • Congrès de Dunkerque

46 **Salon**

• Euroforest : au cœur de la forêt

Nouveautés Matériels

52 • Dossier transbordeurs
55 • Remorques autochargeuses Pöttinger
58 • Rottne : retour en France
60 • Abatteuses GTE Logset
62 • Automoteur d'épandage Maschio Gaspardo
63 • Brèves

70 **Agenda**

VOUS SOUHAITEZ ALLER DE L'AVANT,
VOTRE BANQUE EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.

BANQUE PRÉFÉRÉE* EN FRANCE

Crédit Mutuel

CNCM – 88/90 rue Cardinet – 75017 Paris
* Source étude 2013 du Cabinet consulting Group.

Phidéel - Rennes

LE RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE

1 400 EXPOSANTS 700 animaux 115 000 m² d'exposition
114 000 VISITEURS 12 300 visiteurs internationaux de plus de 110 pays

16›19 Sept.
RENNES FRANCE

SPACE 2014

PLANÈTE ÉLEVAGE

LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS ANIMALES

www.space.fr

Gagnant-gagnant avec les entrepreneurs

Les jeunes sont le futur de notre secteur. Ils vont reprendre nos entreprises ou en créer. Quelle envie peut avoir un jeune s'il n'a pas de visibilité, quelque chose qui lui permette d'aller voir la banque pour demander 300 000 euros afin d'acheter une machine.

Le banquier examinera les garanties, le projet, son risque, alors que, de notre côté, nous regardons la couleur de la machine et le service client.

Le monde change, l'agriculture change, il va falloir changer notre process par rapport à cette approche. Lors du Congrès EDT de Dunkerque, des réponses sont ressorties des débats sur le partenariat gagnant-gagnant.

Quel est l'intérêt d'un agriculteur de s'engager avec un entrepreneur, dès lors qu'il lui suffit de prendre l'annuaire pour avoir quantité d'offres ? Un consensus général s'est donc dégagé pour refuser les contrats obligatoires. Une approche interprofessionnelle fondée sur le dialogue et le consensus est préférable dans les filières agricoles.

Les contrats de déterrage de betteraves, de récolte de légumes, sont des exemples de contrats gagnant-gagnant. Ils se sont imposés « naturellement » par la rencontre d'intérêts communs entre l'entrepreneur et l'industriel. Sont-ils duplicables ? Oui, si les partenaires négocient. Envisageables à trois, agriculteur, entrepreneur, industriel ? C'est d'actualité dans le domaine des intrants.

Dans le monde agricole de demain, l'agriculteur fera face, par des contrats formalisés avec ses fournisseurs et ses clients, aux fluctuations de prix et de rendement d'une année sur l'autre.

Nous avons bien avancé sur la professionnalisation des activités, en militant pour les démarches qualité avec des résultats concrets.

Aujourd'hui, notre objectif est de travailler sur nos atouts : l'expérience de nos salariés, notre maîtrise du réglage et du contrôle des machines, notre traçabilité parfaite et notre organisation des chantiers pour les valoriser auprès des agriculteurs, des industriels et des filières agricoles.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

Changement climatique : l'heure de l'adaptation a sonné

Les grandes entreprises réfléchissent aux conséquences à long terme du changement climatique sur leurs activités. Si l'ampleur du phénomène reste inconnue, les répercutions peuvent déjà être anticipées.

Alors que les premiers effets du changement climatique sont déjà visibles, les projections du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) font état d'un réchauffement compris entre 2,5 et 7,8 °C à l'horizon 2100. Directement impactées, la forêt et l'agriculture (2ème secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 21 % des émissions). Les pays en voie de développement seront les plus lourdement affectés : certains pourraient subir une baisse de 50 % des rendements agricoles.

Les conséquences du changement climatique sur l'activité des entreprises agricoles, rurales et forestières, seront variées : multiplication des incidents climatiques, décalage des saisons, dépérissement de certaines essences, migrations ou pertes de biodiversité (on évoque la disparition de 30 % des espèces), changement d'affectation des terres, érosion, déplacement ou apparition de nouveaux ravageurs et nouvelles maladies…

En quête d'atténuation…

Des spécialistes de l'Inra prévoient par exemple qu'il faudra remplacer le maïs par le sorgho dans le sud de la France, pour tenir compte de la ressource en eau. Ils redoutent aussi que le pinot noir ne puisse plus être produit en Bourgogne. À moins que de grands progrès génétiques ne soient effectués, la faculté d'adaptation des principales espèces ne sera pas suffisante.

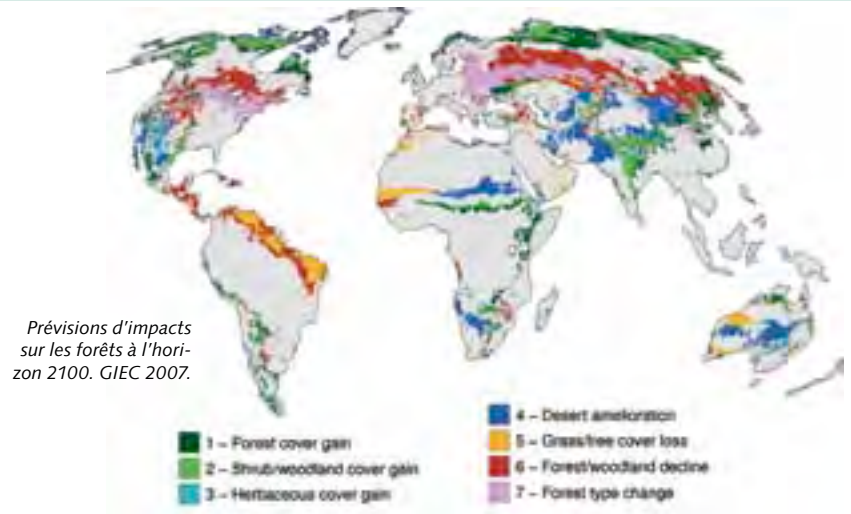

Prévisions d'impacts sur les forêts à l'horizon 2100. GIEC 2007.

Il convient donc d'essayer d'atténuer à tout prix le réchauffement, en limitant les émissions de gaz à effet de serre. L'atténuation – consistant à « éviter l'ingérable » – doit tenter d'enrayer des pertes irréversibles.

D'autre part, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise d'améliorer la résilience – c'est-à-dire la capacité d'adaptation – des systèmes de production. Lire l'avis du CESE publié le 15 mai dernier sur www.lecese.fr/travaux-publies/ladaptation-de-la-france-au-changement-climatique-mondial.

… et d'adaptation

Adaptation. Un concept défini par les experts comme *« l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques »*. Certaines zones pourraient en effet tirer parti du changement climatique, pour augmenter les rendements ou mobiliser des ressources jusqu'alors inexploitées. Exemple : la mise en culture de nouvelles espèces dans le nord de la France. Les entreprises sont justement reconnues pour leur faculté à trouver des solutions. Certaines ont déjà initié une phase d'adaptation consistant à « gérer l'inévitable ».

C'est le cas de la SNCF et de Réseaux ferrés de France, qui investissent à long terme : 100 ans pour les infrastructures, parfois plusieurs dizaines d'années pour l'aménagement des abords de voies. Face à un risque accru d'incendies le long des rails, la SNCF souhaite adapter la végétation et accroître la régularité des opérations de débroussaillage. Le risque d'enclavement des voies par des arbres et branchages est également pris au sérieux.

La conférence « Paris Climat 2015 » rassemblera en mai prochain, au Bourget, les experts des Nations Unies en charge de ce dossier. Avec l'espoir de conclure un accord climatique mondial, souple et flexible pour recueillir le consensus le plus large au sein des 194 pays représentés. À la clé, d'éventuelles mesures d'atténuation. Les entreprises ont, elles, tout intérêt à réfléchir l'adaptation dès aujourd'hui : construire des systèmes moins vulnérables et se préparer aux futures situations de crise.

Certification phytosanitaire : une mobilisation exemplaire

Depuis 2009, près de 20 000 formations ont été organisées pour professionnaliser les personnes impliquées dans l'usage de produits phytopharmaceutiques. 240 000 personnes ont déjà bénéficié d'un financement.

Alors que la mise en place des certificats individuels liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques approche de sa phase finale, le bilan s'avère très positif. Au prix d'une large mobilisation des organisations, 240 000 personnes ont été formées en cinq ans, dont plus de 9 000 prestataires de services du secteur agricole.

85 % des professionnels déjà formés

Premier succès, la phase d'expérimentation (de 2009 à 2011) avait déjà permis de délivrer le certificat à près de 140 000 professionnels. Soit plus de la moitié du public visé. Après la généralisation du dispositif en janvier 2012, le rythme s'était réduit. Pour afficher un nouveau rebond en 2013, alors que l'échéance finale approchait. Au 31 janvier 2014, plus de 312 000 certificats ont finalement été délivrés aux professionnels français concernés, tous secteurs confondus, dont 30 000 aux décideurs et opérateurs en prestation de services. Chez les prestataires de services du secteur agricole, Vivea relevait au 16 mai 2014 que 9 041 stagiaires avaient participé au dispositif dans le cadre de 1 091 formations.

La grande majorité des professionnels a été formée en période hivernale : chaque année, près de 70 % des formations étaient programmées entre les mois de novembre et mars. Les quelques 20 000 sessions ont majoritairement été assurées par les chambres d'agricultures (45 % des formations) et les centres de formation (40 %). Les prestataires de services ont bénéficié de sessions rassemblant des groupes restreints : ils étaient en moyenne 8 à 9 par formation, contre 12 à 13 participants pour les formations destinées aux exploitants agricoles.

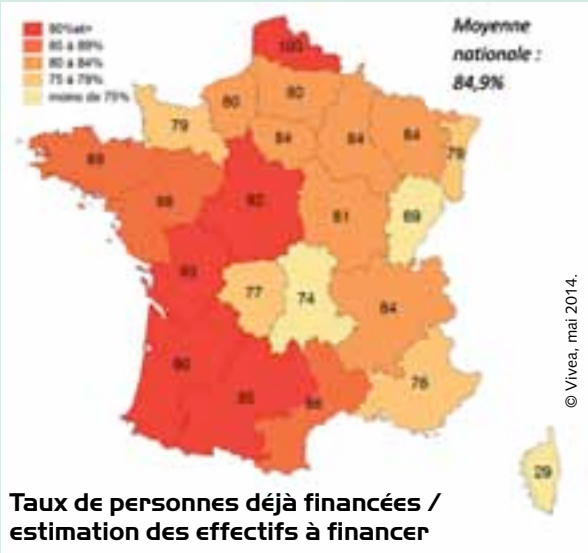

Taux de personnes déjà financées / estimation des effectifs à financer

La part de professionnels formés atteint actuellement 85 %. Des disparités régionales se manifestent : les professionnels de la moitié Ouest de la France avaient largement profité du dispositif durant sa phase d'expérimentation.

Financées jusqu'en 2015

Certaines régions peuvent déjà se targuer d'un taux élevé de professionnels formés. C'est le cas en Midi-Pyrénées (95 %), ou Poitou-Charentes (93 %), malgré le nombre important de professionnels concernés. À l'inverse, Auvergne (74 %) et Franche-Comté (69 %) présentent actuellement un taux de financement, donc de participation, moins élevé. Au terme de la période de financement, le taux de participation restera probablement bien inférieur à 100 %. Dans ces régions tournées vers l'élevage, les exploitants agricoles semblent envisager le recours aux prestataires de services.

Alors que 85 % des professionnels français sont désormais certifiés, les estimations pointent encore la nécessité de former 40 000 à 80 000 personnes. Vivea a donc décidé de poursuivre le financement du dispositif jusqu'à la fin de l'année 2015. Mais sans attendre cette date, les organisations agricoles se félicitent dès à présent de la mobilisation.

Le reflet d'un engagement fort

Pour répondre au dispositif du plan Ecophyto, le secteur agricole se sera largement mobilisé. « *Cette démarche qualitative témoigne de la capacité d'engagement de l'agriculture française au service des attentes de la société* », remarquaient dès février 2012, les ministères de l'agriculture et de l'écologie. L'engagement s'est aussi traduit selon Vivea, par une hausse des demandes de formation de la part des professionnels. La certification phytosanitaire aurait exacerbé le désir d'approfondir les connaissances dans ce domaine. Une démarche bienvenue pour respecter un des engagements phare du Grenelle de l'environnement : réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2018.

Épargne salariale : une autre vision de l'entreprise

La mise en place de l'épargne salariale dans les entreprises de moins de 50 salariés est aujourd'hui facilitée par deux accords de branche conclus le 25 mars 2014.

La FNEDT se félicite de l'opportunité offerte aux entrepreneurs de dépoussiérer le cadre des relations entre employeur et salariés et, au-delà, l'image de leurs métiers. Au centre de toutes les attentions : le Plan d'épargne interentreprises (PEI) et le Plan d'épargne pour la retraite collective interentreprises (PERCO-I).

En quoi consiste le PEI/PERCO-I ?

Le PEI permet au salarié, et au chef d'entreprise, de se constituer une épargne investie dans un portefeuille collectif de valeurs mobilières (défini par le bénéficiaire ou à défaut via le fonds commun de placement d'entreprise « monétaire » proposé par Agrica). Le PERCO-I permet quant à lui de se constituer une épargne accessible à l'heure de la retraite. Entreprise comme salariés y trouvent leur compte, dans la mesure où les deux dispositifs sont exonérés de cotisations sociales (sauf CSG-CRDS et forfait social), d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés.

Comment est alimentée cette épargne ?

Les salariés des entreprises proposant le dispositif PEI/PERCO-I peuvent l'abonder par des versements volontaires, par des primes d'intéressement, par des droits à participation et par la valeur monétaire des droits du Compte épargne temps (CET). Pour le PERCO-I peuvent s'y ajouter les sommes correspondant aux jours de congés non pris (entreprises ne possédant pas de CET). Rappelons que PEI et PERCO-I restent des dispositifs facultatifs.

Les entreprises peuvent compléter les versements des bénéficiaires sous réserve de respecter les taux et plafonds d'abondements légaux. En effet, ces derniers doivent être compris entre 5 % et 300 % du versement avec un plafond annuel de 3 003,84 euros pour le PEI et de 6 007,68 euros pour le PERCO-I en 2014.

Est-elle soumise à des contraintes particulières ?

Si les avantages fiscaux sont certains, il n'en demeure pas moins que les sommes versées sont bloquées pour 5 ans dans le cadre du PEI et jusqu'à la retraite pour le PERCO-I. Il existe cependant des cas de déblocage (par exemple : cessation du contrat de travail, mariage…)

Quels sont les bénéficiaires ?

Tout salarié ayant au minimum 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise lors du premier versement ; les chefs d'entreprise et s'il s'agit de personnes morales, les présidents, directeurs généraux, gérants, membres du directoire, le conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé ; les salariés mis à disposition par un groupement d'employeurs… Et les anciens salariés, sous conditions.

En pratique ?

L'entreprise intéressée par l'épargne salariale nouvellement négociée peut contacter Agrica en précisant qu'elle souhaite souscrire aux plans d'épargne pour les ETA et ETF.

« Primordiale pour nos entreprises »

Derrière l'épargne salariale, une ambition : la fidélisation du personnel. « Elle est primordiale pour nos entreprises », insiste Jean-Paul Dumont, vice-président national EDT. « Le travail dans nos structures est souvent difficile, fortement saisonnier et toujours lié à la météo, il ne faut pas s'en cacher ! Parallèlement à cela, les conditions de vie actuelles ont changé : les jeunes aspirent à plus de temps pour eux, pour leur foyer et leurs loisirs Dans ce contexte, il ne leur est souvent plus possible d'économiser pour une assurance-vie, ou pour leur retraite… C'est là que nous intervenons. Le dispositif permet même de mettre des heures supplémentaires, des congés payés, en épargne pour la retraite ou pour les investissements lourds du foyer (habitation…). La palette de possibilités d'épargne et d'utilisation de cette dernière est très large. »

Jean-Paul Dumont rappelle que le dispositif s'adresse aussi aux chefs d'entreprise. « Pour les employeurs, c'est le même constat, le même contexte. Actuellement, bon nombre d'entre nous avons de mauvaises garanties, voir aucune. Souvent nous n'envisageons que peu ou pas nos retraites… Avec le PEI/PERCO-I, les conditions fiscales réunies nous sont favorables, il faut y penser ! »

Équipements loués : l'importance de protéger les salariés

En tant que chef d'entreprise, le locataire d'un matériel devrait s'attarder sur la sécurité de ses salariés, principal facteur de risque.

L'activité de location s'est considérablement développée au cours des dernières années. Si l'intérêt de la stratégie est souvent financier, la responsabilité du chef d'entreprise en matière de protection des salariés reste aussi importante qu'en cas d'acquisition.

Le code du travail régit la location

L'article R.233-83 du code du travail fixe des prescriptions pour certains matériels : les machines (dont les tracteurs agricoles et forestiers à roues, accessoires de levage, etc.), composants de sécurité, ou équipements de protection individuelle*. Le contrat de location doit alors préciser un certain nombre d'éléments : la désignation du matériel loué, son identification, son lieu d'emploi, la durée prévisionnelle de location (d'où découleront les conditions de vérification et maintien en état). Les conditions d'utilisation, de transport, et le tarif, pourront aussi y être spécifiées. En revanche, pour les matériels non-visés (machines « mues par la force humaine employée directement », postes de soudage, installations à câbles, etc.), aucune prescription ne limite la liberté contractuelle des parties.

Le code du travail dicte la majorité des exigences pour le locataire. En tant qu'employeur, il est soumis à une obligation générale de sécurité : le choix du matériel, de son installation, l'information et la formation du personnel utilisateur doivent en tenir compte.

Certificat de conformité et rapport de vérifications périodiques

Les équipements de travail ne doivent pas exposer les personnes à un risque pour leur santé ou leur sécurité. Le respect de cette exigence est généralement attesté par le certificat de conformité. Toute entreprise qui loue une machine doit remettre au locataire ce certificat de conformité, ainsi qu'une notice d'instruction (sauf si cette dernière n'était pas obligatoire lors de la première mise en service).

Au moment de la mise en service, le locataire demeure pourtant seul responsable de la validité des vérifications périodiques obligatoires. Il devrait donc en exiger le rapport.

Sur un plan civil, l'article L.4311-5 du code du travail prévoit toutefois une demande en résiliation de bail de la part du locataire, même si des clauses contraires prévoyaient l'exonération de garantie du loueur. Ce dernier pourra d'ailleurs être contraint de verser des dommages et intérêts.

© kiloutou.fr

Toute entreprise qui loue une machine doit remettre au locataire le certificat de conformité. Voir l'exemple ci-dessus.

La majorité des aspects évoqués ici s'intègrent dans le cadre de la relation employeur-employé. Pour éviter les litiges ultérieurs, il faudra veiller à ce que les conditions de location soient les plus précises possibles et à dispenser, comme il est de mise avec toute nouvelle machine, une formation adaptée aux utilisateurs.

(*) Les arbres à cardans et leurs dispositifs de protection sont intégrés dans cette catégorie.

Responsabilité civile

Contrairement aux professionnels des secteurs du bâtiment, des travaux publics et du transport, les entreprises de travaux agricoles ne sont pas assurées pour les chantiers en tant que locataire et, régulièrement, leur responsabilité civile professionnelle n'est pas en conformité avec le code APE-NAF. Dans ce cas, il faudrait privilégier une offre comprenant aussi l'assurance de la location, pour un surcoût compris entre 10 et 15 % du montant des loyers.

Démarche qualité « ETF - Gestion Durable de la Forêt »

Depuis juillet 2012, certaines entreprises de travaux forestiers répondent à un cahier des charges défini avec leurs clients certifiés PEFC. À l'occasion du second anniversaire de la démarche, nous avons recueilli plusieurs témoignages.

Lancée il y a deux ans, la démarche de qualification et d'amélioration des pratiques professionnelles « ETF - Gestion Durable de la Forêt » (ETF-GDF), a rapidement trouvé ses ambassadeurs. Elle induirait de nombreux avantages pour les donneurs d'ordres. Les entrepreneurs de travaux forestiers, déjà engagés dans des démarches de durabilité, pointent quant à eux un travail administratif conséquent, bénéfique en termes d'organisation, à défaut de l'être en termes d'activité.

La durabilité documentée

Cette démarche s'intègre dans le schéma français de certification forestière 2012-2017 de PEFC France. Sa mise en place a été confiée à QualiTerritoires, qui a souhaité reconnaître également des démarches régionales équivalentes : Forêt Qualité en Champagne-Ardennes, Quali Travaux Forestiers en Lorraine, ou encore Forêt-Défi en Franche-Comté. La démarche englobe tous les aspects de la vie de l'entreprise, de l'établissement des procédures de chantier aux pratiques environnementales ou sociales.

Pour les entrepreneurs, les bonnes pratiques du référentiel de la démarche qualité ETF-GDF avaient souvent été mises en place avant la certification, il s'agissait alors moins d'une modification des pratiques que d'une formalisation de celles-ci. L'impact financier a ainsi pu être atténué. « *Nous avions déjà commencé avec les clients, petit à petit, si bien que le processus n'a pas été brutal* » explique Emmanuel Fonseca pour la Sarl Sodexfo (40). Même remarque de la part de Nadège Trottier, pour les Ets Roques (47) : « *Nos donneurs d'ordres réguliers avaient déjà formulé ces exigences* ». Au sein des Ets Roques, la démarche ETF-GDF a nécessité l'acquisition d'un kit d'intervention d'urgence, ou encore la formation de salariés au secourisme.

« *Nous essayons de faire des formations, mais la perte d'exploitation n'est, elle, pas prise en charge par le Fafsea* », déplore pour sa part Claudine Margaine, de l'entreprise éponyme (88), qui exprime des réserves sur l'intérêt de ces formations au secourisme, quand les conducteurs travaillent rarement en équipe. « *La démarche constitue en revanche un très bon moyen de s'informer, les changements de législation étant aussi fréquents que difficiles à suivre* », poursuit-elle.

« *L'aspect documentaire et administratif est très lourd. Heureusement, il apporte des éclaircissements* », confirme Jean-Paul Pharisien. Cet entrepreneur des Vosges établit désormais des justificatifs de tri des bois. « *Tout est écrit noir sur blanc. Auparavant, nous transmettions les informations à l'oral* » expliquera-t-il. Emmanuel Fonseca partage également cet avis : « *Beaucoup de papiers en plus, c'est un inconvénient. Mais disposer d'une traçabilité complète, c'est incontestablement bénéfique.* »

La reconnaissance par les clients

Reste que ces entrepreneurs ont trop peu d'occasions de mettre en avant les progrès effectués. Dans le Lot-et-Garonne, les clients de la Sarl Roques demandent le certificat une fois par an. Un cas encore marginal, pour des prestataires dont les donneurs d'ordre travaillent en confiance : « *Les clients commencent enfin à l'exiger. Ça aura mis du temps, même pour l'ONF*, remarque Claudine Margaine. *Pour autant, il est évident que ces clients y sont sensibles.* »

Les entrepreneurs souhaitent désormais que les futurs contrôles soient effectifs et exigeants : « *On regrette qu'il n'y ait pas plus de suivi sur le terrain. Certains entrepreneurs sont juste intéressés par le logo, les avantages sans les inconvénients*, observe Jean-Paul Pharisien. *Nous devons avoir plus de reconnaissance par nos clients* », demande l'entrepreneur vosgien, impliqué durant 3 ans pour établir une charte de qualité régionale. Pour sa part Claudine Margaine regrette que le référentiel de bonnes pratiques QualiTerritoires ne soit pas plus complet : « *Dans le domaine forestier, deux pages seulement... On ne se sent pas forcément reconnus* ». « *Je pense que la majorité des bénéfices seront constatés par les donneurs d'ordres* », conclut Emmanuel Fonseca. Rien d'étonnant, alors que la plupart des prestataires avaient déjà intégré ces problématiques de durabilité.

Publicité des marchés publics : rappel des règles

Le passage des marchés publics est soumis aux règles du code des marchés publics (CMP), qui portent notamment sur la publicité et la mise en concurrence.

Les élections entraînent un ralentissement des projets, suivi d'une reprise par de nouvelles équipes. C'est particulièrement vrai dans les communes où les nouveaux élus doivent se prononcer sur les marchés, une source de questions qui s'adressent aux entreprises de travaux ruraux notamment.

Un rappel des exigences et des obligations de publicité et de mise en concurrence intéressera toutes les entreprises, mais aussi les acheteurs publics que sont les communes et les intercommunalités.

Le respect de trois obligations de fond

Quel que soit le montant, trois principes doivent guider l'acheteur pour respecter ses obligations en marché public : choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

L'application de ces principes nécessite une bonne connaissance des besoins, de les apprécier et de les quantifier, d'avoir une culture technique et économique des professions et des marchés, de l'indépendance et du bon sens.

Le contrôle appartient au juge qui appréciera comment l'acheteur public a respecté ces trois principes, ainsi que les formalités de publicité et de mise en concurrence qui varie selon le montant HT du marché.

Quel que soit le montant du marché, trois principes doivent guider l'acheteur pour respecter ses obligations en marché public : choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire. Les communes et les intercommunalités doivent respecter des formalités de publicité et de mise en concurrence qui varient selon le montant du marché.

Les marchés de travaux et de services de moins de 15 000 euros

En dessous de 15 000 euros, les acheteurs publics peuvent passer des marchés de fournitures, services ou travaux sans formalités obligatoires. La réglementation estime que lorsque l'acheteur a une bonne connaissance du marché, il peut procéder à l'acte d'achat sans formalités préalables. À défaut, il peut solliciter de la part des opérateurs économiques la production de devis ou procéder à une mesure de publicité minimale, sans que ce soit une obligation.

La dispense de formalités libère les acheteurs des tâches administratives, mais n'exonère en aucun cas du respect des trois règles qui permettent de garantir les principes fondamentaux de la commande publique cités plus haut. Et l'acheteur peut décider que le marché sera passé avec de la publicité et de la mise en concurrence dans les conditions qu'il détermine lui-même et connues de tous.

Publicité obligatoire de la consultation

Le passage d'un « seuil de procédure » fait non seulement évoluer cette dernière, mais aussi la publicité à mettre en œuvre. Tout marché public supérieur au seuil de 15 000 euros HT doit faire l'objet d'une publicité (articles 28 et 40-I du CMP). La consultation des opérateurs peut se faire par courriel, fax, ou courriers.

Marché à procédure adaptée

Lorsque le besoin est estimé entre 15 000 et 90 000 euros HT, ce sont les MAPA avec PA (Marché à procédure adaptée avec Publicité adaptée). L'acheteur public détermine librement les modalités de la

Les élections municipales ont bien souvent entraîné des changements dans les équipes et les nouveaux élus vont devoir se prononcer sur les marchés publics. Un rappel des exigences et des obligations de publicité et de mise en concurrence intéressera toutes les entreprises de travaux ruraux.

publicité (Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), journal d'annonces légales, complétée, si nécessaire, par une publicité dans un journal spécialisé, un site internet).

Si un acheteur publie uniquement sur son site internet ou dans un journal qui n'a pas le statut de journal d'annonces légales, le montant devra forcément rester inférieur à 90 000 euros HT. Une offre supérieure ne pourrait pas être acceptée.

Publicité formalisée

Entre 90 000 euros et 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le marché de travaux est un MAPA avec PF (Publicité formalisée).

La publicité est nécessairement publiée au BOAMP, au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et sur le profil d'acheteur de l'acheteur public, c'est-à-dire une publication du secteur économique concerné.

Publicité des attributions

Pour les marchés entre 15 000 euros et 5 186 000 euros, la notification du marché est obligatoire. En revanche, la publicité de l'avis d'attribution est facultative.

MAPA et PA : notification du marché

Tout MAPA d'un montant supérieur à 15 000 euros HT doit être notifié à son attributaire, en application des dispositions de l'article 81 du code des marchés publics. L'acheteur public est toutefois libre du choix du support et de la forme de la notification (lettre, télécopie, courriel). Pour les achats de très faible montant, l'achat (facture) peut valoir notification. L'obligation de publier un avis d'attribution n'est pas applicable aux MAPA.

MAPA et PF : notification et publication de l'avis d'attribution

Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la notification est faite par l'envoi d'une copie du contrat signé par l'autorité compétente. C'est à compter de la date de notification au titulaire, que le contrat commence à produire ses effets juridiques. La publication d'un avis d'attribution est obligatoire pour les marchés et les accords-cadres donnant lieu à une procédure formalisée (art. 85). Pour les marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée, la notification consiste en un envoi d'une copie du marché ou de l'accord-cadre signé au titulaire. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire.

Le cas des marchés à bon de commande (art. 77 du code des marchés publics)

Le marché à bon de commande est un marché conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Un acheteur public peut ainsi effectuer des achats à caractère répétitif, en organisant une seule procédure complète de mise en concurrence des fournisseurs potentiels.

Le bon de commande détermine la quantité des prestations ou des produits demandés. Il est émis sans négociation, ni remise en concurrence des titulaires, même si le marché a été conclu avec plusieurs opérateurs économiques.

Nouvelle organisation des territoires

La réforme territoriale annoncée par le président de la République va bien au-delà de la diminution du nombre de régions. Le projet de réforme comprend aussi l'augmentation de la taille des intercommunalités et la suppression des conseils départementaux. L'enjeu est la simplification et la modernisation « de notre organisation territoriale, de grandes régions, avec une évolution de nos collectivités » annonce François Hollande. La réforme sera déclinée en deux projets de loi, l'un sur les compétences des collectivités, l'autre sur la nouvelle carte administrative, a indiqué la ministre de la Décentralisation.

Dans une interview du Figaro le 5 mai dernier, le secrétaire d'État à la Réforme territoriale, André Vallini, chiffrait ainsi le projet « Le budget des collectivités locales représente au total 250 milliards d'euros. Les meilleurs spécialistes pensent qu'en tablant sur des économies d'échelle et des suppressions de doublons qui pourraient à terme représenter de 5 % à 10 %, on arrive à un gain annuel de 12 à 25 milliards d'euros à moyen terme, ce qui est beaucoup. Sans parler des gains de temps et d'efficacité qui sont difficilement quantifiables mais sans doute très importants. »

Actualités forestières

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Euroforest : conférence sur les mauvaises conditions météorologiques

Les conséquences des hivers doux et pluvieux ont tout particulièrement perturbé l'activité des entreprises de travaux forestiers et donc la chaîne d'approvisionnement en bois. L'enquête de la FNEDT sur les deux derniers hivers indique une baisse de chiffre d'affaires des entreprises en exploitation de 30 % sur 2013 et de 30-50 % sur l'hiver 2014. La Fédération a fait des demandes et obtenu des aides spécifiques pour les entreprises auprès de la MSA. Nous proposons également des pistes de solutions (remboursement des emprunts machines, gestion des salariés, organisations chantiers...) à cette problématique interprofessionnelle qui risque de se reproduire régulièrement. À l'occasion d'Euroforest, la Fédération organise une conférence ouverte à tous sur les solutions d'adaptation dans les entreprises de travaux forestiers, avec un retour d'expérience d'entreprises de travaux forestiers, le témoignage de clients (propriétaires, gestionnaires, industriels...) et de partenaires institutionnels. Jeudi 19 juin, 14 heures (petite tente de conférence, zone K).

25 ans du DSF

En 2014 le Département de la santé des forêts fête ses 25 ans. À cette occasion, un espace est dédié à cet anniversaire sur le site de la santé des forêts : http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets. Vous y trouverez entre autres les grandes dates qui ont marqué la santé des forêts françaises, la liste de 25 années de publications... et d'autres informations à venir. Depuis 25 ans, la surveillance des forêts s'appuie sur le réseau de plus de 200 correspondants-observateurs. Chaque année, ces forestiers mettent en œuvre la stratégie nationale de surveillance de la santé des forêts. À l'occasion de cet anniversaire, ils nous offrent un aperçu de leurs missions de surveillance, de diagnostic et de conseil ! Deux fois par mois, vous trouverez sur le site le témoignage d'un correspondant-observateur, l'occasion de (re)découvrir la diversité de leurs activités...

« ETF – Gestion Durable de la Forêt »

Votre engagement dans cette démarche nationale de qualité des ETF vous permettra de mettre en avant votre entreprise et également de répondre aux exigences de vos clients certifiés PEFC. Téléchargez le dossier de demande sur www.qualiterritoires.org.

CEEB : prix et indices du bois énergie

Voici les résultats de l'enquête trimestrielle réalisée par le Centre d'études de l'économie du bois sur les prix et indices nationaux bois énergie du 1er trimestre 2014 (prix départ du 1er au 5 avril 2014). Ces indices ont été élaborés à partir des prix de vente à la clientèle (prix moyens HT toutes régions confondues, départ site de production, par camion départ).

Plaquettes forestières (plaquettes provenant de bois forestiers, vendus en toutes longueurs, puis broyés sur la coupe ou sur une plateforme de broyage)	Prix départ
Petite granulométrie, humidité < 30 % PCI retenu : 3,70 MWh	87,00 euros/tonne 23,51 euros/MWh
Moyenne granulométrie, humidité 30-40 % PCI retenu : 3,10 MWh	58,40 euros/tonne 18,84 euros/MWh
Granulométrie grossière, humidité > 40 % PCI retenu : 2,55 MWh	49,10 euros/tonne 19,25 euros/MWh

Bois bûches en vrac	Prix euros/stère
33-40 cm (H < 20 %)	66,6
33-40 cm (H > 20 %)	66,6
50 cm (H < 20 %)	58,0
50 cm (H > 20 %)	57,9
1 m (H > 20 %)	44,6

Faites-vous connaître de la Fédération afin d'être régulièrement informé de l'actualité bois énergie.

Débardage par câble aérien

La Fédération vient de mettre en ligne sur www.fnedt.org (rubrique Forestier/Débardage par câble aérien), avec leur accord, les informations sur 14 entreprises de débardage par câble aérien. Les coordonnées postales et téléphoniques ainsi que leurs matériels sont dorénavant accessibles à tous. Cette liste, datée de fin avril, sera mise à jour régulièrement. Vingt entreprises de débardage par câble basées en France ont été référencées par la Fédération. Cette démarche de valorisation de cette activité et des entreprises fait suite au groupe de travail FNEDT réuni en début d'année.

Actualités agricoles

Entrepreneurs des Territoires
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture

Le projet de loi adopté par le Sénat le 16 avril sera de retour à l'Assemblée nationale. Après de substantiels amendements, des arbitrages étaient attendus sur la reconnaissance des actifs exploitants, le GIEE devenu 3 E « triple performance » pour économique, écologique et emploi.

Les sénateurs ont voulu renforcer la vigilance sur les produits phytosanitaires. Mais en même temps, ils ont voté un amendement, sans opposition du ministre, qui permet aux exploitants agricoles de facturer des prestations de pulvérisation dans une limite que le ministère définira par décret. La Fédération nationale EDT avait demandé en 2011 un agrément allégé pour les petits entrepreneurs, sans être suivie. Maintenant, la dérogation à l'agrément est réservée aux seuls exploitants agricoles qui peuvent recourir à l'entraide pour l'application phytosanitaire. Par cet amendement, l'ensemble de la réglementation construite depuis 5 ans est remise en cause, notamment sur la traçabilité, la santé et la sécurité des applicateurs, ainsi que la protection de l'environnement.

L'Assemblée nationale reviendra sur cet amendement, comme sur l'ensemble du projet de loi d'avenir, à une date qui n'est pas encore connue.

Appel à une concurrence loyale sur les marchés publics

L'Assemblée nationale a voté un amendement à l'article 31 du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, qui indique que les travaux agricoles et d'aménagement rural réalisés par les coopératives doivent satisfaire « *aux exigences d'une concurrence loyale et non faussée* ».

L'article 31 élargit aux communes de 2 500 à 3 500 habitants la « dérogation coopératives », dont la FNEDT demandait la suppression, estimant que tout le monde doit participer au redressement en cours, et donc être à égalité de concurrence. La Fédération estime aussi que la mutualisation de matériels agricoles entre agriculteurs n'est pas faite pour favoriser le moins disant, qui a moins de charges, sur les marchés publics.

L'État mobilise contre les vols agricoles

3 000 délits de vols de carburant, de matériel ou d'animaux ont été enregistrés en France dans des exploitations agricoles depuis le début de l'année 2014, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 2013. Pour enrayer le phénomène, les ministres de l'intérieur et de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ont fait le point sur la mise en œuvre du plan de lutte contre les cambriolages dans les exploitations agricoles fin mai.

Des plans départementaux dédiés à la sécurité des exploitations agricoles sont élaborés avec les différents représentants du monde agricole sur la prévention, la protection et l'intervention adaptées à chaque territoire.

Des moyens d'enquête spécialisés sont développés face aux structures criminelles organisées dans leurs dimensions nationale et internationale. Les échanges entre les forces de sécurité et le monde agricole sont organisés avec un référent du groupement de gendarmerie dans chaque département et une plateforme d'échanges sur internet, comportant notamment un volet « sécurité-prévention ». Un bilan sera dressé en septembre 2014.

Expérimenter pour améliorer notre avenir collectif

Dans une déclaration commune, les responsables d'organismes publics de recherche et d'universités françaises, du CEA, d'Irstea, de l'ANR, de l'Inria, du Cirad, du CNRS, d'Universcience, de l'Ifremer, du BRGM, de l'IRD, de la Conférence des présidents d'universités et de l'Inserm ont exprimé leur total soutien à l'Institut national de la recherche agronomique, l'Inra, et leur inquiétude forte face aux conséquences d'une décision de justice intervenue à son encontre le 14 mai dernier.

La Cour d'appel de Colmar a relaxé 54 personnes, « les faucheurs », qui avaient détruit, en 2010, un essai scientifique en plein champ utilisant des pieds de vigne génétiquement modifiés. Ils appellent à ne pas renoncer à expérimenter et à une clarification de l'interprétation du cadre législatif et réglementaire encadrant l'expérimentation.

Achats de phytos : adressez-vous à un vendeur agréé

Le ministère de l'agriculture lance une campagne de sensibilisation contre les pesticides illégaux en France, c'est-à-dire interdits ou contrefaits, ce qui ne se voit au premier coup d'œil. Un numéro vert (0805 532 532) et un espace web dédié (info-phytos.gouv.fr) sont à disposition des professionnels pour se prémunir des risques liés à l'achat et l'usage de tels produits.

Les représentants français des fabricants et des distributeurs de phytos s'associent à cette cam-

pagne qui a reçu l'appui financier de l'Onema. La campagne « *des phytos hors-la-loi, ce n'est pas pour moi* » met en garde contre les risques : « *qu'il s'agisse de crime organisé ou de simple négligence. L'importation et l'utilisation de produits phytosanitaires non-autorisés ou contrefaits constituent une menace pour l'environnement et pour la santé des consommateurs comme des agriculteurs.* »

Sur le plan répressif, la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires concentre son activité sur la lutte contre la délinquance organisée sur notamment la lutte contre la fraude et la contrefaçon de produits phytosanitaires illégaux. L'achat et l'utilisation de produits non autorisés exposent les professionnels à des sanctions pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Développement rural : signature des premiers accords de partenariat

Depuis le 5 mai, la Commission européenne a conclu les premiers accords de partenariat avec les Etats-membres. En 15 jours, quatre accords (Danemark, Grèce, Pologne et Allemagne) ont été finalisés. Les autres accords, dont l'accord français, devraient être conclus avant l'été.

La DG REGIO a mis en place une page internet d'information sur chaque pays. En France, le ministère de l'agriculture et l'association des régions de France poursuivent leurs négociations sur la régionalisation de la gestion des aides, source d'inquiétude pour les réseaux nationaux.

AG de l'organisation européenne des trieurs à façon

L'European Mobile Seed Association (EMSA) a tenu sa 4e assemblée générale le 7 mai dernier à Saint-Omer (France). La réforme du Règlement 2100/94, « raison d'être » de l'EMSA, n'interviendra pas dans un délai court. Dans les prochains mois l'EMSA veillera à élargir la base de ses membres en allant à la rencontre de trieurs qui ont été identifiés, mais qui ne sont pas encore membres.

Compte pénibilité des salariés

La définition des facteurs du seuil et de la durée d'exposition aux risques, qui donne des points aux salariés chaque année ainsi que des cotisations supplémentaires, a donné lieu à des échanges soutenus avec les ministères. À l'heure où ces lignes sont rédigées, le contenu du rapport de Virville n'est pas connu.

La commission sociale de la Fédération nationale EDT de début 2014 avait souligné que le dispositif était un frein à l'emploi. Vu la complexité des formalités, les TPE ne sont pas en mesure d'être prêtes au 1er janvier 2015 pour le compte personnel de prévention de la pénibilité par salarié. Le versement de la cotisation générale du compte personnel de prévention de la pénibilité dès 2015 ne passe pas, ce qui a été semble-t-il compris avec l'annonce (à confirmer) d'un différé de cotisations. Enfin, la fiche ou l'absence de fiche pourraient être source d'insécurité juridique.

Les abeilles le jour, les applicateurs de nuit

Le ministre de l'agriculture a indiqué en février que l'arrêté interministériel sur les produits phytosanitaires bénéficiant de la « mention abeilles » était en cours de révision. L'avis Anses du 31 mars rendu à la demande la DGAL sur la révision de l'arrêté du 28 novembre 2003, préconise l'application des insecticides et des antiacariens pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats, lors des trois heures qui suivent l'heure légale de coucher du soleil. L'avis suscite de vives réactions dans les entreprises de travaux agricoles applicateurs de produits phytosanitaires.

Dans un courrier aux parlementaires, la FNEDT a fait part de son opposition au projet d'arrêté, regrettant l'absence d'étude d'impact sur la santé et la sécurité des conducteurs d'engins des entreprises et sur l'organisation des chantiers d'application. Les fortes pentes, les aléas climatiques, le respect des sols, le voisinage, sont à prendre en compte. La FNEDT a chiffré à 20 % les conséquences financières de cette limitation, par la majoration du coût de la main-d'œuvre et la baisse du nombre d'heures d'utilisation des matériels par saison.

Entreprise Georges : « *Toujours à l'écoute du client* »

Pour offrir du travail toute l'année à ses trois salariés, l'entreprise Georges a développé une gamme de prestations très large et complémentaires à destination de 600 clients, essentiellement des agriculteurs mais aussi des communes.

Maurice Georges est secondé par sa femme Patricia pour de nombreuses tâches administratives et logistiques.

En ce début mars, les salariés de l'entreprise individuelle Maurice Georges finissent l'entretien et la révision des quatre épandeurs de fumier Deguillaume. « *Avec le retour du beau temps, on va bientôt reprendre la saison d'épandage et, à part un petit creux en juin et juillet, on ne s'arrêtera pratiquement pas jusqu'à Noël !* » commente Maurice Georges, 56 ans, un entrepreneur passionné par son métier et chaleureux. Preuve s'il en fallait du dynamisme et de la réputation de l'entreprise, la prestation d'épandage de fumier ne cesse de se développer. « *On gagne entre un et cinq nouveaux clients par an, uniquement par le bouche-à-oreille,* se félicite l'entrepreneur. *Au point que les épandeurs font jusqu'à 3 500 chargements chacun tous les ans.* » Un succès qui tient notamment à la réactivité de l'entreprise mais aussi à la rapidité de chantier, un maître mot pour Maurice Georges. « *Si besoin, nous proposons aux clients de faire le travail avec un télescopique et trois épandeurs. Sur ce type de chantier, j'ai toujours un épandeur en supplément pour faire face à d'éventuelles pannes et garantir que la prestation sera effectuée.* »

Une autre prestation d'épandage fait aussi le succès de l'entreprise, celle de chaux humide et de dolomie effectuée en rendu-racine sur deux départements depuis plusieurs années, pour le compte de Lhoist France Amendement. « *Je fournis le chauffeur et le tracteur et ils me confient leur distributeur à chaux, d'une contenance de 15-16 tonnes et qui travaille sur 12 m de large. Ils organisent aussi les chantiers et l'approvisionnement par citerne. Même si cette activité mobilise un chauffeur d'août à octobre à plein-temps, elle s'avère très intéressante d'un point de vue financier.* »

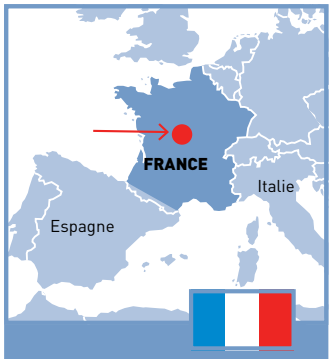

Créée en 1988 par Maurice Georges, alors agriculteur-éleveur, l'entreprise éponyme est basée à Saulzais-le-Potier, au sud du Cher, dans un secteur limitrophe des régions Auvergne et Limousin, où l'élevage allaitant et laitier perd du terrain au profit des céréales. Forte de trois salariés permanents et de deux saisonniers, l'entreprise dont le chiffre d'affaires est d'environ 500 000 euros par an, a un rayon d'action qui s'étend sur 70 km et cinq départements (Cher, Indre, Allier, Creuse et Puy-de-Dôme accessoirement).

Beaucoup d'activités en progression

Diverses prestations offertes par l'entreprise connaissent également une progression. « *L'ensilage d'herbe, dont les surfaces couvrent aujourd'hui 500 ha, ne cesse de progresser, avec un gain d'un à deux clients chaque année. Nous reprenons des clients laissés par des concurrents qui cessent leur activité ou n'investissent plus et nous bénéficions également depuis quelques années d'un report de l'utilisation de l'autochargeuse vers l'ensilage. Beaucoup d'éleveurs se sont rendu compte*

L'entreprise offre une gamme très large de prestations grâce à un parc matériel d'une impressionnante diversité.

Le parc de matériels

Tracteurs : 10 tracteurs (plus un en location de 200 ch) de 100 à 190 ch, John Deere (6510, 6800, 6810, 6910, 6920), Renault (110-54 et 155-54, attelés en permanence à une épareuse), Valtra (T160) et Fendt (818 Vario et Turbo Shift).
Récolte : 4 moissonneuses-batteuses (2 John Deere 2256 et T660 et 2 Fendt 6270 et 6300) de 5,5 à 7,7 m de largeur de coupe, plus un cueilleur à maïs-grain Idass à 60 cm.
Ensilage : 2 ensileuses John Deere 6850 (6 rangs) et 7500 (8 rangs).
Deux bennes de 30 m³ à double essieux et pneus basse-pression (plus une à deux autres en location) utilisées lors des ensilages ainsi que pour le transport des céréales à la moisson en rendu-silo.
Travail du sol : une charrue Kuhn Vari Master NS hydraulique 4 corps, une herse rotative Alpego 5 m.
Semis : un semoir à céréales Kuhn 3 m, deux semoirs à maïs et tournesol Gaspardo 6 rangs à 75 cm et 7 rangs à 60 cm avec fertiliseur.
Épandage : 4 épandeurs à fumier Deguillaume de 13 à 16 m³ dont 2 équipés avec pesée DPAE, et un avec une barre de guidage GPS sur tracteur.
Fenaison : une faucheuse conditionneuse à fléaux Pottinger Novacat 3 507 t à timon central, 2 presses à bottes cubiques (90x120) Krone (1290 HDP) et Case (LBX 432), une presse à bottes rondes Krone à double essieu (1800 Vario Pack), une enrubanneuse mono-bottes Beaudoin-CGAO (150 bottes par heure).
Broyage/débroussaillage : 2 épareuses Noremat Maxibra et Tonica.
Divers : une turbotondeuse, une lame déneigeuse, un mini-chargeur Bobcat, 2 télescopiques JCB 531 et 536, une herse de prairie Ponge 7 m, un Silo-grain Martinez et Staneck- CGAO pour maïs humide et céréales sous plastique ou en vrac, 3 plateaux à paille de 16 à 20 tonnes, plusieurs véhicules utilitaires, dont un pour le ravitaillement en carburant sur les chantiers, une cuve à GNR de 5 000 litres.

qu'avec l'autochargeuse, les silos n'étaient pas toujours bien faits et qu'il y avait des pertes d'herbe et une mauvaise conservation. » Pour l'ensilage d'herbe comme pour le maïs (850 ha par an), l'entreprise propose du rendu-silo avec application de conservateur si besoin. Sur le chantier, elle fournit, outre l'ensileuse, deux ou trois bennes ainsi qu'un télescopique pour le tas, hors carburant.

Autre prestation en développement, le broyage de céréales sèches et maïs humide que l'entreprise réalise chez les clients au moyen de Silo-grain, un matériel argentin importé et distribué par CGAO (24), dont le débit va de 120 à 150 q/h (céréales) à 400 q/heure (maïs). « *Pour cette prestation, que je facture soit par mètre linéaire de boudin (film compris), soit par tonne pour le vrac, je me déplace jusqu'à 70 km tant la demande est élevée, notamment pour les éleveurs allaitants souhaitant diminuer l'achat de concentrés, au point que j'envisage d'acheter une autre machine de même débit.* »

Le développement de la prestation de broyage de céréales et maïs-humide va nécessiter l'achat d'une seconde machine.

Le labour, peu rentable

En revanche, certaines prestations connaissent une relative stagnation, comme le semis de céréales avec seulement 60 à 70 ha par an et surtout le labour, que Maurice Georges ne cherche pas à développer, faute de rentabilité. Quant aux surfaces semées en maïs, elles se maintiennent autour de 200 ha par an, tandis que

Liste du personnel

L'entreprise de Maurice Georges emploie trois salariés à plein-temps : Benoît Georges (neveu de Maurice), Mathieu Labergerie et Aurélien Meunier. Deux saisonniers viennent renforcer l'équipe en été et en automne. L'épouse de Maurice, Patricia, exerce une activité à l'extérieur à temps plein et apporte son aide à l'entreprise, elle est conjoint collaborateur. Maurice Georges tient à maintenir un climat de travail convivial. *« Quand les salariés travaillent à l'atelier, nous déjeunons tous ensemble à mon domicile et, lorsqu'ils sont en déplacement, notamment pour les épandages de fumier, un porte-voiture est attelé au télescopique afin qu'ils puissent retourner à leur domicile le soir. »*

Mathieu Labergerie (l'un des trois salariés à plein-temps) et Maurice Georges devant un épandeur à fumier Deguillaume, un matériel qui peut réaliser jusqu'à 3 500 chargements par an.

Paroles d'entrepreneur

« Les jeunes agriculteurs installés ont des comportements différents des plus âgés. Ils sont très exigeants quant à la rapidité d'exécution des chantiers mais discutent aussi beaucoup les prix. »

« Le téléphone portable est omniprésent aujourd'hui. Alors qu'il y a 15 ans, les clients appelaient au bureau le matin ou le soir, à présent tout se fait au portable, y compris sur les chantiers, où je suis sans arrêt interrompu. »

« Les difficultés financières des clients vont croissant et les délais de paiement s'allongent pour atteindre parfois un an, malgré les relances effectuées par ma femme, conjoint collaborateur de l'entreprise, qui m'aide beaucoup dans la gestion au quotidien. Jusqu'à aujourd'hui, mes clients ne signaient rien lorsque je réalisais des travaux chez eux, mais les retards de paiement m'inquiètent de plus en plus. Aussi, après consultation du syndicat départemental des entrepreneurs du Cher, je pense faire signer dès le printemps un bon de travaux aux clients qui ne me paraissent pas très fiables ou aux nouveaux clients. »

« Je me félicite de l'habitude qui a été prise par les agriculteurs de fournir du carburant lors de l'exécution des chantiers. Une ETA n'a pas vocation à servir de banque en avançant le carburant aux agriculteurs, sans compter la difficulté à ravitailler les machines sur des chantiers éloignés de l'atelier. Sur un réservoir de tracteur de 450 litres, le fait de faire le plein chez le client représente une économie de plus de 400 euros en trésorerie ! »

Faucheuse-conditionneuse Pottinger à fléaux munie d'un timon central.

celles en tournesol font le grand écart d'une année sur l'autre, de 80 à 150 ha.

En matière de gestion des investissements, ceux-ci sont pensés très en amont, deux, voire trois ans en avance. « *J'essaie de sentir comment va évoluer la demande et, si je dois investir pour le renouvellement des tracteurs et automoteurs, je privilégie les marques avec lesquelles je travaille déjà et l'achat de machines d'occasion, ayant moins de 1 000 heures si possible.* »

D'après Maurice Georges, la récolte de céréales peine également à offrir une rentabilité suffisante. « *Aussi, même s'il n'est pas facile d'augmenter les tarifs vu le contexte difficile en élevage, j'ai décidé de facturer 20 euros supplémentaires de l'ha (hors carburant) la récolte 2014.* » Les surfaces moissonnées annuellement tournent autour de 1 000 ha (blé, triticale, tournesol et colza principalement), plus 50 ha de maïs-grain (activité en démarrage).

Les deux presses à bottes cubiques travaillent seulement de la paille (1 200 à 2000 ha par an), tandis que la presse à bottes rondes est uniquement consacrée au foin (30 %) et à l'enrubannage (70 %) pour un volume variant entre 6 000 et 6 500 bottes par an. La société fait également de la prestation de transport de paille pour ses clients.

La prestation de broyage de haies pour agriculteurs et communes nécessite d'utiliser deux broyeurs, attelés en permanence sur deux tracteurs.

Un entrepreneur à l'écoute du marché

Ayant particulièrement à cœur de satisfaire ses clients actuels, Maurice Georges n'en reste pas moins à l'écoute du marché, afin d'en saisir toutes les opportunités de développement, mais aussi les menaces potentielles (1). Outre le projet d'investir dans une ensileuse John Deere 7450 de 10 rangs afin de satisfaire la demande croissante en ensilage, Maurice Georges réfléchit aussi à un futur investissement dans un cueilleur sur ensileuse pour maïs épi, une prestation demandée par certains clients. « *Le problème est que les écartements de semis des clients vont de 60 à 80 cm. L'idéal serait d'investir dans un cueilleur Geringhoff qui s'adapte à différents écartements, mais ce matériel reste très coûteux et je ne suis pas sûr d'avoir suffisamment de volumes pour le rentabiliser.* » Pour d'autres activités, au contraire, l'heure est plutôt, soit à l'abandon – « *j'ai cessé de faire de la prestation d'application de produits phytosanitaires, trop contraignante et pas assez rentable* » – soit à l'inquiétude, notamment en ce qui concerne la pérennité de l'activité d'élagage et de broyage d'accotement pour les communes correspondant à un volume d'environ 400 à 500 heures par an. « *On voit de plus en plus de communes se regrouper en intercommunalités. Elles pourraient être tentées d'investir dans du matériel et reprendre en main cette activité, plutôt que de la confier à des prestataires comme moi.* »

Jean-Martial Poupeau

(1) Maurice Georges est au fait des préoccupations de ses clients. Avant d'être entrepreneur, il a été salarié agricole pendant 12 ans sur une ferme laitière avant de s'installer agriculteur, un métier qu'il exerce toujours parallèlement à l'entreprise, puisqu'il met en valeur une exploitation d'élevage de 50 ha avec vaches allaitantes sur la commune de Saulzais-le-Potier.

N°1 sur les économies de carburant*.

Officiellement prouvé.

AXION 950

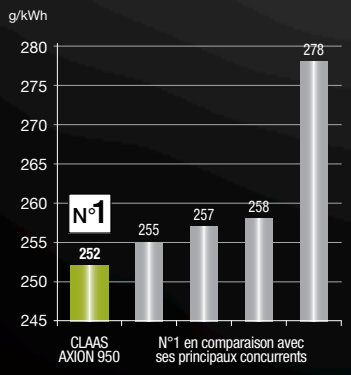

AXION 850

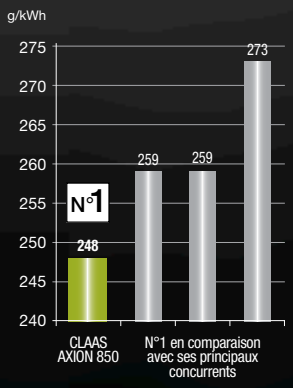

ARION 650

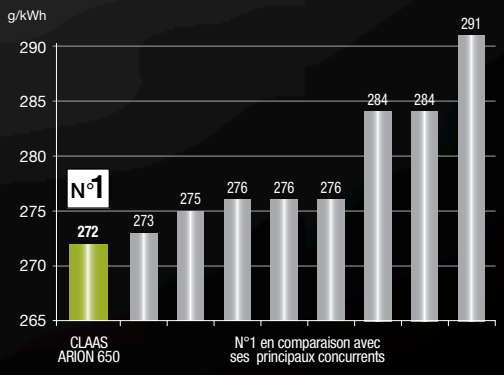

Résultats de l'étude comparative DLG sur les consommations de carburant (en g/kWh).

* **AXION 950 :** Test réalisé par la DLG en avril 2012 (N°2012-279) sur un AXION 950 (comparaison à la traction sur des tracteurs de même catégorie de puissance) avec une moyenne mesurée à 252 g/kWh.
AXION 850 : Test réalisé par la DLG en septembre 2013 (N°2013-0466) sur un AXION 850 HEXASHIFT (comparaison sur tracteurs de même catégorie de puissance) avec une moyenne mesurée à 248 g/kWh.
ARION 650 : Test réalisé par la DLG en avril 2013 (n°2013-0006) sur un ARION 650 (comparaison sur tracteurs de même catégorie de puissance) avec une moyenne mesurée à 272 g/kWh.

CLAAS

www.claas.fr
Nous construisons vos plus beaux records.

Débardage : le câble-mât pour mieux valoriser la forêt

Lorsqu'on évoque le débardage mécanisé, c'est en général à des engins forestiers débusquant les grumes au cœur des peuplements que l'on fait référence. C'est oublier un peu vite que des méthodes alternatives de débardage permettent une valorisation du bois dans le cadre d'une exploitation raisonnée. Lorsque le tracteur ne passe plus, en raison de la pente ou de la fragilité des sols, c'est la technique du débardage par câble qui s'impose. Visite de chantier dans les Vosges alsaciennes.

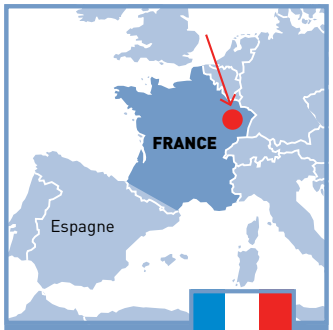

Fondée en 2000, à Mollkirch (Bas-Rhin), l'EURL Bernhart Bois a réalisé un chiffre d'affaires de 430 000 euros en 2012-2013, « *pas suffisant pour dégager un bénéfice* ». Elle emploie quatre salariés, en plus de Nicolas Bernhart, son gérant non salarié.

Un câble porteur, tendu à une dizaine de mètres de hauteur dans la forêt, sur lequel circule un chariot capable de tirer les arbres abattus jusqu'à la zone de dépôt. « *Le dispositif, lorsqu'il est en pleine action ne laisse jamais indifférent les visiteurs* », remarque à juste titre Nicolas Bernhart, entrepreneur de travaux forestiers installé à Mollkirch, sur les premiers contreforts du massif vosgien.

La remorque est équipée d'un groupe moteur dédié au mât. On distingue les tambours sur lesquels s'enroulent les différents câbles du dispositif.

La coupe d'éclaircie programmée ce jour-là s'effectue dans un peuplement de douglas, avec pour mission de sortir des bois arrivés à maturité ou qui gênent la croissance des plus beaux éléments. « *La topographie des lieux, avec une pente trop forte ou encombrée de blocs rocheux, rend l'accès difficile aux engins forestiers. De plus, aucune piste ne permet de pénétrer au cœur de la coupe* », fait-il remarquer. Skidders, abatteuses à treuil et autres tracteurs de débardage sont aujourd'hui capables de tenir des degrés de pente impressionnants, « *mais jamais sans conséquences pour le peuplement et pour la parcelle* ». Tassement des sols, dérangement de la faune et de la flore et perte de surfaces exploitables sont des conséquences que l'on observe fréquemment. Le câble, lui, se joue des obstacles. « *Il permet de concilier valorisation économique du bois et respect de l'environnement forestier.* »

À proximité du chantier, d'anciennes lignes de débardage par câble confirment que le dispositif ne laisse pratiquement aucune trace. Pas d'ornières, très peu d'arbres marqués ou blessés par l'opération. « *Repérer une ligne débardée quelques mois auparavant relève du défi pour ceux qui n'y sont pas habitués.* »

Si les câblistes ont fait leurs armes en montagne, la technique s'est depuis exportée aux terrains à faible pente et même plats, dès lors que la fragilité des sols empêche le

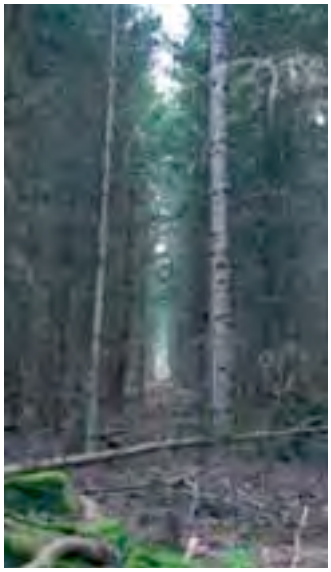

En quelques mois, la végétation reprend ses droits et seul un œil exercé parvient à distinguer les lignes dégagées.

passage de tracteurs. « *C'est le cas dans les parcelles où le sol ne porte pas, mais aussi dans des espaces protégés au titre du patrimoine naturel.* » À titre d'exemple, l'entrepreneur cite des chantiers réalisés par son entreprise situés en ripisylves, en zone Natura 2000, ou dans les forêts du parc naturel régional des Vosges du Nord. « *En termes d'image, le débardage par câble bénéficie des faveurs du public. Les collectivités territoriales en sont conscientes. Même si cela ne suffit pas toujours à faire pencher la balance en notre faveur* », note Nicolas Bernhart.

Une technique bien rodée

Le câble mât se présente comme un téléphérique transportable, monté sur un camion ou sur une remorque dédiée, et équipé de son propre groupe moteur. « *Il permet une installation facile, qui s'adapte aux contraintes de chaque chantier* », explique Gilles Thaon, salarié de l'entreprise Bernhart Bois.

Un chantier type pour l'entreprise Bernhart Bois s'effectue en équipe, avec trois opérateurs. Stéphane Lux s'occupe de la grande majorité des opérations de bûcheronnage, de façon autonome. « *Je décide sur place des arbres à abattre, en gardant en tête le volume que l'on souhaite prélever à l'hectare.* » Rien n'est laissé au hasard par le bûcheron expérimenté qui connaît les contraintes liées au débardage aérien et anticipe le passage de ses collègues. « *Pour que les efforts sur le câble soient les moins importants possible, j'oriente la chute des troncs en épis par rapport à la ligne* », fait-il remarquer. C'est Gilles qui assure l'accrochage des arbres abattus aux abords de la ligne. « *Je couvre plus de 30 mètres de part et d'autre du câble porteur, soit un couloir de 60 mètres de large, que je remonte au fur et à mesure de l'avancement du chantier.* » Bonne condition physique exigée !

Liste du personnel

- Stéphane Lux, 37 ans, BEPA travaux forestiers, BTA conduite et gestion chantiers forestiers, Il s'occupe des opérations de bûcheronnage et de sylviculture.
- Gilles Thaon, 32 ans, BEPA travaux forestiers, BTA conduite et gestion chantiers forestiers, formation câbliste au lycée agricole de Poisy et titulaire d'un BTSA en gestion forestière. Il s'occupe de l'accrochage des bois et commande le chariot de débardage.
- Frédéric Reymann, 29 ans, ingénieur en mécanique de l'Insa Strasbourg, responsable de l'entretien des équipements et du façonnage mécanisé des bois.
- Gaëtan Allenbach, 22 ans, CAP bûcheron à Ste-Marie-aux-Mines, BPA travaux forestiers au CFA de Châteaufarine. Il s'occupe soit de l'accrochage des bois, soit du bûcheronnage, en fonction des effectifs présents.

À l'heure de faire le plein, l'équipe (de gauche à droite : Frédéric, Gilles et Stéphane) en profite pour faire une pause. La bonne humeur est au rendez-vous !

En matière de bûcheronnage, Stéphane Lux fait parler son expérience. Il faut viser juste pour faciliter le travail de l'accrocheur.

Liste des matériels

- Câble-mât Mayr-Melnhof Forsttechnik (Autriche), monté sur remorque double essieux 16 tonnes. Câble porteur de 500 m, diamètre 18 mm.
- Chariot MM Sherpa capacité 3 tonnes, système 3 câbles pour une utilisation à la montée sur le plat ou à la descente.
- Pelle sur pneus Liebherr A 904 équipée d'une tête Konrad Woody 50, capacité de 55 cm en position ébranchage et de 95 cm en position grappin (portage et manutention des bois).
- Tracteur agricole équipé forestier, pour le déplacement du câble mât en forêt et les petits travaux annexes.
- Matériel de bûcheronnage et de sylviculture.
- Véhicule de chantier, équipé d'un coin repas en cas de mauvaises conditions météo.

Aux commandes de la pelle mécanique, Frédéric Reymann doit faire preuve de doigté pour façonner les grumes. Les billes sont classées par catégorie, en attendant le camion grumier.

Aux manettes du processeur forestier, Frédéric Reymann s'occupe du façonnage des grumes. Les troncs lui arrivent entiers, sans même être ébranchés. C'est après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur Insa que Frédéric a rejoint l'équipe. Aux dires de son patron, le maniement de la pelle mécanique pour le façonnage demande une grande dextérité. « *Il sait par ailleurs ménager l'outil qu'il utilise et dont il assure lui-même l'entretien* », apprécie Nicolas Bernhart.

Concentré de technologie

Loin des outils bricolés par les pionniers du débardage par câble, le matériel de débardage aérien a su évoluer avec son temps pour gagner en productivité. Le chariot est radiocommandé par l'opérateur qui accroche les bois dans la coupe, et par le conducteur de la grue, qui façonne les bois à l'arrivée de la ligne. Gilles nous détaille le procédé : « *Un seul d'entre nous contrôle la ligne, en fonction de la position du chariot. En phase d'accrochage, c'est ma télécommande qui est active, alors qu'à l'arrivée sur la place de dépôt, c'est Frédéric qui reprend la main.* » Pour des raisons de sécurité, aucune interférence n'est possible entre les deux télécommandes, hormis l'arrêt d'urgence qui reste toujours actif. Lors de l'installation de la ligne, les opérateurs programment les arrêts automatiques du chariot, à proximité de la pelle mécanique et de l'accrocheur. Entre ces deux points, la montée et la descente se font de manière autonome, selon la vitesse de transport souhaitée. « *C'est autant de temps de gagné pour gérer les autres tâches du chantier.* »

La technologie s'invite jusqu'au bout des élingues d'accrochage, avec des chokers dont l'ouverture est elle aussi commandée à distance. « *Il me suffit d'appuyer sur la télécommande pour que le blocage magnétique du choker se desserre.* » Un équipement sophistiqué dont le prix reste assez élevé (supérieur à 8 000 euros pour l'ensemble télécommande/chokers). « *Un investissement rentable vu le temps de manipulation économisé à chaque rotation* », assurent de concert Gilles et Frédéric qui apprécient le confort de tra-

Gilles Thaon guide le chariot télécommandé depuis la pente.

Installation : mode d'emploi

Une fois le mât redressé, le câble porteur est déroulé par un opérateur, dans la ligne préalablement dégagée. Cette ligne tracée à la boussole est parfaitement droite. Les arbres qui s'y trouvaient ont été abattus, sur une largeur d'à peine 1,50 m afin de dégager le passage sous le câble porteur. En bout de ligne, c'est un arbre de gros diamètre solidement haubané qui sert de mât pour l'arrivée de la ligne. 500 m peuvent séparer le mât de la remorque et l'arbre-mât situé en bout de ligne. Le câble porteur est tendu entre ces deux points. « C'est en quelque sorte la colonne vertébrale de la ligne, puisque c'est sur ce câble que le chariot de débardage se déplacera », explique Gilles. Une ligne exploitée par câble a vocation à être réutilisée ultérieurement, à l'occasion d'une nouvelle coupe. Les arbres-mâts sont conservés pour faciliter les futures installations.

vail qu'offrent ces chokers de dernière génération.

Excellence salariale

D'une technicité supérieure à celle du débardage classique, la technique du câble-mât nécessite un personnel hautement qualifié pour gérer la planification et l'installation du système de débardage, ainsi que les opérations de débardage proprement dites. « *Ça ne s'improvise pas* », confirme Nicolas Bernhart. Les salariés de l'entreprise ont tous bénéficié de formations spécifiques au maniement du câble-mât, dont certaines en Autriche, pays qui a vu naître la technique et qui reste leader au niveau mondial.

Bien sûr, embaucher des salariés d'un tel niveau pèse sur les finances de l'entreprise. « *Mais il faut savoir ce que l'on veut* », martèle l'entrepreneur, pour qui la qualité doit rester la priorité. Ce n'est pas un secret, certains câblistes font appel à des employés originaires de l'Est de l'Europe, qu'ils paient moins cher. À cette façon de faire, Nicolas Bernhart en préfère une autre, plus durable. « *Pas question de sacrifier une équipe de qualité pour afficher des prix plus compétitifs.* »

L'entrepreneur n'oublie pas non plus de former les jeunes au métier de câbliste. Plusieurs d'entre eux ont

Les haubans sont fixés au côté opposé à la ligne, pour contrer la tension du câble porteur du téléphérique.

pu enrichir leur parcours par une expérience de câbliste. « *Mais les conditions pour accueillir les stagiaires sont quelque peu décourageantes* », regrette le chef d'entreprise, qui exprime là un sentiment partagé par nombre de ses collègues.

Sortir de l'ornière

Malgré des indicateurs au vert et un prix du bois que l'entrepreneur qualifie lui-même de « *très bon* » les câblistes peinent à tirer leur épingle du jeu. « *On promettait un fort développement de cette technique, mais force est de constater que les effectifs de câblistes n'évoluent pas.* » Pire, certaines entreprises sont sur le point de jeter l'éponge, alerte Nicolas Bernhart. Le volume de bois débardé par câble atteint péniblement 63 600 m³ en 2012. Un chiffre en baisse, alors que les analyses technico-économiques soulignent unanimement l'intérêt du débardage par câble. La faute aux donneurs d'ordres ? « *Dans l'Est de la France, la part de forêt appartenant au domaine public est importante. L'ONF maîtrise environ 75 % des chantiers, avec une politique de prix agressive, tournée vers le moins-disant. Pour survivre, les entreprises en concurrence sacrifient leurs marges jusqu'à travailler à perte.* » À l'inverse, la contractualisation par l'ONF de volumes garantis sur plusieurs années permettrait

À la remontée, le câble tracteur tire le chariot en s'enroulant autour des bobines hydrauliques. Lors de la descente à vide, c'est un câble plus fin (câble retour) qui permet un retour rapide du chariot jusqu'au prochain point d'accrochage.

d'offrir aux câblistes une visibilité bienvenue.

Mais l'Office n'est pas le seul responsable des difficultés rencontrées par les câblistes. Les donneurs d'ordres se contentent de comparer systématiquement les prix de la prestation par câble à celui des techniques plus classiques. Une mauvaise habitude qui agace quelque peu notre entrepreneur : « *Le prix au m³ du débardage par câble – autour de 40-45 euros/m³ – ne peut pas être comparé avec celui du débardage classique. La prestation n'est pas la même et n'a pas vocation à se substituer à la technique utilisée en plaine ou dans les massifs bien desservis. L'intérêt de notre spécialité, c'est de valoriser du bois provenant de forêts peu ou pas exploitées en raison des difficultés d'accès.* » Nicolas Bernhart va plus loin et plaide pour une analyse à long terme des avantages d'une exploitation de la forêt associée à la technique du câble. « *C'est sur la durée de vie d'un peuplement qu'il convient d'apprécier les avantages et les inconvénients des techniques disponibles. Dans une forêt, la rentabilité immédiate n'a guère de sens.* »

Olivier Wendling

Site web : www.cable-mat.fr

Le point sur l'exposition aux produits phytosanitaires dans les entreprises de travaux agricoles

Dans le cadre d'une collaboration entre la FNEDT et l'Irstea, une enquête liée aux pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques des entreprises de travaux agricoles a été réalisée. Elle démontre que, si le matériel utilisé est performant, des progrès restent à réaliser dans l'entretien et la mise en place de mesures d'hygiène simples.

De nombreuses études et enquêtes ont été menées ces 50 dernières années sur les produits phytopharmaceutiques, le matériel employé, les équipements de protection et les pratiques des agriculteurs pour réaliser les traitements phytopharmaceutiques. Or, les agriculteurs font de plus en plus appel à des entreprises spécialisées pour réaliser certains travaux sur leurs exploitations.

En 2005, une étude montrait que 5 agriculteurs sur 10 avaient eu recours à une entreprise de travaux agricoles dans l'année*. En 2011, on comptait plus de 13 000 entrepreneurs de travaux agricoles sur le territoire français. Ces entreprises emploient 66 084 salariés permanents et occasionnels (rapport d'activité FNEDT, 2013). Au sein de cette population, les entrepreneurs proposant leurs services pour la protection des cultures sont, eux aussi, susceptibles d'être exposés aux produits phytopharmaceutiques.

L'étude a démontré que les entrepreneurs utilisent des matériels performants et renouvelés régulièrement.

Évaluer l'exposition

L'objectif principal de l'enquête était de déterminer si cette population est plus exposée à ces produits que le reste de la population agricole en grandes cultures** (céréales, oléo-protéagineux, légumes et pommes de terre). Et si c'était le cas, d'évaluer les paramètres pouvant être en cause : matériel, équipements de protection individuelle (EPI), pratiques des entrepreneurs.

À cette fin, un questionnaire a été diffusé auprès des entrepreneurs sous deux formes et de manière simultanée, afin d'obtenir le plus grand nombre de participants possibles : par internet et par la revue *Entrepreneurs des Territoires* n° 73 de juin 2013. Plusieurs relances ont été réalisées par mail auprès des adhérents de la FNEDT. Les données ont été collectées de juin à décembre 2013.

36 questions et 6 thèmes ont été retenus, qui forment la « colonne vertébrale » du questionnaire :

- *Données concernant l'entreprise*
- *Matériels : tracteurs, automoteurs, pulvérisateurs*
- *Entretien et nettoyage du matériel*
- *Produits phytopharmaceutiques*
- *Protection des applicateurs*
- *Données personnelles et relatives à l'activité de l'entreprise*

120 questionnaires exploitables en grandes cultures

La population étudiée

Parmi les 120 répondants, répartis sur toute la France, 9 sont des femmes. La moyenne d'âge de l'échantillon est de 44 ans, avec une étendue de 21 à 64 ans, et une expérience professionnelle en tant qu'entrepreneur de 13 ans en moyenne. 18 % des participants ont précisé qu'ils étaient spécialisés dans la prestation de services agricoles et 82 % ont répondu être exploitants en grandes cultures, en plus de leur activité d'entrepreneur.

La majorité des 120 entrepreneurs proposent d'autres services, ces derniers sont nombreux (broyage, ensilage, épandage, fauchage, fourrage, etc.). La moitié des participants proposent des services de semis en plus des services phytopharmaceutiques. Seuls 5 % de l'échantillon ne proposent que les traitements phytopharmaceutiques. Par ailleurs 65 % d'entre eux précisent qu'ils proposent leurs services via le bouche à oreille, et ce, devant la publication d'annonces ou de prospectus.

Les répondants réalisent en moyenne des traitements sur 1 156 ha par an (étendue : de 25 ha à 6 000 ha par an). Ce qui correspond à une période de 280 heures par an en moyenne, soit près du double de temps que les agriculteurs (150 heures en moyenne). Concernant les

professions des clients, 93 % sont des agriculteurs et 92 % d'entre eux sont des clients réguliers, situés dans une majorité des cas à proximité des entreprises.

Fiche chantier pour 71 % des enquêtés

Par rapport au déroulement du traitement phytopharmaceutique, 71 % des enquêtés disent se servir d'une fiche chantier. Ce document rempli par l'opérateur, signé par le décideur, renseigne sur toutes les étapes du chantier : parcelle et surface à traiter, matériel utilisé, produits et doses à appliquer, type de culture traitée. Mais aussi sur la provenance des produits (client, entreprise, autre), le lieu de remplissage et de rinçage, l'utilisation de buses antidérive, les zones non traitées (ZNT) à respecter, la prise en charge des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) ou encore les consignes de sécurité à préciser au client.

53 % des participants répondent donner des consignes de sécurité aux clients (stockage et manipulation des produits, délais de réentrée, délais avant récolte, zones traitées). Celles-ci concernent en majorité les délais de réentrée.

Les trois principaux critères pour l'achat des produits phytopharmaceutiques sont : l'efficacité du produit (74 %), le prix (48 %) et la facilité d'utilisation (36 %). Seuls 21 % de l'échantillon citent la toxicité du produit.

Tracteurs : récents et polyvalents

80 % des participants déclarent n'utiliser qu'un seul tracteur pour les traitements phytosanitaires, et pour 74 %, s'en servir à d'autres activités : labour, semis, épandage d'engrais, récolte, enrouleur, transport des céréales. La fréquence de renouvellement des tracteurs est de 7 ans en moyenne. De plus, 63 % des participants précisent qu'ils ont acheté leur tracteur neuf, et pas d'occasion. Les principaux critères pris en compte pour l'achat d'un tracteur sont la proximité du concessionnaire (43 %), la climatisation (38 %) et la puissance du moteur (35 %).

Éléments vérifiés lors de l'entretien des cabines (exprimé en %)

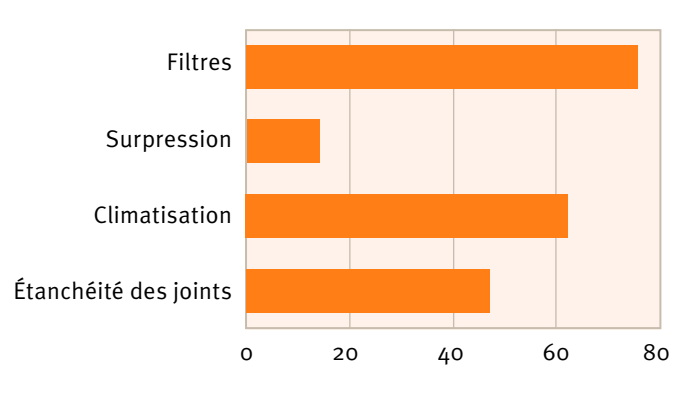

Cabines fermées

Sur les 120 entrepreneurs, 3 % d'entre eux utilisent un tracteur ou automoteur sans cabine pour réaliser les traitements et 6 % un tracteur avec une cabine ouverte. 91 % de l'échantillon utilisent un tracteur ou un automoteur avec une cabine fermée ; dont 83 % sont climatisées et/ou pressurisées (45 %). 8 % des entrepreneurs men-

La cabine : protection de l'opérateur pendant le traitement

Faisant suite à la validation de la norme EN 15695:2009 « Tracteurs agricoles et pulvérisateurs automoteurs - Protection de l'opérateur (conducteur) contre les substances dangereuses », le nombre de constructeurs qui proposent une cabine de catégorie 4 augmente. Les exigences sont illustrées dans le tableau ci-contre.

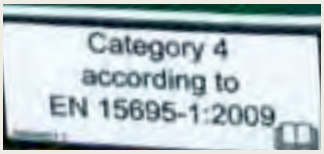

Catégorie	Protection	Respect	Exigences		
4	Poussières	oui	Débit d'air neuf	30 m³/h	Test de confinement
	Aérosols	oui	Pressurisation	20Pa	
	Vapeurs	oui	Indicateur de pression	obligatoire	
3	Poussières	oui	Débit d'air neuf	30 m³/h	Test de confinement
	Aérosols	oui	Pressurisation	20Pa	
	Vapeurs	non	Indicateur de pression	obligatoire	
2	Poussières	oui	Débit d'air neuf	30 m³/h	
	Aérosols	non	Pressurisation	50Pa	
	Vapeurs	non	Indicateur de pression	20Pa en présence	
1	Poussières	non	Débit d'air neuf	aucune	
	Aérosols	non	Pressurisation	aucune	
	Vapeurs	non	Indicateur de pression	aucune	

La seule présence d'un « filtre à charbon actif » dans une cabine ne suffit pas à protéger les conducteurs. Lors de l'achat d'un nouveau tracteur ou automoteur, utilisé pour des traitements phytosanitaires, il faut choisir la bonne protection, en connaissance de cause.

La catégorie de la cabine est notifiée dans le manuel de l'opérateur et au niveau de la cabine par le marquage suivant : « Catégorie 1 ou 2, 3, 4 conforme à l'EN 15695-1:2009 ». Ensuite il est important d'entretenir correctement et régulièrement l'intérieur de la cabine. Enfin, le changement de média filtrant est nécessaire, à la fréquence indiquée dans le manuel de l'opérateur du tracteur ou pulvérisateur automoteur.

Les trois quarts des entrepreneurs participants à l'enquête ont déclaré se servir du même tracteur pour réaliser les traitements phytopharmaceutiques et d'autres activités agricoles. Il est alors important d'entretenir et de nettoyer la cabine régulièrement.

tionnent utiliser leur tracteur avec la cabine fermée mais celle-ci est ni pressurisée ni climatisée, ce sont des équipements de plus de 5 ans.

Parmi les cabines fermées, 30 % sont équipées d'un filtre à poussières et 61 % d'un filtre spécifique pour les traitements phytopharmaceutiques. La fréquence de changement des filtres est de 1,2 fois par an, variant de 0 à 7 par an, en fonction du nombre d'heures de traitements réalisés annuellement. En fonction du type de filtre, il n'est pas montré une différence significative de fréquence de changement de média filtrant.

Pulvérisateurs performants...

Les pulvérisateurs sont de type traîné à 45 %, porté à 21 % et automoteur à 34 %. La fréquence de renouvellement des pulvérisateurs est de 9 ans, avec une étendue de 2 à 25 ans. Les 3 principaux critères d'achat d'un pulvérisateur sont : l'amélioration de la sécurité (53 %), la facilité de nettoyage (42 %) et la capacité de la cuve (42 %).

71 % des pulvérisateurs sont équipés d'un incorporateur, équipement permettant une réduction de l'exposition et apportant un confort à l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie. Afin d'éviter les risques de débordement, 60 % des participants utilisent une jauge, 38 % un volucompteur sur le tuyau de remplissage et 29 % une réserve d'eau tampon en hauteur.

... au détriment du nettoyage

Les participants nettoient leurs tracteurs une fois par saison pour 43 % d'entre eux et plusieurs fois par semaine pour 22 % seulement. Concernant leurs pulvérisateurs, 40 % le lavent une fois par saison et 20 % le lavent à chaque changement de produit.

Pour 76 % de l'échantillon, l'entretien de la cabine se traduit par le changement de filtre et par la vérification de la climatisation (62 %), de l'étanchéité des joints (47 %) et de la surpression (14 %).

Des efforts sur la protection individuelle

Les entrepreneurs portent des équipements de protection individuelle cutanée et respiratoire lors de la préparation de la bouillie, le traitement et le nettoyage du matériel. Les protections employées sont majoritairement celles recommandées par les bonnes pratiques, mais ne sont pas utilisées par l'ensemble de la population étudiée. Les pratiques diffèrent beaucoup d'un participant à l'autre.

Les équipements sont portés par 60 % des professionnels. Les deux phases où ils se protègent le plus sont la préparation de la bouillie et le nettoyage du matériel (plus de 50 %). La protection des mains est la protection principale (60 %), la protection du corps et des voies respiratoires est proche de 50 %. Lors du traitement, seuls 30 % d'entre eux portent un équipement de protection individuelle, comme ils utilisent un tracteur ou automoteur équipé d'une cabine. Seuls 20 % de l'échantillon entretiennent correctement leurs équipements de protection individuelle. Par exemple, dans l'échantillon, près de 2/3 des personnes qui portent des gants utilisent des gants en nitrile réutilisables. Or, peu connaissent les procédures pour les entretenir, ainsi que les mesures d'hygiène afin d'être moins exposés aux produits.

82 % d'entre eux mentionnent prendre une douche à la fin des traitements.

Conclusion : gare aux résidus

Les 120 entrepreneurs de l'échantillon sont en moyenne exposés deux fois plus longtemps aux produits phytopharmaceutiques que les agriculteurs. La gestion et l'encadrement des traitements phytopharmaceutiques semblent plus approfondis par les entrepreneurs que par les agriculteurs. Notamment par l'utilisation importante d'une fiche chantier, qui est une pratique en faveur de la diminution des expositions aux produits, grâce à un meilleur encadrement et à un meilleur contrôle des activités exposantes. Cette fiche permet de prévenir les erreurs, sources potentielles d'exposition pour l'opérateur et le client.

C'est une population qui utilise du matériel récent, que ce soit pour les tracteurs ou les pulvérisateurs, et ce matériel est renouvelé fréquemment. L'enquête semble confirmer que les entrepreneurs de travaux agricoles privilégient l'utilisation d'un matériel performant.

Par contre, le nettoyage du matériel est à améliorer. De plus, près de 75 % d'entre eux se servent du même tracteur pour les traitements phytopharmaceutiques et pour réaliser d'autres activités agricoles (labour, semis, etc.). Ces entrepreneurs s'exposent ainsi à des résidus de produits. Les autres activités réalisées ne nécessitent pas de protections spécifiques (récolte, transport de céréales, etc.), alors que le matériel est souillé.

Les protections individuelles employées sont majoritairement celles recommandées par les bonnes pratiques, mais ne sont pas utilisées par l'ensemble de la population étudiée. L'entretien de ces protections n'est pas systématique.

L'entretien et les mesures d'hygiène basiques sont des éléments simples à mettre en œuvre afin que les entrepreneurs soient moins exposés aux produits phytopharmaceutiques. Cette étude révèle que les bonnes pratiques ne sont pas toujours bien respectées ou connues par les entrepreneurs. La mise en place de campagnes d'informations et de formations générales sur les recommandations spécifiques aux pratiques des entrepreneurs pourrait s'avérer utile pour limiter leur exposition.

Sonia Grimbuhler [1]
Maud Pelletier [1]
Guillaume Danton [2]
Patrice Durand [2]

(1) Irstea (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)
(2) FNEDT

(*) Chevalier, B., Les agriculteurs recourent de plus en plus à des prestataires de services. Insee Première, 2007. 1160.
(**) Entrepreneurs de travaux agricoles en grandes cultures, échantillon exploitable au cours de cette enquête. La population viticole n'est pas traitée dans cet article, car la taille de l'échantillon n'était que de 15 personnes.

Remerciements à tous les participants à l'enquête et à Maud Pelletier pour le travail engagé dans le cadre de son master 1 « Santé publique et risques environnementaux *», université Paris Sud, 2013.*

Presse haute densité LSB

100% d'innovation rentable

Moins de pièces en mouvement c'est moins de consommation de carburant

De conception simple et durable, la chaîne cinématique des presses haute densité de KUHN comporte moins de pièces en mouvement, offrant un débit inégalé, ainsi que des performances et une fiabilité exceptionnelles. À l'usage, les presses KUHN demandent moins de puissance.

Capacité de travail optimale, fiabilité et facilité d'utilisation figurent parmi les grands objectifs du développement des presses KUHN. La presse haute densité de KUHN vous offre les avantages des technologies spécifiques pour un pressage de qualité :

- **Rotor Intégral pour une capacité d'alimentation inégalée.** La combinaison du rotor et des vis de recentrage sur le même axe permet une capacité d'alimentation élevée et régulière.
- **Power Density pour une forme de balle parfaite.** S'adaptant en permanence à la variation constante des andains (luzerne, paille, herbe…), le système Power Density garantit la formation régulière des paquets et la réalisation de balles aux formes parfaites.
- **Electronique Isobus pour commander la machine du bout des doigts.** Les réglages courants, tels que la densité de la balle et l'activation des couteaux, sont accessibles depuis le terminal.

www.kuhn.fr

hickory 02283-PROD-LSB-FR-QR

Visionnez la LSB au travail en flashant ce code

élevages I cultures I paysages

be strong, be **KUHN***

*soyez fort, soyez KUHN

Entrepreneurs des Territoires

Observatoire économique national

Filière Forêt-Bois : les chiffres ETF du 1er trimestre 2014

Suite aux travaux de la fédération nationale EDT au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt, les Entrepreneurs de Travaux Forestiers sont désormais enquêtés dans le baromètre trimestriel de conjoncture, dont voici les principaux résultats.

L'activité des entrepreneurs de travaux forestiers est stable sur les trois premiers mois de l'année 2014 comparés aux mêmes mois un an plus tôt, soutenue par des conditions climatiques exceptionnelles (douceur de l'hiver).

La région Atlantique est la seule a enregistrer un recul de chiffre d'affaires : - 2,5 % à un an d'intervalle.

Opinion des professionnels ETF

En moyenne, les chantiers les plus éloignés se trouvent toujours à 98 km de l'entreprise, soit une distance identique à celle du trimestre précédent.

Les prix d'achat demeurent en hausse pour 40 % et plus des professionnels.

1 Évolution* du chiffre d'affaires : stabilité de la moyenne nationale

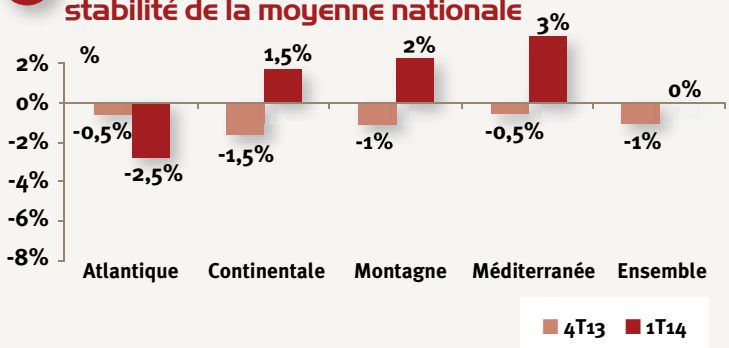

* par rapport au même trimestre de l'année précédente

2 Orientation des tarifs des prestations

Type de prestation (exploitation)	Opinions sur l'orientation des tarifs par rapport au 4ème trimestre 2013 (en % d'entreprises)		
	Hausse	Baisse	Stagnation
Feuillus bois d'œuvre	15	13	72
Feuillus bois d'industrie	16	13	71
Feuillus bois énergie	18	13	69
Résineux bois d'œuvre	14	13	73
Résineux bois d'industrie	15	14	71
Résineux bois énergie	16	14	70

Des prix de prestations stables pour environ 7 entrepreneurs de travaux forestiers sur 10. Des marges qui se détériorent à nouveau pour plus d'un tiers des intervenants contre 12 % faisant plutôt état d'une augmentation.

4 Anticipations à 6 mois

en pourcentage d'entreprises

- Intentions d'investissement : **19 %**
- Intentions d'embauche : **17 %**

3 Carnets de commandes : 14,2 semaines de travail en moyenne

(stabilité par rapport au trimestre précédent)

Type de prestation (exploitation)	Opinions sur l'évolution des carnets de commande par rapport au 4ème trimestre 2013 (en % d'entreprises)		
	Hausse	Baisse	Stagnation
Feuillus bois d'œuvre	21	16	63
Feuillus bois d'industrie	22	16	62
Feuillus bois énergie	22	18	60
Résineux bois d'œuvre	23	15	62
Résineux bois d'industrie	23	15	62
Résineux bois énergie	22	16	62

5 Le Top 10 des préoccupations des chefs d'entreprise

	% d'entreprises	Évolution du classement à 3 mois d'intervalle
1. Difficultés de trésorerie	33	+ 2 places
2. Prix d'achat	32	- 1 place
3. Contraintes réglementaires et environnementales	22	- 1 place
4. Carnets de commande	16	+ 1 place
5. Difficultés de recrutement	15	+ 1 place
6. Pérennité de l'entreprise à court terme	15	+ 1 place
7. Problèmes liés aux délais de paiement	13	- 3 places
8. Charges/Fiscalité	10	=
9. Approvisionnement	9	+ 1 place
10. Relations avec les banques	8	- 1 place

Total supérieur à 100 % du fait des réponses multiples.

Source : étude France Bois Forêt, réalisée avec le concours de l'Institut i+c, téléchargeable sur www.franceboisforet.fr (rubrique « Observatoire économique »).

23 solutions pour réaliser des économies de carburant

La nouvelle transmission e23 entièrement automatique des tracteurs série 7R et prochainement disponible sur les tracteurs 8R dispose de 23 rapports avant parfaitement étagés. Elle allie la facilité d'utilisation d'une transmission à variation continue à l'efficacité et la sobriété d'une transmission mécanique.

Elle compte parmi les nombreuses et importantes solutions d'optimisation des performances que nous vous proposons pour 2014.

Rendez-vous chez votre concessionnaire John Deere pour tester la différence.

JOHN DEERE

RENDEZ-VOUS
AU CHAMP !

JohnDeere.com

AS1570.1 FRE

La robotisation agricole en marche

Plus d'une douzaine de démonstrations ont eu lieu le 17 avril sur le site de recherche de l'Irstea, venant prouver que les robots agricoles sont dorénavant sortis des laboratoires et sont en marche vers une phase d'industrialisation.

[Montoldre, Allier] « *Nous travaillons depuis de nombreuses années sur la mobilité en milieux naturels et notre collaboration étroite avec des partenaires des sphères académiques et industrielles* (lire encadré) *nous permet de montrer aujourd'hui des résultats.* » Emmanuel Hugo est le directeur régional du centre Irstea de Clermont-Ferrand qui accueillait le 17 avril la journée de démonstration sur les « nouvelles solutions de mobilité de véhicules intelligents en milieux naturels ». Ce terme générique de « mobilité en milieux naturels » englobe le développement de nouveaux systèmes d'aide à la conduite et à la sécurité, embarqués sur les véhicules et au service des conducteurs. Il intègre également l'accroissement de l'autonomie des machines dans le cadre du développement de solutions robotisées sur des terrains « hors routes », caractérisés par des structures très variables (présence de pentes, de glissements…).

L'impact des machines en termes de compaction des sols, de respect de l'environnement est aussi une composante forte inscrite dans cette thématique. « *L'Irstea joue le rôle de disséminateur des résultats de toutes ces recherches multidisciplinaires qui intéressent tant les agriculteurs que les entrepreneurs de travaux agricoles* », nous confie Emmanuel Hugo, qui ajoute que les travaux de défrichement réalisés aujourd'hui contribuent à l'innovation et mènent à une étape industrielle.

Deux projets labellisés

La journée du 17 avril visait à présenter les travaux de deux projets se terminant en 2014 et labellisés par le Pôle de compétitivité Via-Méca (Clermont-Ferrand) : le projet ANR (Agence nationale de la recherche) « ActiSurTT » développant des dispositifs pour prévenir des risques d'accidents liés au renversement ou au décrochement des automoteurs, et le projet ANR SafePlatoon qui présente un ensemble de véhicules se déplaçant de manière coordonnée, en tenant compte du terrain et des obstacles.

Étienne Pelletier, responsable du bureau d'études de Grégoire.

La firme Grégoire, qui présentait une vendangeuse lors de cette journée, est l'un des partenaires du projet ActiSurTT. « *D'ici deux à trois mois, nous ferons un bilan de nos expérimentations, qui ont démarré il y a deux ans et demi* », affirme Étienne Pelletier, responsable du bureau d'études de Grégoire. Il ajoute que l'objectif de cette expérimentation est de prédire les situations à risque et d'en informer le conducteur. « *On se rapproche de la concrétisation de nos travaux* », ajoute M. Pelletier, avec la possibilité à long terme de les installer de série sur les engins.

« *Il reste aux constructeurs à recréer des normes de sécurité et à créer une chaîne de valeur allant jusqu'au client final* », estime pour sa part Christophe Debain, chercheur Irstea. Ce dernier nous rappelle que si les recherches en robotique mobile datent du début des années 1990, l'algorithme de convoi ne date que de trois ans, avec de nombreuses applications pratiques comme la surveillance par un seul chauffeur de plusieurs machines travaillant simultanément. « *Ces techniques intéressent des pays comme l'Ukraine, ayant une période travail du sol-semis très courte* », commente Christophe Debain, qui

Emmanuel Hugo, directeur régional du centre Irstea de Clermont-Ferrand, devant la machine à vendanger de démonstration Grégoire.

Christophe Debain, chercheur Irstea, commentant la démonstration de présentation de deux robots derrière un tracteur.

Nouvelle cabine « 4 passagers ».

Grâce au système « Remote Display Access » signé John Deere, votre concessionnaire John Deere, le constructeur de l'outil, votre agronome ou vous-même, en tant que responsable d'exploitation, pouvez tous accéder à distance à la cabine et consulter les informations affichées sur la console du tracteur afin de prodiguer des conseils en temps réel à l'opérateur.

Cette innovation compte parmi les nombreuses et importantes solutions d'optimisation des performances que nous proposons pour 2014.

Rendez-vous chez votre concessionnaire John Deere pour tester la différence.

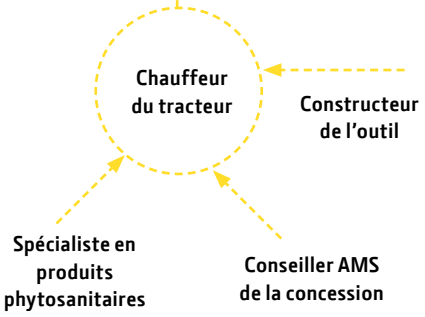

JOHN DEERE

JohnDeere.com

AS1574.1 FRE

Une collaboration entre plusieurs partenaires

Irstea : *Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture : 9 centres régionaux, 3 départements de recherches (eaux, technologies, territoires), 19 unités de recherches et 5 UMR, 1 650 personnes dont 1 031 chercheurs. La journée du 17 avril visait à présenter les travaux de l'unité de recherche « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes » du centre Irstea de Clermont-Ferrand.*

Institut Pascal : *Unité mixte de recherche créée en 2012, l'Institut Pascal est placé sous la tutelle de l'université Blaise Pascal, du CNRS et de l'Ifma (Institut français de mécanique avancée). Il rassemble au sein d'une même structure 300 personnes (chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants) rattachées à des domaines disciplinaires relevant des sciences pour l'ingénieur (automatique, mécanique, électronique, génie des procédés) et des sciences fondamentales (physique, biochimie).*

LabEx IMobS3 : *créé il y a à peine deux ans, ce laboratoire d'excellence vise à devenir sous dix ans un centre international de référence pour la mobilité des personnes, des biens et des machines grâce au développement de briques technologiques efficientes et respectueuses de l'environnement. Adossé au pôle de compétitivité Via-Méca et partenaire de grandes entreprises, le LabEx IMobS3 se positionne vis-à-vis du monde économique, notamment du secteur automobile, comme un soutien scientifique de haut niveau ayant plusieurs défis : créer des robots intelligents, développer des services pour leur mise en place ainsi que des procédés de production d'énergie propre pour la mobilité.*

Également repérés

*- un **banc d'essai** qui reconstitue l'impact des pneus ou des chenilles sur un sol agricole. Recouvert d'une couche de sable de 20 cm d'épaisseur, il mesure les profils linéiques de pression sous trains roulants, réalise la modélisation de la distribution latérale des efforts pour aboutir à une cartographie des répartitions des pressions sur un sol agricole reconstitué. Quel que soit le type de sol, le pneumatique répartit plus uniformément la charge, sur toute sa surface de contact, que la chenille (corps déformable sur support déformable). La chenille présente des pics de pressions plus marqués sous chacun des galets supports (corps indéformable sur support déformable).*

Présentation du banc d'essai sur la compaction des sols.

*- le dispositif **« Monoroue »** : installé à l'arrière d'un tracteur, il mesure l'efficience des pneumatiques et modélise la liaison pneu-sol. Des capteurs mesurent l'effort de traction, le couple au moyeu, la vitesse angulaire de la roue et la vitesse d'avancement. Les enregistrements réalisés avec un pneu permettent d'extraire des critères tels que le Pool Loss Index (PLI) ou pertes en traction, ou le Carry Loss Index (CLI) ou perte en portage de charge.*

*- Le **« pneu capteur »** : il s'agit d'un dispositif permettant une caractérisation du sol et la reconstruction de grandeurs dynamiques de la machine : évaluation des efforts et des couples appliqués par la machine sur le sol par mesures de déformation, et évaluation de caractéristiques mécaniques et physico-chimiques des sols par mesures de déformations et spectrométrie d'impédance (instrumentation embarquée). Ces travaux sont réalisés dans le cadre du projet ActisurTT, avec le concours de la société Grégoire.*

Le pneu capteur, ici installé sur une vendangeuse, permet d'estimer l'effort appliqué par la machine sur le sol et d'évaluer la compaction du sol.

Le dispositif « Monoroue » permet de mesurer l'efficience des pneumatiques et de modéliser la liaison pneu-sol.

Les démonstrations de robots suivant un tracteur ont suscité l'intérêt du public.

Entre deux démonstrations, le public pouvait venir discuter sur des stands d'information.

ajoute que ces systèmes automatisés font l'objet d'une forte demande, notamment pour la réalisation des traitements phytosanitaires (un robot allemand est en cours de certification et l'Irstea de Montpellier travaille sur un robot de traitement des vergers). Autre intérêt de véhicules autonomes en convoi : la possibilité de faire coopérer plusieurs machines de taille moyenne et de proposer ainsi des alternatives au « toujours plus gros, toujours plus puissant », avec à la clé une moindre compaction des sols.

Prototypes

Parmi les nombreux stands d'information présents sur le site de Montoldre, on pouvait découvrir un prototype de quad en phase industrielle avec la firme M-Tecks EAC de Corrèze. « *Ce quad est équipé d'un algorithme de transfert de charge qui permet de mesurer le risque de renversement* », explique Sarah Loué, ingénieur d'études Irstea qui ajoute que cette démarche pourrait être généralisable à d'autres types de véhicules agricoles (démarches facilitées grâce aux capteurs et aux bus de communication électronique embarqués sur les machines agricoles).

La journée du 17 avril a permis également de présenter aux visiteurs le Baudet-Rob, un prototype de robot autonome d'assistance logistique. Sa fonction principale est de suivre en complète autonomie un groupe de personnes, tout en transportant une partie de leur matériel. Un des challenges de Baudet-Rob est d'être capable de s'adapter aux différents contextes en orientant ses actions de lui-même. Pour cela, il devra être capable de s'autodiagnostiquer pour estimer son intégrité et la confiance dans ses futures actions. Parmi les applications pratiques futures de ce robot, figurent l'aide à la récolte des fruits et légumes et l'aide au transport de marchandises en entrepôt.

Philippe Caldier

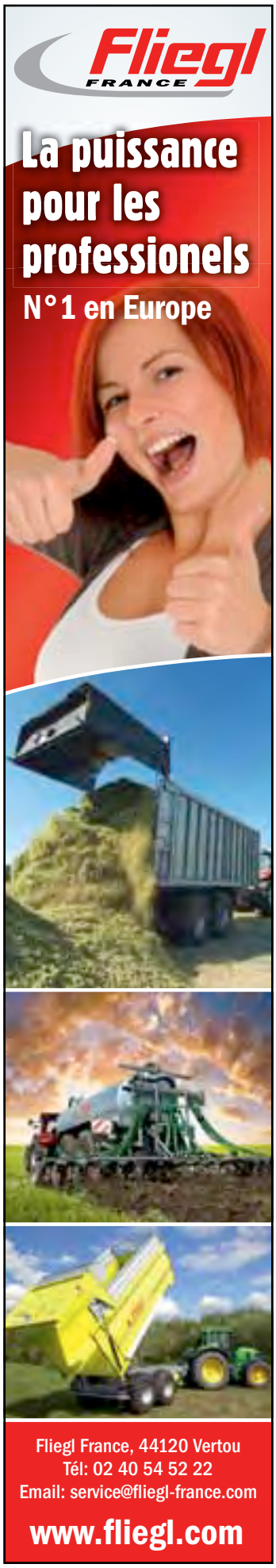

L'entreprise accueille ses futurs salariés et clients

Depuis près de dix ans, les MFR du Maine-et-Loire s'associent à la coopérative Terrena pour dédier une journée à une question d'actualité. Cette année, l'entreprise Catroux-Cesbron a ouvert ses portes afin d'accueillir les étudiants, les maîtres de stage et ses clients.

[Valanjou, Maine-et-Loire] En 2013, la journée agroéquipements organisée par la Maison familiale et rurale de Chemillé s'était déroulée pour la première fois dans une entreprise de travaux, en l'occurrence à Beaupréau, sur le site de la Sarl Sécher. Fortes du succès rencontré, les MFR du Maine-et-Loire ont, cette année, décidé de reconduire l'opération. C'est donc à Valanjou que s'est tenue l'édition 2014, dans les locaux de l'entreprise de travaux agricoles Catroux-Cesbron, le 26 mars dernier.

L'enseignement des agroéquipements en vedette

Initialement mises en place pour rassembler les étudiants et leurs maîtres de stage, ces journées de l'agroéquipement se déroulaient jusqu'en 2012 au sein de coopératives d'utilisation de matériel agricole. L'activité croissante des entreprises de travaux agricoles justifie que, désormais, les entrepreneurs accueillent ces journées : « *En effet, nous avons beaucoup de main-d'œuvre dans nos entreprises et les tailles des exploitations de nos clients augmentent,* remarque Marie-Christine Lemaitre, vice-présidente d'EDT Pays de la Loire, qui peut alors mettre en avant l'intérêt des prestataires : *Notre point fort, c'est le service : ponctualité et qualité du travail rendu.* »

Pour organiser une telle journée, la coopérative Terrena s'est associée avec les MFR du Maine-et-Loire (Jallais, Chemillé et Beaupréau). Leurs élèves de TPASA, Capa ou Bac professionnel, ont assisté aux ateliers par sous-groupes, autour du thème retenu cette année : « nouvelles technologies et développement durable ».

La journée de l'agroéquipement répond à plusieurs objectifs, dont celui de rapprocher les acteurs du secteur : les étudiants (ici rassemblés pour une photo en compagnie des organisateurs), leurs maîtres de stage, mais aussi les concessionnaires et les clients de l'entreprise.

Huit ateliers thématiques

Les différents acteurs de cette journée, concessionnaires ou institutionnels, ont chacun assuré la tenue d'un atelier thématique : strip-till, semis direct et guidage par satellite pour les concessionnaires (Beaupréau Motoculture, Ouvrard, Comptoir Agricole des Mauges, Clénet Manutention, Service Agri), « Évolutions de l'agriculture » pour la coopérative Terrena, ou encore utilisation en sécurité des produits phytosanitaires pour la Mutualité Sociale Agricole. Madame Urvoy, conseillère prévention de la MSA, aura ainsi présenté un logiciel affecté à la création de locaux destinés aux produits phytosanitaires, s'attardant longuement sur le rangement des bidons.

Autre atelier, celui assuré par Freddy Bodin, animateur régional d'EDT Pays de la Loire. « *L'objectif est de passer des messages aux jeunes* » remarque celui-ci. Les participants sont ainsi sensibilisés à la place

L'entreprise Catroux-Cesbron

L'entreprise Catroux-Cesbron se concentre sur les prestations de travaux agricoles et ruraux : récoltes et élagage principalement. Elle est dirigée depuis le début de l'année 2013 par deux associés, Alexandre Cesbron et Cécile Catroux. L'entreprise emploie quatre salariés à temps plein, et s'entoure de sept saisonniers en été, notamment pour disposer de deux conducteurs à même de se relayer sur les moissonneuses-batteuses. On notera à ce propos qu'elle s'est dotée d'un récupérateur de menues-pailles en 2012 pour répondre à la demande de clients engagés dans la méthanisation. La Sarl Catroux-Cesbron a par ailleurs développé une prestation de semis de maïs sous plastique, en contrat avec une coopérative chargée de centraliser les demandes. « Cette prestation justifie notre certification d'applicateur phytosanitaire », remarque à ce propos Alexandre Cesbron, qui note aussi que les clients ne formulent pas de demandes d'investissements. Même lors d'une telle journée placée sous le signe de l'innovation.

Alexandre Cesbron et Cécile Catroux, les dirigeants de l'entreprise, profitent de cette journée pour échanger avec des clients distants et présenter les nouvelles prestations.

des entrepreneurs dans la r égion, mais surtout à des thématiques telles que la circulation des engins, leur immatriculation, ou l'utilisation des carburants. Un t-shirt récompensait alors les participants ayant recueilli l'ensemble des bonnes réponses sur des supports de présentation installés dans l'atelier. Philippe Horeau, président de l'organisation départementale EDT 49, témoigne ainsi de « *l'importance de s'associer à des MFR qui forment des jeunes à nos besoins* ». La main-d'œuvre, les entrepreneurs peuvent directement la trouver lors de cette journée. « *Les jeunes connaissent l'organisation EDT en fin de journée. Ils vont donc envoyer leur CV à l'animateur régional.* »

« *Pour nous, c'est aussi une occasion de remercier les concessionnaires qui nous prêtent du matériel tout au long de l'année* » remarque Yann Henry, directeur de la

Accueillir la journée de l'agroéquipement permet à l'entreprise de présenter son savoir-faire et ses nouvelles activités, parmi lesquelles le semis de maïs sous bâche. Cet aspect bénéficie à la fréquentation : la clientèle se déplace plus facilement.

MFR de Chemillé. Ses élèves ont, bien sûr, mis la main à la pâte : ce sont eux qui ont conçu les panneaux de présentation de l'entreprise, retraçant son historique et dressant la liste du parc de matériels.

Un autre participant souhaitera souligner l'entretien d'une « *dynamique de territoire, associant les agriculteurs, les entrepreneurs, les concessionnaires et les élus locaux* ». Ces mêmes élus qui n'auront pas manqué de se rendre dans l'entreprise au cours de l'après-midi.

L'entreprise ouvre ses portes

« *La participation est élevée cette année, grâce à la mutualisation de la journée porte-ouvertes avec la journée agroéquipements* » remarquent Alexandre Cesbron et Cécile Catroux, les dirigeants de l'entreprise. Ils ont profité de cette journée pour ouvrir leurs portes à la clientèle et à des maîtres de stages qui ne connaissaient pas forcément l'entreprise. C'est une occasion parfaite pour présenter les investissements réalisés durant l'hiver. Et mutualiser les deux événements allège le travail de préparation. « *La MFR fait déjà beaucoup,* juge Madame Catroux. *Elle organise le buffet du midi, elle a aussi adressé un courrier à notre clientèle, dans lequel nous avons rajouté une lettre* », remarque la chef d'entreprise, qui évalue à deux jours le temps mobilisé pour la préparation.

Les entrepreneurs dressent finalement un bilan positif : « *Les clients sont contents de nous rencontrer dans un cadre différent du travail. Certains ne viennent jamais au siège. Mais aujourd'hui, entre les deux tiers et les trois quarts de la clientèle se sont déplacés* » remarquent-ils. Soit 100 à 120 clients sur les 150 que dénombre l'entreprise. Les organisateurs estiment par ailleurs à 200 le nombre de maîtres de stage et stagiaires participants. Auxquels on pourra rajouter une quinzaine d'entrepreneurs de travaux attirés par le programme.

Les différents partenaires se retrouveront en juin pour dresser le bilan de l'édition 2014. Et définir le sujet de l'édition 2015.

G. Le Gonidec

L'industrie française du machinisme agricole, futur relais de croissance

Le 28 mars dernier, le gouvernement lançait une « mission agroéquipements » visant à évaluer les forces et les faiblesses de l'industrie du machinisme agricole. À condition d'écarter certains freins, ce secteur pourrait constituer un solide relais de croissance pour l'économie française.

Le secteur des agroéquipements obtiendrait-il enfin ses lettres de noblesses ? Alors que les constructeurs et les distributeurs français se félicitent d'une année 2013 exceptionnelle, tout en anticipant la chute du marché en 2014, le gouvernement a lancé une mission pour identifier les forces et les faiblesses du secteur. Le but : stimuler son développement et accompagner la « transition agroécologique » de l'agriculture française. Un coup de projecteur bienvenu.

Une place dans l'économie française

Le marché français des agroéquipements a enregistré un nouveau record en 2013. Il totalise 6 milliards d'euros, contre 5,5 milliards d'euros facturés en 2012. L'année 2008 qui avait vu le marché progresser à 5,1 milliards d'euros, une référence de la profession, est donc largement dépassée par deux années exceptionnelles. Toutefois, le déficit commercial du secteur des agroéquipements français s'est élevé à 1,6 milliard d'euros en 2013. Les exportations ont stagné aux alentours de 3 milliards d'euros, alors que les importations ont continué de croitre de 14%, après une progression de 13,2 % en 2012.

En 2013, l'industrie française du machinisme agricole a surfé sur une demande intérieure élevée. Elle devrait à l'avenir miser sur l'export pour amortir les évolutions conjoncturelles de l'agriculture nationale.

Au niveau européen, la filière des agroéquipements compte plus de 29 000 entreprises, qui emploient environ 280 000 personnes (réparties à parts égales entre la fabrication et le commerce). Leur chiffre d'affaires cumulé s'élève à plus de 100 milliards d'euros. Comme le souligne Axema, union des industriels de l'agroéquipement, « *la puissance de l'industrie allemande s'illustre par un effectif deux fois plus important qu'en France* » : 32 000 salariés, contre 15 000 dans l'Hexagone, permettent de dégager un chiffre d'affaires supérieur à 10 milliards d'euros, alors que le nombre d'entreprises y est comparable.

Troisième contributeur de l'industrie européenne de machines agricoles après l'Allemagne et l'Italie, la France profite surtout de l'importance de son marché intérieur, car, malheureusement, les exportations des constructeurs français restent inférieures à la moyenne européenne. L'industrie nationale aura trop peu profité de l'embellie du marché mondial entre 2009 et 2013 (lire encadré page suivante).

Le défi de l'export

Certaines familles de produits présentent une balance commerciale négative, malgré la présence d'unités de production sur le territoire national. C'est le cas pour les tracteurs (13 000 unités fabriquées chaque année au Mans par Claas, 18 000 à Beauvais par Agco), dont la France exporte 75 % de

30,1 milliards d'euros *courants, soit 1,6 % du Produit intérieur brut : le secteur agricole français en 2010 (3,1 % du PIB avec les industries agroalimentaires, contre 8,1 % en 1970). Avec son excédent commercial de 11,9 milliards d'euros en 2011 (un record), l'agriculture française affiche une rare vitalité.*

19 % : *la part française dans la production agricole européenne, première position, devant l'Allemagne (13 %).*

6 milliards d'euros : *le marché français des agroéquipements en 2013 (5,5 milliards en 2012).*

4,57 milliards d'euros : *les importations françaises de pièces et équipements en 2013 (+ 7,9 %).*

2,98 milliards d'euros : *les exportations françaises de pièces et équipements en 2013 (stables).*

Sources : Banque Mondiale, Cema, Axema.

Le machinisme agricole dans le monde

Après plusieurs années très favorables, les ventes de machines agricoles se sont stabilisées en 2013. Mais selon l'alliance Agrievolution, qui rassemble les plus importantes organisations au niveau mondial, le marché du tracteur s'est tout de même élevé à 2 150 000 unités, alors que 1 500 000 unités avaient été enregistrées en 2008 ! En volume, Chine et Inde absorbent la moitié de la production mondiale. L'Amérique du nord reste sur une tendance positive (+ 9 %).

2013, année de stabilisation en Europe

Le marché européen s'est quant à lui contracté sur la deuxième partie de l'année 2013, pour finalement afficher une hausse modérée. Plus de 150 000 tracteurs de 50 ch et plus, ont été immatriculés sur les 18 principaux marchés européens en 2013. Soit une augmentation de 2 % du volume, seulement. Cinq d'entre eux (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Espagne) totalisent près de 115 000 unités.

Répartition des immatriculations de tracteurs (50 ch et plus) en Europe, par groupe, en 2013

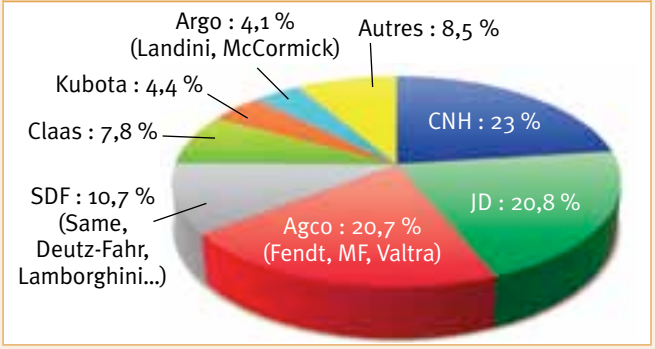

France et Allemagne représentent près de 45 % du marché européen des moissonneuses-batteuses, évalué à près de 25 milliards d'euros en 2013. L'Hexagone s'est démarqué par une forte hausse des ventes : + 32,3 % à 2 473 unités. La plus forte progression est à mettre au crédit des pulvérisateurs automoteurs, dont 437 unités ont été immatriculées en 2013 pour une hausse de 36,5 %. En ensileuses, 270 unités devraient être immatriculées en France en 2014, contre 297 en 2013.

Une baisse attendue en 2014

Si en 2013, les immatriculations de tracteurs ont crû de 7,5 %, depuis le début de l'année 2014, les immatriculations de tracteurs « standards » sont en recul de 28 % en France. Considérant les hauts niveaux de 2013, toutes les organisations s'attendent à une légère baisse des immatriculations cette année. Au niveau mondial, les ventes de tracteurs pourraient alors s'élever à environ 90 milliards d'euros. Mais la tendance reste fortement positive, compte tenu du développement du secteur et des prix des commodités jugés favorables. En 2014, il y a fort à parier que la France se démarque encore, mais cette fois-ci, par une forte baisse de ses immatriculations.

Malgré son relatif dynamisme, l'industrie française du machinisme agricole peine à recruter. Elle se prive alors de débouchés à l'export. Il faut attirer, et former !

la production, pour 1,14 milliard d'euros. La France reste malgré tout déficitaire, puisqu'elle a importé des tracteurs neufs pour 1,67 milliards d'euros. Toutefois, « *À l'export, les gros acteurs français tels que Manitou, Kuhn ou Grégoire Besson, tirent leurs familles de produit* », explique Élodie Dessart, responsable du pôle Économie au sein d'Axema.

Le pays peine à exporter, particulièrement sur les marchés émergents. « *La France perd des parts sur les marchés importants comme la Chine – 55 millions d'euros réalisés par les constructeurs français contre 370 millions d'euros pour les Allemands – et l'Ukraine où elle a perdu sa place de quatrième fournisseur au profit des Pays-Bas* », remarque Élodie Dessart. « *La puissance industrielle française est tirée par quelques grosses entreprises, nous n'avons pas un tissu industriel comparable à l'Allemagne* » poursuit-elle.

Pourtant, l'environnement économique ne défavorise pas l'industrie française face à ses voisins : « *La productivité par salarié est quasiment égale ; il n'y a pas de grosses différences, même s'il faut travailler encore sur ce point* », juge Élodie Dessart.

Identifier les freins

Performance, fiabilité, ergonomie, design… L'industrie des agroéquipements – française ou étrangère – reste une des plus actives en matière d'innovation. Mais au cours des 10 dernières années, près de 80 % des budgets de recherche auraient été consacrés au respect de normes. « *La législation doit permettre de soutenir l'activité et donner les moyens de résister à la concurrence mondiale,* relevait récemment le Cema, organisation européenne rassemblant les constructeurs. Celui-ci demande désormais : *des politiques européennes plus cohérentes et consistantes dans la durée* ». Ce que confirme Élodie Dessart : « *Les règles entravant l'activité nous empêchent de profiter des évolutions du marché.* »

Autre faiblesse de l'industrie française : le recrutement. Sur 5 ans, l'emploi est en progression. Mais les entreprises affichent des difficultés de recrutement préoccupantes : en production comme sur le terrain, le manque de collaborateurs au profil « technique » s'avère pénalisant.

Le financement pourrait, enfin, constituer un autre frein. Élodie Dessart remarque que la prise de

Axema veut rattraper son retard dans le domaine de l'Isobus

Au cours de la neuvième Convention des agroéquipements organisée par Axema et le Sedima les 10 et 11 avril derniers, constructeurs et concessionnaires ont affiché leurs préoccupations vis-à-vis des nouvelles technologies : nécessité d'argumenter auprès des exploitants sur les gains de valeur plutôt que le service rendu, d'assurer le traitement des masses de données, de développer une approche pédagogique et créer des références. L'organisation professionnelle a clairement affiché sa volonté de « rester dans la course à l'électronique » grâce à ces trois axes de travail, et grâce à sa récente adhésion à l'AEF (Agricultural industry electronics foundation). Axema accueillera en France le prochain Plugfest de l'AEF : un événement au cours duquel les différents constructeurs se rassemblent pour évaluer la compatibilité de leurs solutions électroniques.

En se joignant au groupe européen FMIS (systèmes d'information pour la gestion des fermes), Axema mise sur la compatibilité des terminaux de commande avec les logiciels de gestion, que les concepteurs français n'ont jusqu'alors pas souhaité rendre intercompatibles. L'organisation a donc entamé des discussions avec l'Anela (Association nationale des éditeurs de logiciels agricoles) pour imposer le format isoXML, standard européen. Enfin, l'organisation propose désormais des formations à destination des PME du secteur, grâce à son association avec le laboratoire indépendant Kereval. Ce dernier assure déjà des formations et tests logiciels (conformité, qualité réseau, test de charge, interopérabilité...). Il deviendra désormais le centre officiel de certification Isobus en France.

Les constructeurs français reviennent dans « la course à l'électronique ». Dans le cadre de son adhésion à l'AEF, Axema organise cette année un événement dédié à à l'Isobus : le Plugfest, au mois d'octobre prochain.

participation n'est pas envisagée de la même manière en France et à l'étranger. Les PME françaises ne feraient pas suffisamment appel aux fonds disponibles pour développer l'export. Cela constitue désormais un axe de travail au sein de l'union Axema, qui a développé un guide intitulé « *Panorama des débouchés à l'export* » pour faciliter l'implantation des constructeurs français sur les marchés en croissance. L'engagement d'Axema dans ce domaine vient d'être conforté par le gouvernement.

Une reconnaissance pour le secteur

Le 28 mars dernier, un communiqué de presse conjoint des ministères de l'agriculture, de l'économie et de l'enseignement, orientait tous les projecteurs vers la profession. Ces ministères ont confié la mission d'identifier les forces et les faiblesses du secteur de l'agroéquipement en France et de formuler un ensemble de recommandations, à Jean-Marc Bournigual, président d'Irstea. L'institut bénéficie d'une expérience significative pour allier performance économique et environnementale. Surtout, il utilise de longue date

Un encouragement de taille pour l'industrie française. Avec l'appui de nombreux acteurs, dont la FNEDT, trois ministères ont pris la décision d'identifier les freins pour répondre aux exigences écologiques et économiques du secteur de l'agroéquipement.

le modèle partenarial pour appuyer les politiques publiques. Sous le pilotage d'un comité d'acteurs représentatifs des parties prenantes de la filière, dont la FNEDT, cette mission, d'une durée de six mois, comportera de nombreuses consultations.

Après avoir rassemblé ces acteurs le 23 avril dernier, Irstea va désormais recueillir la perception des constructeurs et des fabricants sur les processus d'innovation, le recrutement et l'attractivité du secteur. L'institut complétera ces réponses par des auditions, puis par un second questionnaire destiné aux distributeurs de matériels agricoles. Ce rapport sera remis aux ministres à l'automne. Il devra « *porter sur les modalités de soutien au développement de la filière (...)* ». À la clarification du rôle des différents acteurs, s'ajoutera alors une évaluation des besoins de personnels qualifiés pour « *le conseil, la recherche, le développement, l'innovation, la production industrielle et son adaptation aux marchés* ». On ne peut que se féliciter de la démarche, qui attirera inévitablement l'œil extérieur sur deux secteurs économiques majeurs de l'Hexagone : l'agriculture et l'industrie.

G. Le Gonidec

Résultats financiers et stratégies des entreprises

Depuis le début de l'année 2014, les publications de résultats financiers se multiplient. Voici les tendances de l'année 2013 pour quelques entreprises qui nous ont communiqué leurs chiffres :

Massey Ferguson *s'est installé à Beauvais en 1960. Alors qu'une nouvelle usine « Beauvais 2 » est désormais opérationnelle (100 postes créés), le groupe se félicite de disposer aujourd'hui du « plus important site de production de matériel en Europe ». Beauvais exporte 85 % de sa production dans 140 pays. Avec plus de 2 000 salariés, la société est le premier employeur privé de Picardie.*

Claas *annonce un chiffre d'affaires record de 3,815 milliards d'euros, pour son centième anniversaire. En 2013, France et Allemagne ont porté la croissance de Claas, qui note qu'en Amérique du Nord les conséquences de mauvaises récoltes (sécheresse) ont été compensées par le système assuranciel. Claas emploie actuellement plus de 9 700 personnes dans le monde, dont 3 000 en France : 700 au sein des unités de production du Mans (qui exporte près de 75 % de sa production), et 950 rattachées à la distribution (CRA).*

Kuhn *emploie actuellement 4 700 personnes, et dispose de neuf usines de production sur les cinq continents. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 1,047 milliards d'euros en 2013, soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente (le résultat d'exploitation a crû de 21,6 %, à 155,8 millions d'euros). 65 000 machines ont été produites, et 49 millions d'euros investis. 4 % du chiffre d'affaires est consacré à la R&D, ce qui se traduit par plus de 1 600 brevets déposés dans le monde. En France, les six sites de production du groupe emploient plus de 2 000 personnes.*

Exel Industries *est le leader mondial de la pulvérisation. L'entreprise, cotée à la bourse de Paris, est dirigée par la famille Ballu depuis plus de 60 ans. Le groupe est implanté dans 28 pays. L'activité française représentait encore 75 % du chiffre d'affaires du groupe en 1996. Mais 65 % des 740 millions d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisés hors du territoire netional en 2013 (80 % de l'activité reste en Europe). Après les acquisitions d'Agrifac et Holmer notamment, en 2012 et 2013, Exel affiche un niveau d'endettement relativement élevé. Mais les dirigeants prévoient tout de même, « de nouveaux investissements sur les marchés américain et est-européen », où Exel souhaite désormais se développer.*

Manitou *réalise un premier trimestre 2014 plus favorable que l'année précédente (291,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, contre 271,8 millions d'euros pour le premier trimestre 2013). La division « manutention tout terrain » affiche une croissance de 17 % (200,9 millions d'euros), essentiellement due à l'activité des loueurs et du BTP. Mais le carnet de commande affiche une hausse plus modérée : 4 %. Manitou explique que le secteur agricole reste hésitant, car impacté par les évolutions climatiques et une faible visibilité.*

Quivogne *se développe à l'international grâce à quatre sociétés sœurs (en Autriche, au Canada, en Russie et au Royaume-Uni). Les matériels Quivogne sont ainsi distribués dans 40 pays : 35 % du chiffre d'affaires du constructeur français (30,5 millions d'euros) est lié à l'export. En France, les deux sites de Jussey (70) et Polaincourt (71) emploient 180 salariés. Les matériels de travail du sol représentent 80 % du chiffre d'affaires, et sont complétés par l'environnement (dont distribution des matériels Spearhead).*

Stark Industries *a clôturé l'exercice 2013 avec un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros (contre 6 millions en 2012). La jeune entreprise angevine va désormais se doter d'un nouveau siège social. En septembre 2015, Stark Industries déménagera de la pépinière d'entreprises des Rosiers-sur-Loire, vers un terrain de 65 000 m² bordant l'A85 à Longué-Jumelles (49). Un nouveau bâtiment de 8 000 m² abritera les services administratifs (10 personnes), une plate-forme logistique, un showroom et un espace de démonstration.*

Congrès EDT 2014 : s'engager avec l'agro-industrie

Réunis en congrès à Dunkerque du 15 au 17 mai, les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux ont fait entendre leurs revendications, en matière de concurrence et de certification phytosanitaire notamment. Un riche programme de conférences et de débats professionnels attendait également les participants du congrès, démontrant une nouvelle fois la capacité des entrepreneurs à progresser ensemble.

« *On entre dans une période de croissance faible* », annonce d'emblée Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental et Grand témoin du congrès 2014. « *À cause de cette crise durable, on assistera à la en puissance d'une génération d'agriculteurs tournés vers le partage plutôt que vers l'acquisition.* » Une mutation de l'économie qui devrait favoriser les métiers de service, y compris dans le secteur agricole. « *Les exploitants de demain ne voudront plus forcément être propriétaires de certains outils trop coûteux ou trop peu utilisés au cours de l'année. Ils préféreront se tourner vers ceux qui leur proposeront ce service. Des professionnels qui connaissent leur matériel de pointe et qui savent en tirer le meilleur parti* », souligne-t-il. Dans un avenir proche, il faudra être capable de produire plus, avec moins de surfaces disponibles, moins d'eau et moins d'intrants. « *Une technicité fantastique sera nécessaire, pour relever ce défi.* »

L'intervention de Jean-Paul Delevoye, si elle a été largement appréciée, n'a pas manqué de soulever les questions du public. Alors que le président du Cese souligne « *l'intelligence administrative française* », les entrepreneurs eux, regrettent la complexité et la lourdeur des démarches administratives du quotidien. Sensible aux exemples concrets rapportés par des chefs d'entreprises de toute la France, en matière de protection de l'environnement en particulier, M. Delevoye concède que certains progrès sont en droit d'être attendus des pouvoirs publics. « *L'administration devrait se prononcer sur ce qu'il faut faire et ne pas faire avant de sanctionner les entreprises, car l'absence de visibilité cause beaucoup de tort aux PME françaises. Mais sur les questions environnementales, aucune inflexion n'est à attendre de la part des ministères, bien au contraire. L'opinion publique ne l'accepterait pas.* »

Le 82ème congrès des entrepreneurs se tenait au Kursaal, sous le soleil de Dunkerque.

Rester combatifs

L'occasion était trop bonne pour ne pas pointer le risque de voir les efforts de la profession en matière de certification phytosanitaire anéantis par le gouvernement. Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture prévoit en effet d'autoriser les plus petits exploitants à pulvériser des produits phytosanitaires sans avoir préalablement obtenu l'agrément phytosanitaire. Un pas en arrière que les entrepreneurs vivent comme une trahison. « *Voilà neuf ans que nous nous battons pour généraliser le Certiphyto parmi les prestataires de services agricoles, non sans sacrifices. Aujourd'hui, pratiquement toutes nos entreprises ont modifié leurs pratiques de pulvérisation et ont obtenu le certificat. Ce n'est pas acceptable de voir des agriculteurs continuer à pulvériser sans être soumis aux mêmes contraintes réglementaires* », martèle Gérard Napias, président de la Fé-

Jean-Paul Delevoye, ouvert au dialogue avec les entrepreneurs, était le Grand témoin de ce congrès.

Continuer à faire évoluer la profession d'entrepreneur, telle est la volonté réaffirmée pendant ce congrès.

Entre les conférences, les entrepreneurs ont pu profiter de moments de convivialité pour échanger avec les exposants installés dans le hall.

dération nationale EDT, qui relaye le ressentiment des entrepreneurs.

Autre sujet sensible : le projet d'extension des dérogations accordées aux coopératives, pour la réalisation de prestations pour le compte des petites communes. « *Alors que cette dérogation ne concernait que les communes de moins de 2 500 habitants, le législateur s'apprête à faire évoluer ce seuil à 3 500 habitants. Cela revient à étendre le rayon de démarchage à 95 % du territoire national* », alerte Régis Macé, président EDT Côtes-d'Armor, qui souligne la concurrence déloyale à laquelle se livrent certaines coopératives. Au pupitre, Gérard Napias ajoute : « *Le syndicat est vent debout contre ce nouveau cadeau. En période de crise, nos entreprises ont besoin de ces marchés pour pérenniser leurs activités.* » Le syndicat a indiqué vouloir peser de tout son poids pour que les intérêts des entrepreneurs de travaux agricoles ruraux et forestiers soient entendus.

Presta'terre à l'honneur

En matière de sécurité, d'environnement et de traçabilité, certains entrepreneurs du Nord de la France ont voulu aller plus loin. C'est désormais 24 entreprises, regroupées au sein de l'association Presta'terre, qui bénéficient de la certification Iso 14001. « Bien plus qu'une ligne supplémentaire sur nos cartes de visites, la certification traduit une volonté commune de viser l'excellence », explique Julien Emaille, jeune entrepreneur engagé dans la démarche. Pour chaque nouveau candidat à la certification, un parcours de préparation de deux ans est nécessaire.

Mais au-delà de la rigueur et de l'organisation qu'exige la certification, tous soulignent l'intérêt de la démarche collective. « L'état d'esprit du groupe est stimulant pour chacun. On avance dans le même sens, en partageant nos idées et nos expériences de terrain », détaille Florence Leroy, qui apprécie la convivialité qui s'est instaurée entre les membres. L'image des entreprises certifiées vis-à-vis du grand public y gagne. « Les communautés de communes ou les industriels sont sensibles à nos efforts en matière de traçabilité », remarque-t-elle. Pour cette nouvelle génération d'entrepreneurs, il ne s'agit pas d'utiliser la certification Iso 14001 comme un avantage concurrentiel vis-à-vis des autres entreprises. « Au contraire, nous souhaitons démocratiser le dispositif et le rendre accessible au plus grand nombre d'entrepreneurs. » Un appel du pied à la Fédération nationale, qui étudie actuellement la possibilité d'étendre à tout le territoire ce dispositif.

Florence Leroy, Arnaud Flament, Julien Emaille et Perrine Renon comptent parmi les entrepreneurs certifiés Iso 14001.

Travailleurs étrangers

La journée du vendredi s'est ouverte sur la présentation de Nicolas Brehon, conseiller aux affaires européennes, dédiée à l'impact de l'ouverture des frontières en matière d'embauche. « *La libre circulation des travailleurs est un pilier de la politique européenne, mais beaucoup de fantasmes circulent sur cette problématique, en particulier autour de la question des rémunérations.* » Le cadre juridique réglementaire pose le principe selon lequel le salarié détaché doit être rémunéré aux conditions du pays d'accueil. « *Les cotisations sociales, quant à elles, restent celles du pays d'origine. On a coutume de dire que pour notre pays, elles représentent environ 50 % du coût d'un salarié pour l'entreprise. Dans de nombreux pays européens, cette part est inférieure à 25 %.* » L'économie ainsi réalisée n'est pas négligeable, mais cet argument cache une autre réalité, peu avouable. « *Le coût, c'est l'avantage officiel. On observe en général que la durée du travail n'est pas respectée, avec des travailleurs contraints de travailler 60 heures par semaine, sans parler des temps de pause, jamais respectés. À cela s'ajoute le paiement en liquide, qui dissimule bien souvent du travail illégal.* »

Les chiffres évoqués pas Nicolas Brehon parlent d'eux-mêmes. « *Alors que l'on compte officiellement 144 000 travailleurs détachés en France en 2010, chacun sait que le chiffre réel tourne autour des 300 000.* » Des explications qui font réagir la salle. Beaucoup d'entrepreneurs semblent trouver l'utilisation de travailleurs étrangers regrettable d'un point de vue social. « *Bien sûr, les difficultés de recrutement existent dans nos métiers agricoles. Mais c'est principalement pour des raisons de rentabilité que certains franchissent le pas, quitte à mettre de côté l'éthique. On préférerait embaucher local* », pouvait-on entendre dans les rangs.

Progresser, toujours

Le congrès national permet d'exprimer certaines « *douleurs entrepreneuriales* », selon les mots d'une participante. Mais c'est également l'enceinte idéale pour mettre en lumière les entreprises qui innovent et qui tirent la profession vers le haut. Le président de la Fédération nationale a ainsi remis aux chefs d'entreprises de travaux agricoles membres de Presta'terre les certificats Iso 14001 (lire encadré). « *La liste des actions menées à l'initiative des entreprises ne s'arrête pas à cette belle initiative* », fait remarquer Gérard Napias. « *Démarche Certiphyto, formation TGC-ETA pour les futurs entrepreneurs, certificats économie d'énergie, partenariat Adivalor pour le recyclage des emballages et des ficelles plastiques, démarches qualités dans les ETF, etc. Sans vouloir en dresser une liste exhaustive, on peut se féliciter de l'engagement de tous ces entrepreneurs qui croient en l'avenir.* »

Gagnant-gagnant

Dans une région où de nombreux entrepreneurs proposent leurs services en récolte de betteraves, de pommes de terre et de légumes, les débats de la table ronde qui se tenaient le vendredi après-midi ont naturellement porté sur le partenariat entre entrepreneurs de travaux agricole et groupes agro-industriels. Des responsables d'entreprises implantées dans le Nord de la

France, mais dont l'envergure dépasse nos frontières, telles que Bonduelle, Tereos et Exel Industries, ont confronté leurs points de vue et évoqué l'avenir des relations entre les agro-industriels et les prestataires agricoles. « *Chacun a en tête l'échéance de la fin des quotas, en 2015 pour le lait et en 2017 pour la betterave sucrière. Il y a là une opportunité à saisir pour les entrepreneurs* », assurent de concert les participants de la table ronde. « *La contractualisation est une voie à privilégier. Elle permet aux entreprises de travaux agricoles de sécuriser leurs investissements et aux industriels de s'assurer un volume de production optimum* », explique Arnaud Bardon, directeur agro France de Primeurop Bonduelle.

La Fédération EDT pèse de tout son poids pour que les intérêts des entrepreneurs de travaux agricoles ruraux et forestiers soient entendus.

Le parking du palais des congrès avait fière allure. Les constructeurs avaient répondu présent à l'appel des organisateurs.

La table ronde réunissait des responsables d'entreprises de travaux agricoles et des agro-industriels implantés en Nord-Pas-de Calais-Picardie.

De son côté, Hervé Nouvellon, directeur betteravier chez Tereos, a souligné l'expertise des entreprises de travaux agricoles engagées dans les campagnes de récolte. « *En betterave, par exemple, le matériel ne bouge pas pendant 10 mois de l'année, puis tourne pendant 2 mois, 7j/7 et 24h/24. Les entrepreneurs ont la compétence pour régler les machines et disposent des connaissances nécessaires pour en assurer la maintenance. Les moyens humains des entrepreneurs des territoires constituent un atout majeur pour un groupe industriel comme le nôtre.* » Reste à développer sereinement les partenariats et à déterminer le rôle de chacun dans un contexte de marché libéralisé.

En clôture du congrès, le président Gérard Napias n'a pas manqué de féliciter les entrepreneurs du Nord-Pas-de-Calais-Picardie pour l'organisation sans faille de ces trois journées. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine, à Bordeaux.

Olivier Wendling

(1) Technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles

SI CHAQUE ARE COMPTE POUR VOUS. NOUS VEILLERONS SUR CHAQUE CENTIMÈTRE.

Service de correction CenterPoint RTX

Votre exploitation est un membre de votre famille à part entière. Bien que nous ne puissions vous donner un coup de main dans les champs, nos outils vous permettront d'être plus efficace, pour augmenter vos rendements et vos bénéfices. Nous sommes la solution globale à portée de main.

- Solution de correction leader de l'industrie
- Disponibilité fiable des satellites dans le monde entier
- Précision horizontale supérieure à 4 cm*

- **Trimble.com/positioning-services** // +31 70 317 0912

© 2014 Trimble Navigation Limited. Tous droits réservés. Trimble et le logo du Globe & Triangle sont des marques déposées de Trimble Navigation Limited, enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays.

*Les résultats varient en fonction des conditions.

Trimble RTX

Euroforest 2014, le salon de la forêt et du bois

La 6ème édition du salon Euroforest aura lieu dans la forêt de Chaumont, à St-Bonnet-de-Joux en Bourgogne, du 19 au 21 juin 2014. L'ensemble de la filière forêt-bois sera présente, avec 400 marques internationales et 35 000 visiteurs attendus.

Créé à l'initiative de l'interprofession bourguignonne Aprovalbois et de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin, Euroforest réunit tous les quatre ans les fabricants de machines et d'outils forestiers, les fournisseurs de services en matière de sylviculture, de gestion et d'exploitation forestière, de transport, de formation professionnelle, sans oublier les acteurs du bois énergie et du bois construction… et la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires, qui sera présente sur le stand K 1014.0

Un parcours facilité

Sur une surface de démonstrations en plein-air de 150 hectares, le salon permet aux exposants de présenter, *in situ*, leurs différents matériels à travers des mises en avant souvent spectaculaires. Le site bénéficie d'avantages, comme celui de présenter une diversité de feuillus et de résineux sur un site non plan, et ainsi de refléter la richesse et la variété de la forêt de production en France. Au regard de l'expérience « très pluvieuse » de 2010, des aménagements ont été réalisés, notamment la mise en place d'une nouvelle entrée directement sur le circuit, accessible en navette, le renforcement des chemins en cas de conditions diffi-

Pour Christian Roussel, entrepreneur en Côte-d'Or, *« Euroforest est un gros événement qui permet de faire le point sur les matériels actuellement développés par les constructeurs, et surtout de voir les machines en évolution en conditions de travail. »*

« Euroforest est une vitrine dynamique de la filière. Pour moi, c'est avant tout un lieu de rencontre avec les marchands de matériels, mais aussi avec les collègues avec lesquels les occasions de se voir se font de plus en plus rares. Les exploitants forestiers sont également bien représentés sur le site, c'est donc pour beaucoup d'entre nous la possibilité de rencontrer des clients ou des clients potentiels que l'on n'a finalement que peu d'occasion de voir autrement. » Bernard Joos, entrepreneur en Saône-et-Loire.

L'occasion de voir les matériels « sur le terrain ».

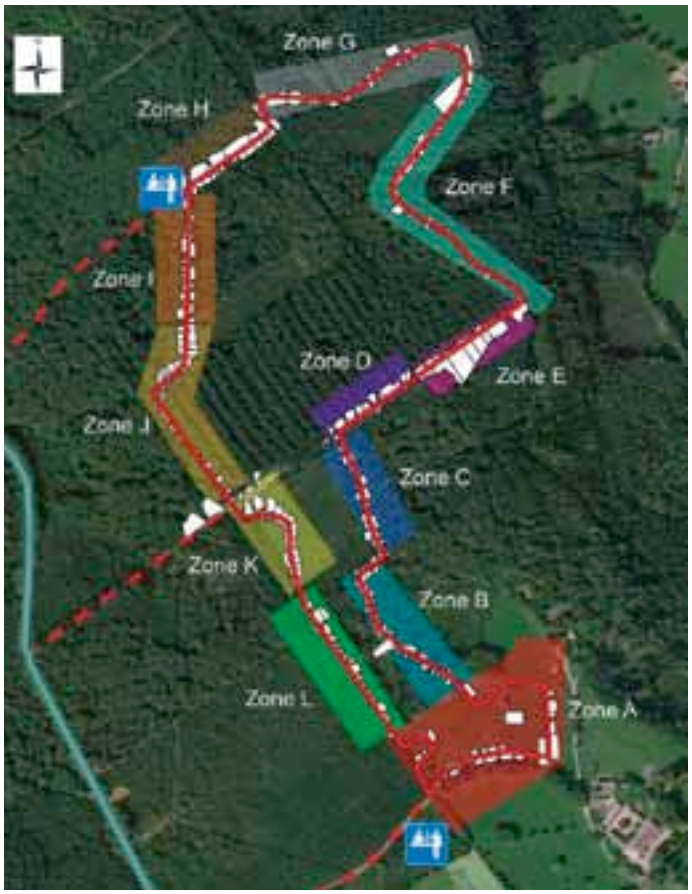

Le circuit de visite est aménagé sur 4 kilomètres, sur un site forestier de 150 hectares : diversité des essences forestières (feuillus ou résineux) et terrains plats ou en pente permettront aux exposants de faire évoluer leurs matériels dans des conditions réelles.

« Euroforest est une manifestation incontournable pour la profession. Ce qui m'intéresse, c'est l'extrême diversité de ce qui est exposé ou mis en œuvre sur le site : je fais du travail sur les haies, du broyage, je m'intéresse aux équipements de sécurité… toutes les nouveautés sur le marché y seront. Au-delà, le site en lui-même est très intéressant pour ce genre de manifestation et on nous annonce pour l'édition 2014 de nombreuses améliorations pour l'accès et la circulation. Une chose qui ne trompe pas : tous les grands opérateurs du marché y seront ! » Gilles Sackepey, SARL Rossi, dans l'Yonne.

ciles et des zones d'exposition agrandies. L'ensemble du parcours a été réaménagé et formera une boucle. Les exposants seront installés de part et d'autre de cette allée unique. Ainsi, les visiteurs seront certains de ne rater aucun stand. Le circuit utilisera davantage de surface en zone ouverte pour permettre l'installation de stands importants.

Au programme des EDT

Au-delà de la mise en avant des innovations en matière de sylviculture-reboisement, d'exploitation forestière ou de bois-énergie, cet événement constitue également une véritable plateforme d'échanges. Au travers de conférences et d'animations, il donne à la filière l'opportunité de s'exprimer sur les enjeux d'actualité.

Dans ce but, la Fédération nationale EDT organise une conférence à propos des conséquences des mauvaises conditions météorologiques sur le travail des entrepreneurs de travaux forestiers, le jeudi 19 juin, à 14h (plus de détails dans l'encadré). La FNEDT intervient également dans le cadre de deux conférences : « La reconnaissance technico-économique des compétences des ETF », le vendredi matin, et « Production et approvisionnement bois énergie : quel avenir pour les ressources forestières ? », le vendredi après-midi.

Enfin, la Fédération EDT est aussi partenaire du premier Trophée Innovation Sécurité Ergonomie. Cette distinction, remise le premier jour du salon, récompensera le ou les exposants du matériel, du concept ou de l'aménagement le plus performant en matière d'amélioration des conditions de travail. La proclamation des résultats et la remise des récompenses auront lieu le jeudi 19 juin à 16h30, dans la petite tente de conférence (zone K).

Plus de renseignements et achat des billets en ligne sur le site internet www.euroforest.fr

Conférence : mauvaises conditions météorologiques, quelles solutions d'adaptation dans les entreprises de travaux forestiers ?

Les conséquences des hivers doux et pluvieux ont tout particulièrement perturbé l'activité des entreprises de travaux forestiers et donc la chaîne d'approvisionnement en bois. L'enquête de la Fédération nationale EDT sur les deux derniers hivers indique une baisse de chiffre d'affaires des entreprises en exploitation de 30 % sur 2013 et de 30-50 % sur l'hiver 2014.

La Fédération a fait des demandes et obtenu des aides spécifiques pour les entreprises auprès de la MSA. Elle propose également des pistes de solutions (remboursement des emprunts machines, gestion des salariés, organisations chantiers) à cette problématique interprofessionnelle qui risque de se reproduire régulièrement.

La Fédération organise une conférence ouverte à tous sur ce thème avec un retour d'expérience d'entreprises de travaux forestiers, le témoignage de clients (propriétaire, gestionnaire, industriels) et de partenaires institutionnels.

Jeudi 19 juin, 14 heures (petite tente de conférence, zone K).

PROGRAMME
des conférences et manifestations

LES 3 JOURS

> de 11h30 à 14h30 sur le stand de la SAFER (K 1017) — Zone K
Présentation du marché foncier en Bourgogne - Franche-Comté

> Championnat d'Europe de débardage au cheval — Zone F
Organisateur : France Trait
Plus qu'un simple spectacle, ce championnat est aussi l'occasion de montrer les **utilisations contemporaines du cheval de trait** et témoigne de la complémentarité cheval / machine dans l'exploitation forestière. Les meilleurs débardeurs d'Europe seront accueillis à EUROFOREST.
Programme :
Jeudi 19 juin : Accueil des participants à 16h
Vendredi 20 juin : • Matin : entraînement et reconnaissance du parcours
• 14h : compétition en simple
Samedi 21 juin : • 9h30 : compétition en paire
• 14h : finale en simple - les 5 premiers
• 15h : finale en paire - les 3 premiers
• 16h : remise des prix

> Coupe de France de tronçonneuse de précision — Zone A
Organisateur : Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR)
La tronçonneuse de précision est la principale discipline de la coupe de bois sportive. Elle rassemble 5 épreuves : **l'abattage, le changement de chaîne, la coupe de précision, la coupe combinée et l'ébranchage**. Cet évènement montre que les activités liées au bûcheronnage ne se limitent pas à la sphère professionnelle mais connaissent depuis quelques années une déclinaison sportive. Les membres de l'équipe de France sont attendus à EUROFOREST avant leur participation aux championnats du monde en Suisse.
Programme :
Des épreuves auront lieu durant toute la foire avec la finale de la manche chaque soir à 17h à l'épreuve d'ébranchage.

Les 2 tentes de conférence se situent en Zone K

JEUDI 19 JUIN

> de 9h30 à 13h dans la grande tente de conférence
Assemblée générale de Forestiers Privés de France

> à 11h au point Accueil du salon
Inauguration et visite officielle d'Euroforest

> de 14h à 17h dans la grande tente de conférence
Filière forêt-bois, filière d'avenir - La forêt super star
Organisateur : Forestiers Privés de France
L'après-midi sera consacré à des tables rondes pour déconstruire les idées reçues et apprendre à communiquer ensemble sur la forêt, ses valeurs, ses réalités.

> à 14h dans la petite tente de conférence
Mauvaises conditions météorologiques : quelles solutions d'adaptation dans les entreprises de travaux forestiers ?
Organisateur : Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)
La conférence mettra en avant des retours d'expérience d'entreprises de travaux forestiers, des témoignages de clients (propriétaires, gestionnaires, industriels,...) et de partenaires institutionnels.

> à 16h30 dans la petite tente de conférence
Remise des prix du trophée national "Innovation - sécurité - ergonomie"
Trophée National INNOVATION SÉCURITÉ ERGONOMIE
Organisateurs : Caisse régionale MSA de Bourgogne, Centre d'information et de promotion des entreprises forestières de Bourgogne (Cipref Bourgogne), Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)

VENDREDI 20 JUIN

> de 9h30 à 11h00 dans la grande tente de conférence
Assemblée générale d'Aprovalbois, l'interprofession de la filière forêt-bois en Bourgogne

> de 9h30 à 11h00 dans la petite tente de conférence
Assemblée générale de Coforêt, coopérative forestière

> de 11h15 à 12h30 dans la grande tente de conférence
La reconnaissance technico-économique des compétences des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF)
Organisateur : Centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et ses partenaires du projet transfrontalier Informa.
La conférence présentera le projet franco-italien Informa, les formations et reconnaissances des compétences des ETF italiens et français.

> de 12h30 à 13h15 dans la petite tente de conférence
Nouvel indice des prix des bois sur pied en forêt privée
Organisateur : Observatoire économique de France Bois Forêt
La conférence présentera une nouvelle référence du prix des bois sur pied permettant d'apprécier l'évolution des prix. Cet indice étoffe ainsi les outils d'analyse économique mis à la disposition des acteurs de la filière.

> de 14h à 15h dans la petite tente de conférence
Des forestiers investissent pour le développement de la filière bois
Organisateur : Forinvest Business-Angels
La conférence fera le bilan des quatre premières années d'investissement dans les entreprises de la filière forêt – bois.

> de 14h à 15h30 dans la grande tente de conférence
Production et approvisionnement bois-énergie responsables : quel avenir pour les ressources forestières ?
Organisateurs : Groupe Coopération Forestière (GCF), Office National des Forêts (ONF), Fédération Nationale du bois (FNB), Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT)
La conférence tentera de répondre aux questions : quelles sont les ressources forestières pour le bois-énergie ? Avec quelles sylvicultures ? Quelles chaînes d'approvisionnement ? Quelles innovations ?

> de 15h30 à 17h00 dans la grande tente de conférence
La forêt au cœur de la filière bois : évolutions et perspectives
Organisateur : Crédit Agricole
Le Crédit Agricole présentera sa vision sur les évolutions de la filière, de l'amont forestier à la deuxième transformation du bois, ainsi que les potentialités de la filière et les défis à relever.

Miser sur le bon cheval...

Cheval et cheval-vapeur complémentaires, plus que concurrents, c'est toute la philosophie de travail portée par Gilles Marty, entrepreneur de travaux forestiers et exploitant agricole installé en région parisienne.

Voilà 20 ans déjà que Gilles Marty, robuste cinquantenaire, tient fermement les rênes de son entreprise de débardage forestier à cheval située sur la commune de Corbreuse dans l'Essonne. Le cheval ? Un compagnon de toujours pour celui qui a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'exploitant agricole avec des chevaux de trait. Une « spécificité » qui s'accordait mal avec la mécanisation galopante de l'agriculture. Lâcher ses chevaux pour des chevaux-vapeur ? Gilles Marty ne peut s'y résoudre et c'est finalement la proximité de la forêt de Rambouillet qui va lui donner les clés de son avenir. Aujourd'hui Gilles Marty a fait du débardage forestier à cheval son activité principale. « *Je travaillais beaucoup via l'ONF pour les conseils généraux ; essentiellement des travaux d'entretien dans ce que l'on appelle des forêts périurbaines. Mais depuis que la crise s'est installée, il y a quatre-cinq ans, j'ai eu beaucoup moins de travail dans ce créneau. C'est finalement Euroforest, salon sur lequel je suis intervenu il y a quatre ans pour une démonstration de câble-mât avec téléphérique, qui m'a ouvert d'autres horizons. Depuis, avec deux autres entrepreneurs forestiers, j'interviens régulièrement dans les Vosges du Nord, en particulier.* »

L'intérêt majeur du cheval est sa capacité à intervenir avec un impact minimal sur son environnement. Caractéristique particulièrement intéressante dans la réalisation d'éclaircies.

Gilles Marty : *« Le championnat d'Europe de débardage à cheval organisé dans le cadre d'Euroforest sera de très haut niveau, avec la participation de nombreuses délégations étrangères. Sur le sujet, on a sans doute un peu de retard en France. Mais cela fera peut-être tilt dans les esprits : voir travailler les chevaux et les hommes « en vrai » vaut tous les discours ! ».*

Cheval et machine : un mariage de raison

« *Mon registre, c'est l'exploitation de parcelles qui ne pourraient l'être de façon totalement mécanisée. Concrètement, il s'agit d'abattage et de débusquage au bord de chemins pour reprise avec machine. Avec deux autres entrepreneurs, nous proposons toute la gamme pour l'exploitation forestière : les chevaux bien entendu, mais également une abatteuse billonneuse, un débusqueur à câbles et grue, un tracteur avec treuil, une remorque forestière...* » L'intérêt du cheval ? « *Il permet de monter dans les pentes, il a besoin de beaucoup moins de place pour passer qu'un tracteur (80 cm contre 3 mètres), ce qui lui permet de se faufiler entre les arbres pour réaliser des éclaircies bien ciblées. En matière de gestion d'une forêt, c'est appréciable. Le côté écologique ? C'est un plus, mais en forêt de production, ce n'est pas l'élément déterminant.* » Prosaïque, Gilles Marty souligne que : « *Il n'y aura de l'avenir pour le cheval en forêt de production que si on l'associe aux machines. Les deux ensembles, nous sommes compétitifs Pour les forêts périurbaines c'est autre chose ; c'est plus de la mise en sécurité des chemins de randonnée, par exemple, que de l'exploitation forestière. On fait moins de dégâts qu'avec des engins. Ici le côté écologique a son importance.* »

Pour Gilles Marty, un bon cheval (ardennais ou breton dans le cas présent, pour leur calme et leur robustesse), c'est d'abord un bon dressage. « *Il faut un an pour « former » un animal. Cela commence généralement autour de trois ans ; je l'associe le plus souvent avec un cheval plus âgé qui lui sert de mentor. Pour le reste, c'est 8 heures de travail par jour !* » Refusant l'image parfois stéréotypée de l'utilisateur du cheval, Gilles Marty affiche un discours très tranché : « *On aime nos chevaux, bien entendu, mais le débardage, c'est d'abord un métier du bois, le cheval c'est un outil. Il faut savoir se servir d'une tronçonneuse, connaître les essences* » Pour le reste, le cheval c'est une question de sciences physiques : « *Plus il y a de pente, plus le cheval « tire gros ». Quand on est à plat, en fonction de l'état de la grume, on compte généralement une tonne par cheval.* »

Daniel Saliou

Bourgogne, l'arbre moteur d'une filière

Euroforest est pour nous l'occasion d'un petit focus sur l'exploitation de la forêt bourguignonne, l'une des plus importantes de l'Hexagone. Dans ce contexte, la filière forêt-bois apparaît sans complexes dans une conjoncture redevenue globalement plus favorable. Bois d'œuvre, bois d'industrie et aujourd'hui bois énergie font travailler près de 15 000 personnes en Bourgogne.

Avec un peu moins d'un million d'hectares de forêts, la Bourgogne est l'une des premières régions forestières françaises. Une richesse bien comprise des décideurs de tout ordre. C'est par exemple tout le sens du discours porté par François Patriat, président du conseil régional de Bourgogne, fin novembre 2013, à Dijon, lors du 9ème congrès national Aprovalbois. « *Si nous sommes les premiers producteurs de chênes et de douglas, si nous construisons le premier parc national de forêt feuillue de plaine, c'est parce que nous avons une filière structurée que nous devons accompagner vers quatre objectifs : assurer la pérennité de la ressource, assumer l'exploitation forestière, valoriser la première et seconde transformation et développer autour de l'innovation la construction et les usages énergétiques du bois.* » Un canevas dans lequel les entrepreneurs forestiers occupent une place particulière.

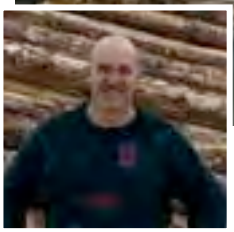

La production de bois énergie est devenue incontournable pour les ETF de Bourgogne qui, à l'exemple de l'entreprise de Christian Roussel dont on voit ici la plateforme, en ont fait leur cheval de bataille.

Succès pour le bois énergie

Le bois d'œuvre conserve la prééminence dans l'exploitation de la forêt bourguignonne, juste devant le bois d'industrie et le bois énergie, qui connaît une croissance importante. Phénomène de mode pour ce dernier ? Une opportunité, répondent généralement les entrepreneurs, à l'image de Bernard Joos, installé à la Comelle (71) en 1985 en travaux forestiers/broyage (lire EDT Mag' 63). Aujourd'hui, la production de plaquettes forestières représente 90 % de son activité. Un choix orienté par une demande en régulière expansion depuis 2003, « *alors que, dans la même période, les travaux sylvicoles de façon globale connaissaient un déclin régulier.* » Travaillant sans salarié, Bernard Joos privilégie volontiers les contrats d'approvisionnement avec les collectivités ; prochainement sa production de plaquettes devrait avoisiner les 5 000 tonnes.

Même son de cloches chez Christian Roussel installé en 1993 à Quemigny-Poisot (21) en débroussaillage et travaux forestiers (lire EDT Mag' 77). Ce dernier s'est interrogé il y a 7 ans sur le devenir des « déchets » de chantier. La solution du bois énergie s'est rapidement imposée. La mise en place d'une grosse chaudière chez des horticulteurs installés à Fixin, finit par formaliser les choses. « *En 2010, on a assisté au développement des chaufferies communales, dont une à Dijon exploitée par le groupe Coriance. De 1 000 tonnes de production,*

Une filière assumée

La filière bois en Bourgogne touche de près ou de loin quelque 2 800 établissements : les pépinières (la région se situe en seconde position derrière l'Aquitaine sur ce marché), 500 entrepreneurs de travaux forestiers, les entreprises de première transformation (sciage pour un peu plus d'une centaine d'entreprises, déroulage...), de transport et de seconde transformation (charpentes, meubles, panneaux, emballage...) Si la crise des années 2008-2009 n'a épargné aucun secteur, depuis 2010 la filière confirme son redressement, même si certaines situations demeurent fragiles. L'usine Isoroy d'Auxerre est l'un des cas emblématiques des tensions et des espérances qui traversent ce secteur. Propriétés de Pinault Bois puis du groupe Glunz, puis de Sonae Industria, les usines Isoroy d'Auxerre et du Creusot ont été rachetées par le numéro 1 mondial de la production de panneaux à base de bois, Kronospan, qui laisse entrevoir des perspectives de développement d'activité.

Le bois énergie doit avant tout être considéré comme un complément du bois d'œuvre ou du bois d'industrie, et non comme un concurrent, dans la mesure où il s'agit majoritairement de valoriser une « matière » non utilisable autrement.

nous sommes passés à 6 500 tonnes. Un développement qui nous a conduits à acheter un broyeur traitant 100 m³/h. En 2015 on devrait produire environ 55 000 tonnes de plaquettes. Avec l'exploitation forestière, nous employons 60 personnes équivalents temps pleins en direct ou en sous-traitance. À partir de 2015, nous allons mettre la partie débroussaillage en gérance afin d'être en mesure de répondre à l'évolution du marché. On maîtrise la chaîne entière, de la forêt jusqu'au retrait des cendres avec des plans d'épandage spécifiques ; on ramène les cendres sur site agréé. Nous devons faire face à une montée en puissance importante de cette activité. 75 % de nos clients sont des collectivités. »

Gilles Sackepey gérant de la SARL Rossi, une entreprise créée en 1945 basée à Étivey (89) s'inscrit dans le même registre. « *Il s'agissait de valoriser le bois issu des chantiers qui nous étaient confiés. Depuis 5 ou 6 ans, avec l'augmentation du prix de l'électricité et du fuel, c'est une activité qui est devenue rentable. Les collectivités ont longtemps tergiversé sur le sujet, mais aujourd'hui il y a une réelle volonté de leur part ; le produit plaquette est en effet le moins cher du marché.* »

Préserver les équilibres

« *Il y a eu des tensions sur le bois l'hiver dernier et donc des tensions au niveau de l'approvisionnement. Globalement, nous n'utilisons pas les mêmes produits que les industriels. Notre région est très boisée, si moi on me vend des châtaigniers, c'est parce que les industriels n'en veulent pas. Ils veulent souvent du bois tout de suite, fonctionnent à flux tendu Ce n'est pas possible, particulièrement avec les derniers hivers que nous avons eus* », explique Bernard Joos. Économiquement, « *il faut que l'on approche les 100 euros/t pour des chaudières de capacité moyenne. Mon produit est jaugé à 30 % d'humidité avec une granulométrie définie, c'est trois mois de séchage au moins ; tout cela demande de la trésorerie, de la surface de stockage et pour ma part, c'est par l'augmentation de ce dernier critère que j'assurerai mon développement. On doit se positionner autour de deux fois moins cher que le fuel, pas trois* ! »

Gilles Sackepey, de son côté, entend préserver les équilibres : « *Quand on s'est lancé sur ce créneau, toutes les études montraient qu'il y avait un potentiel important. Je pense pour ma part qu'il ne faut pas trop élargir à la production électrique notamment. Il y a un potentiel par rapport à la production de bois de cœur, mais il ne faut pas que la cogénération fasse pencher la balance en donnant la prééminence au bois énergie ; il y aura alors très vite des tensions avec les autres opérateurs de la filière bois. Pour le reste, en bois énergie comme ailleurs, on a un devoir de conseil : nous ne devons pas vendre pour vendre ; on doit inciter les gens à faire une étude énergétique et vendre de bons produits ! Nous avons en effet besoin de donner confiance dans le bois énergie, bien montrer que c'est un combustible moderne ; on doit insister sur le confort d'utilisation.* »

« *Il va falloir que l'on communique sur les réalités du métier ; il y a trop de personnes qui pensent que le bois énergie c'est un arbre en forêt que l'on met en bord de route ! C'est avant tout du savoir-faire, de la qualité, du sérieux. Pour ce qui nous concerne, on travaille 7 jours sur 7* », souligne Christian Roussel. Le problème d'approvisionnement ? Sur le sujet Christian Roussel appelle à être pragmatique : « *le bois livré vert, c'est 30 à 40 % de consommation en plus ; ça coûte certes plus cher de le mettre en plateforme, mais brûler du bois pour en chauffer d'autre, ce n'est pas économique ! Par ailleurs, l'arbre qui peut être utilisé en scierie va en scierie, le reste est valorisé en bois énergie.* »

Un travail « local »

L'une des clés de la réussite ? D'après M. Roussel, il faut « *jouer la proximité : 95 % des volumes sont faits à moins de 50 km en approvisionnement comme pour les mises en chaudière. C'est synonyme d'économies de carburant, de respect de l'environnement. Dans ce contexte, la situation géographique d'une plateforme n'est pas anodine. C'est quelque chose qui se conçoit localement, c'est synonyme d'emplois, même si c'est moins lisible que chez les industriels ; il y a beaucoup de personnes qui travaillent dans l'ombre. Nous sommes dans une région boisée, il serait dommage de ne pas exploiter ce potentiel. On donne bien de l'argent aux entreprises pour se lancer à l'étranger, alors que la dynamique locale, synonyme de vie sociale, est un peu oubliée ! En bois énergie on est une petite dizaine dans un rayon de 180 km. Sur le marché des grosses chaudières, on est quatre ou cinq.* »

« *Pour l'approvisionnement, je circule dans un rayon de 20 km, je suis bien placé*

Broyage forestiers par la société Arbéo.

géographiquement. Pour le reste, c'est 80 km autour de ma base au maximum, plutôt même 60 km. C'est un palier. L'activité demande des investissements importants et le maillage géographique est déjà important », indique Bernard Joos.

Un métier aux mille facettes

À côté du bois énergie, l'entreprise Roussel a également développé une activité spécifiquement dédiée au paillage de fleurs (via une plateforme avec ensacheuse et outils d'analyses). « *Avec le « zéro phytos » c'est porteur, mais contraignant. Chez nous, les 8 000 tonnes de paillage bois annuels occupent une personne à l'année, sans compter la partie forestière (ventes en collectivités, espaces verts, litières animales) ; tous les produits sont réglementés. Pour pouvoir prétendre vendre un paillage, à la limite, c'est plus compliqué que pour la plaquette forestière !* »

Le gros de l'activité de l'entreprise Rossi : les travaux forestiers pour le compte de la SNCF, de RTE et d'ERDF notamment. « *On fait du bûcheronnage, de l'élagage, du broyage forestier Ces marchés pour de grands opérateurs présentent une technicité importante. On forme en permanence nos bûcherons et nos élagueurs aux risques d'un travail à proximité de lignes électriques hautes tensions.* » Mais L'entreprise a une autre corde à son arc : un bureau d'études qui veille en particulier à l'entretien du réseau des partenaires. « *On fait un véritable recensement sanitaire et sécuritaire de la végétation, ce qui permet à nos clients de faire une estimation des travaux à réaliser dans les 10 ans à venir. Ce service est né à la demande de la SNCF qui, pour des raisons de sécurité, a souhaité pouvoir définir le moment où il fallait intervenir et, au-delà, budgétiser les travaux* ». Afin d'apporter un service le plus complet possible et de rationaliser les choses, l'entreprise Rossi a intégré un groupement baptisé TREE, Travaux réseaux environnement élagage, une holding de gestion qui comprend également la société Arbéo. « *Nous avons cinq secteurs d'activité*, souligne Manuel De Matos, le président de la structure : *l'élagage et l'abattage d'arbres de haut port, les travaux préparatoires des sols forestiers, l'entretien des végétaux aux abords des réseaux SNCF/ERDF/autoroutes, l'aménagement et l'entretien des rivières et des espaces naturels. Pour ce qui de ces deux derniers domaines, nous avons une part de génie végétal et de génie écologique. Les clients ont de plus en plus besoin d'entreprises qualifiées, notamment en sécurité. Les structures adhérentes, quatre au total, se situent dans un rayon de 15 km et affichent des activités complémentaires.* »

Daniel Saliou

L'entreprise Rossi a développé toute une gamme de services en direction de grands opérateurs tels que la SNCF, afin de les aider à gérer l'entretien des abords de leur réseau et ainsi prévenir les risques d'incidents ou d'accidents.

Le transbordeur, désormais sur tous les fronts

La logistique prend dorénavant une place déterminante pour assurer la cohérence de la chaîne de récolte. Alors que le débit des machines de récolte atteint des sommets, les professionnels sont tentés par l'utilisation de transbordeurs. Des matériels dont l'intérêt n'est pas uniquement d'ordre organisationnel.

Ils sont apparus en Europe au tout début des années 2000. Les transbordeurs, déjà utilisés outre-Atlantique et en Australie pour suivre les moissonneuses-batteuses, étaient jusqu'alors restés discrets, voire inexistants. Si ce n'est dans le domaine de la récolte des légumes, où des poids-lourds sont utilisés pour assurer le transport entre la parcelle et le lieu de transformation. Une organisation sans failles, liée à l'activité industrielle, s'y est imposée de longue date.

Alors que le débit des machines de récolte impose désormais une logistique de chantier optimale, l'offre de solutions explose pour les professionnels européens.

Assurer la récolte sans interruptions

Pour assurer un fonctionnement sans interruptions, deux solutions s'offrent au professionnel : l'utilisation d'un transbordeur, spécifique, chargé d'assurer le transfert du produit entre machine de récolte et véhicule de transport routier, ou l'association d'une benne, plus polyvalente, à un matériel de reprise en bout de parcelle. Les premiers ont toujours existé, alors que les seconds sont apparus il y a quelques années sur le marché allemand, pour répondre au transport de fourrages par des ensembles routiers, sur de longues distances.

Lors de la récolte des légumes, une remorque élévatrice intervient le plus souvent dans le cas d'un enlèvement par semi-remorques. Cette remorque peut être soit du type sur-élévatrice, basée sur un modèle courant, soit plus spécifique telles les bennes élévatrices à fond mouvant du Belge Dezeure. Autre possibilité : la benne à déchargement latéral surélevé. S'il présente parfois une stabilité précaire lors de la vidange, ce type de matériels autorise le transbordement de tous types de produits : maïs doux, haricots verts ou autre légumes, mais aussi grains et ensilage. À défaut de présenter un volume élevé, il pourra être utilisé toute l'année.

Des bénéfices supplémentaires

À l'optimisation du débit de chantier par une logistique optimale, s'ajoutent alors d'autres aspects positifs dégagés par les machines de transbordement.

Le véhicule de transfert pourrait, par exemple, assurer le nettoyage de pommes de terre ou betteraves. En témoignent les solutions présentées par Fliegl, Hawe en Allemagne, ou Larrington au Royaume-Uni. En guise de revanche, le déterreur de betteraves pourra se consoler : Ropa, toujours avide de nouvelles utilisations pour ses déterreurs euro-Maus, propose désormais une version adaptée au chargement d'ensilage.

Enfin, l'entrepreneur pourra justifier l'utilisation du transbordeur par la possibilité d'enregistrer les quantités de produit exportées dès la sortie de la parcelle ; ou encore par l'absence de salissement des routes par la boue pour des véhicules uniquement consacrés au transport routier. Ainsi s'ajoutera, à la logique productive d'origine, un bénéfice sociétal.

G. Le Gonidec

Fliegl

Le tapis derrière la remorque, ou seul en bout de champ

Pour assurer le déchargement en bout de champ, Fliegl propose deux dispositifs adaptables à l'arrière des remorques ASW : les tapis de déchargement MobilFlexible et MobilFast. Le premier présente une largeur de 700 mm et reçoit un dispositif d'orientation hydraulique. Il pourra décharger 10 m³/min de produit (compost, maïs, herbe, terre, etc.), jusqu'à 5 m de hauteur, de chaque côté de la remorque. Le second, MobilFast, assure le déchargement par l'arrière uniquement. Son tapis à chaînes et barrettes de 2,38 m de largeur est également entraîné par la prise de force, via une centrale hydraulique. Il affiche un débit de 18 à 30 m³/min selon le produit, et une hauteur de déchargement maximale de 5 m. Un premier exemplaire a trouvé preneur en région Centre, pour alimenter un automoteur d'épandage en limitant les manipulations des produits (ici boues et composts).

Le constructeur propose aussi un module de transborde-

Les tapis de déchargement MobilFlexible et MobilFast sont adaptés sur les remorques à fond poussant pour décharger le contenu jusqu'à 5 m de hauteur.

ment baptisé « Universal ». D'une capacité de 20 m³/minute, cette plate-forme mobile transfère le contenu des remorques en bout de champ. Elle peut être mise en place en cinq minutes, et s'utilisera « *toute l'année pour toutes les récoltes dans les champs et pour le transbordement de déchets dans les exploitations* ». La plate-forme accueille jusqu'à 50 m³ de produit. Elle fait largement appel aux automatismes : reconnaissance des véhicules, adaptation de la hauteur de déchargement et de la vitesse des tapis (entraînés par des moteurs électriques), arrêt automatique en fonction d'un poids ou d'un volume définis... Le conducteur est même averti lorsqu'il doit avancer ou reculer. Une identification RFID des matériels de transport utilisés dans la parcelle et sur la route permet l'enregistrement des pesées automatiques et de la documentation (poids, nombre de véhicules nécessaires dans les champs et sur la route, humidité du chargement, heure et position GPS ; lus sur clé USB standard). Pour éviter des erreurs de fonctionnement, le chargement ne démarre qu'après identification du véhicule. L'Universal présente une largeur 2,95 m sur route, et affiche un poids de 9 tonnes ; en raison des exigences de circulation, elle devra être transportée sur porte-outils en France.

Signalons enfin que les vis de déchargement de 400 et 600 mm (jusqu'à 14 m³/min), adaptables sur des remorques à fond poussant ASW dont la polyvalence n'est plus à prouver, conviennent au transfert de grain, mais également au transfert d'ensilages, plaquettes et composts.

La plate-forme Universal permet d'utiliser une remorque conventionnelle dans la parcelle. Elle autorise aussi l'enregistrement automatique des produits exportés.

Bourgoin

Un déchargement latéral pour transborder tous les produits

Bourgoin propose les DumpWagon 12000 et T 25S, à déchargement latéral dit « surélevé ». Le premier présente une capacité de 12 m³ (10,5 tonnes), et une hauteur de déchargement variable : 2,45 à 4,30 m. Le cycle de vidange, au cours duquel la benne basculera jusqu'à un angle de 38°, nécessite 1 minute. Le second modèle présente une capacité de 25 à

Malgré son volume limité et sa stabilité perfectible, le transbordeur à vidange latérale se démarque par sa polyvalence : il accepte tous types de produits.

30 m³ (12 t). Sa hauteur de déchargement, est de 4,30 m. Il présente une largeur plus élevée, et dispose comme son petit frère d'un dispositif de pesée. Parce que ces remorques peuvent atteindre une hauteur élevée lors du transfert, Bourgoin propose le montage d'un détecteur de lignes électriques.

Euro-Bagging

Le module de transfert sur une base de boudineuse

Fabricant de machines destinées à stocker l'ensilage en gaines souples, l'allemand Euro-Bagging a conservé l'architecture d'une boudineuse pour concevoir le Reloader H5. Cette machine de « rechargement » en adopte la table de déchargement de 3,10 m de largeur. Le dispositif de compactage est cependant remplacé par un tapis transversal de 800 mm qui pourra déverser le produit jusqu'à 5,50 m de hauteur. Exigeant selon le constructeur un tracteur de 120 ch, le Reloader H5 affiche une capacité de 120 à 200 tonnes par heure. Il affiche une largeur de 2,85 m en configuration transport.

Eurobagging transforme un matériel de stockage en matériel de transfert.

Vicon

La T-Rex Shuttle remplit les semi-remorques d'ensilage

À la suite du rachat du néerlandais Veenhuis, le groupe Kverneland a intégré à son catalogue la gamme de remorques à fond mouvant T-Rex, ainsi que le modèle T-Rex Shuttle, conçu pour le transbordement de l'ensilage. Ce modèle à déchargement surélevé (4,70 m) présente une capacité de 30,5 m³, définie volontairement (une remorque routière conventionnelle présente un volume de 60 m³). Il est doté d'un unique essieu adoptant des pneumatiques larges (dimension d'origine : 800/65R32). Le déchargement s'effectue en moins de 2 minutes selon le constructeur. La T-Rex Shuttle pèse 8 tonnes à vide, et affiche une charge utile de 13 tonnes hors de la voie publique.

La T-Rex Shuttle de Vicon présente un volume de 30,5 m³. Il faudra donc très exactement deux chargements, pour remplir une remorque routière.

Hawe

Un mode de transfert spécifique pour tenir compte du produit

Hawe propose des véhicules de transfert spécifiques à chaque produit. Pour l'ensilage, le fond mouvant s'associe à l'avant de la remorque à un dispositif d'éjection.

Pour l'ensilage, le constructeur allemand a conçu, dès le développement de la biomasse dans son pays, la remorque de transbordement SUW. La caisse à fond mouvant de 40 ou 48 m³ (modèles 4000 et 5000), reçoit en partie avant des démêleurs, suivis d'un dispositif d'éjection par pâles. Une goulotte peut alors décharger le produit à gauche ou à droite (rotation sur 280°), même s'il reste possible de vider le chargement par la porte arrière. Débit de vidange annoncé par le constructeur via la goulotte : 9 à 11 m³/minute.

Ropa

La NawaRo-Maus recharge les dépôts

Avide de reconditionnement, Ropa transforme des déterreurs euro-Maus (2002 à 2006) et euro-Maus 3, pour leur permettre d'assurer le rechargement d'ensilage ou de plaquettes forestières vidés en bout de champ. Ils transfèrent alors le produit vers un véhicule de transport, comme c'était déjà le cas en betteraves. Les modifications apportées restent limitées : la table à rouleaux est remplacée, au choix, par un tapis de réception ou par un dispositif de reprise à vis sans fin mesurant 11,5 ou 13 mètres de largeur. Les tapis à chaînes et barrettes sont, quant à eux, substitués par une variante caoutchouc capable de convoyer de plus fines particules. La NawaRo-Maus autorise un débit de chargement de 10 à 15 m³ par minute, et peut l'assurer jusqu'à une hauteur de 6,60 m.

Sur la base d'ex-déterreurs de betteraves euro-Maus, Ropa propose des machines de chargement dont le débit peut atteindre 15 m³ par minute.

Pöttinger : des remorques autochargeuses perfectionnées pour la saison 2014

Cet automne, Pöttinger a dévoilé une nouvelle gamme de remorques ensileuses, les Europrofi Combiline. Le constructeur autrichien apporte aussi des évolutions sur l'ensemble de la gamme : un pick-up large, des essieux directeurs électroniques et plusieurs automatismes, pour accroître simultanément la sécurité et le débit de chantier.

Au cours des derniers mois, Pöttinger a multiplié les lancements de produits. Notamment dans une gamme de remorques autochargeuses qui, avec plus de 50 modèles disponibles, confirme sa position de leader. Débit de chantier, précision de ramassage, sécurité au transport... Retour sur les évolutions marquantes de la gamme 2014.

Une Europrofi en version Combiline

Se positionnant sous les gammes Torro et Jumbo, la nouvelle gamme Europrofi « Combiline » comprend trois modèles de 26, 29 et 32 m³ DIN (modèles 4510, 5010 et 5510). Destinés à être emmenés par des tracteurs de 130 à 220 ch, ils bénéficient d'entraînements renforcés, autorisent une longueur de coupe inférieure à leurs prédécesseurs, et tirent parti d'un fond mouvant abaissé de 150 mm pour recevoir des pneumatiques 710/45R26,5. Surtout, ils disposent d'une superstructure adaptée à la diversité des utilisations.

Les nouvelles Europrofi Combiline adoptent un rotor de 800 mm de diamètre à huit rangées de dents, entraîné par un boîtier latéral ; un entraînement qui s'effectuait par chaînes auparavant. Cette évolution se traduit par une puissance admissible accrue de 11 %, et selon Pöttinger « *une performance en hausse de 20 %* ». Le système de coupe fait intervenir 35 couteaux à sécurités individuelles, offrant une longueur de coupe théorique de 39 mm (46 pour la précédente génération). Bien que le pivotement latéral du dispositif et le déverrouillage hydraulique centralisé rendent l'entretien aisé, des couteaux réversibles seront proposés en option. Dans la caisse, des chaînes renforcées de 10 mm assurent désormais le déchargement ; et un moteur hydraulique à deux vitesses est proposé en option. La commande s'effectue via les terminaux Direct Control (sur version L), Power Control (sur la version D caractérisée par un entraînement linéaire de série, et éventuellement un troisième rouleau doseur), où encore via un terminal Isobus CCI proposé en option.

Les pick-up s'adaptent aux conditions

Avec cette nouvelle gamme Europrofi Combiline, le constructeur a conservé un pick-up pendulaire à six rangées de dents (guidées par cames de chaque côté), auquel il apporte des évolutions. Pöttinger a modifié la tôle à andain. Mais surtout, il adjoint un rouleau arrière d'une largeur de 540 mm afin d'améliorer le suivi du sol : monté sur un parallélogramme, ce rouleau permet de conserver la fonction pendulaire du pick-up. Il pourra être réglé jusqu'à 50 mm plus haut que les roues de jauge, pour compenser d'éventuelles ornières créées par le tracteur. Disponible sur tous les modèles dotés d'un rotor, ce pick-up se démarquera dans les conditions humides.

Pour ses Jumbo (34 à 48 m³ DIN), Pöttinger propose désormais le pick-up 2360 « super-large », favorisant notamment le ramassage dans les courbes avec une largeur utile de 2,36 m (2,00 m pour la version standard). Tout en respectant l'exigence d'une largeur de 2,55 m au transport, grâce à un repliage hydraulique des roues de jauge. On notera que les vis de recentrage latérales des nouveaux pick-up alimentent le rotor « *de manière régulière et sur*

La nouvelle gamme Europrofi Combiline, composée de trois modèles de 45 à 55 m³, se destine aux tracteurs de 130 à 220 ch.

Un rouleau de jauge central de 540 mm, disponible sur tous les modèles à rotor, améliore le suivi du sol en conditions humides. Sa hauteur se règle indépendamment des roues de jauge latérales.

Un pick-up extra-large de 2,36 m est proposé sur les Jumbo. Il reprendra sans difficulté les andains laissés par des faucheuses dotées de tapis groupeurs ou par les andaineurs les plus larges.

toute sa largeur ». Ce qui, selon le constructeur, profite à la qualité de coupe (qualité constante, contraintes égales sur tous les couteaux).

Pour les utilisateurs intensifs

Pour répondre à une législation qui autorise des vitesses de déplacement de 65 km/h dans certains pays, Pöttinger a développé un essieu directeur électronique pour les Jumbo dotées d'un train roulant à suspension hydropneumatique (tandem ou tridem). Alors que l'attelage est simplifié par la présence d'une seule barre de commande, l'angle de braquage a pu être accru jusqu'à 60°. Le capteur angulaire transmet l'information à un calculateur, qui adaptera alors la course du (des) vérin(s) en intégrant un autre paramètre : la vitesse de déplacement. Le constructeur, qui a largement mis en avant la conformité de ses matériels avec les évolutions récentes de la législation française (immatriculation des matériels remorqués depuis janvier 2013), a conçu un dispositif « de secours » : en cas de défaillance électronique, l'essieu bascule en mode suiveur, et l'utilisateur est prévenu par un signal sonore et visuel, via le terminal disposant d'une touche dédiée au verrouillage. Un autre automatisme permettra désormais aux timons et pick-up des remorques ensileuses Jumbo – et Jumbo Combiline – de basculer entre position transport et travail. Enfin, la sécurité pourra être accrue par les dispositifs de caméras proposés sur la majorité de la gamme.

Après s'être attaqué à l'affûtage des couteaux en 2010 avec le dispositif Autocut (l'affûtage aux champs, toutes les 3 heures, est susceptible d'accroître de 15 % la performance de la machine), le constructeur autrichien avait dévoilé en 2013 un dispositif de couverture amovible baptisé « Cover Plus ». Mais Pöttinger est encore parvenu, cette année, à proposer des évolutions bénéficiant à la productivité et à la sécurité d'utilisation de ses remorques autochargeuses.

Une commande à distance (Bluetooth) pour commander le tapis de déchargement transversal.

Les petites Primo (22 à 31,5 m³ DIN) accèdent au dispositif de chargement Profimatic+, muni d'un ameneur à 6 ou 8 peignes. Ces dernières, ainsi que les gammes Faro, Europrofi, et Torro, pourront désormais recevoir un tapis de chargement de 890 mm de largeur, contre 500 mm auparavant. Les bourrages sont alors limités, et la cadence de déchargement accrue. Pour toutes les remorques dotées d'un tapis de déchargement transversal, Pöttinger propose en option « Power Control Wireless » : une commande à distance Bluetooth active dans un rayon de 100 m.

G. Le Gonidec

ALLIANCE
Tire Technology in Motion

Alliance présente sa gamme technologiquement avancée des pneus AGRIFLEX IF. Ces pneus sont conçus pour offrir:

- Une réduction significative du compactage des sols
- Une plus grande empreinte et une meilleure traction
- Transporter jusqu'à une charge supérieure de 20%
- Une meilleure économie de carburant

AGRIFLEX 354 IF
Cultures en ligne

AGRIFLEX 363 IF
pulvérisateur /
Tracteur (Cultures en ligne)
Approprié pour une application routière

AGRIFLEX 372 IF
Tracteur / Moissonneuse-batteuse

Alliance s'engage dans le développement de nouveaux pneus technologiques d'avenir et se concentre sur des solutions de qualité supérieure qui contribuent à une meilleure efficacité opérationnelle des machines agricoles. Grâce à cet engagement, les pneus Alliance figurent aujourd'hui parmi les pneus préférés et reconnus des plus grandes marques de matériels

ATG
www.atgtire.com

PRÉSENT SUR LES 6 CONTINENTS ET DANS PLUS DE 120 PAYS. LEADER MONDIAL DES PNEUS POUR LES MACHINES HORS ROUTE.

Contact
france@atgtire.com

Rottne démontre ses atouts

Les porteurs et abatteuses Rottne sont à nouveau distribués par Equip'Forêt sur le territoire français. Afin de faire connaître les attributs de la marque suédoise, cinq journées de démonstrations ont été organisées courant mai.

Avec ses 220 salariés, Rottne est une petite entreprise sur le marché de l'abatteuse et du porteur forestiers, face aux géants du secteur qui emploient plusieurs milliers de personnes, tels que Ponsse, Komatsu ou John Deere Forest. Pour autant, cette taille est un atout selon Jan Hennberg, responsable des ventes export chez Rottne : *« Nous sommes plus proches du terrain. Le client peut directement échanger avec l'un de nos ingénieurs techniques par exemple. »* Le fabricant ne fait toutefois pas du sur-mesure, puisqu'il dispose d'une gamme complète avec quatre modèles d'abatteuses, de la petite H8, une version à 4 roues de 155 ch pour les coupes d'éclaircies, au modèle H20 à 6 roues et 251 ch pour les coupes rases en forêt. Rottne va même prochainement lancer l'une des plus grosses abatteuses du marché : la H21, qui affiche une puissance de 305 ch avec une grue d'une capacité de 34 tonnes.

Pour le marché français, un modèle est aujourd'hui particulièrement mis en avant par l'importateur Equip'Forêt : l'abatteuse H11. *« C'est l'une des rares abatteuses de gamme moyenne qui se décline avec 6 ou 8 roues,* argumente Christian Magimel, président d'Equip'Forêt. *Une machine à 8 roues a davantage de stabilité et plus de traction en pente, comparée à un modèle à 6 roues. »* L'abatteuse H11 dispose d'une capacité de coupe atteignant 50-55 cm pour une puissance de 220 ch.

© N. Chemineau

Président d'Equip'Forêt, Christian Magimel (à gauche) estime que les produits Rottne sont complémentaires des machines Sifor.

Toutes les abatteuses Rottne peuvent être équipées d'une tête d'abattage Rottne ou d'une tête SP. *« Les têtes SP, fabriquées en Suède également, sont plus adaptées pour les bois difficiles. D'une part, leurs moteurs hydrauliques ont beaucoup de couple, ce qui facilite le passage des bois feuillus. D'autre part, comme les rouleaux d'entraînement sont bien en vis-à-vis, les bois tordus ont une certaine souplesse de débattement »*, constate Christian Magimel. Par contre, il est impossible de monter une tête d'abattage d'une autre marque.

La facilité d'entretien et le confort

Rottne propose quatre modèles de porteurs, d'une capacité de chargement de 9 à 18 tonnes. Là aussi, le constructeur présente quelques spécificités, comme une remorque à essieu boggie directionnel en option. Cet essieu peut pivoter jusqu'à un angle de 11°, afin de réduire le rayon de braquage : l'angle maximal de braquage du porteur atteint 54° au lieu de 43°. « *Un autre intérêt du dispositif est que la remorque et le tracteur suivent la même piste, ce qui réduit le risque*

© N. Chemineau

© N. Chemineau

Lors des cinq journées de démonstration du Rottne Tour, une abatteuse de gamme moyenne à 8 roues et un porteur à essieu arrière directionnel étaient mis en avant.

© N. Chemineau

© N. Chemineau

Les porteurs comme les abatteuses disposent d'une cabine spacieuse, avec beaucoup de visibilité et un poste de conduite ergonomique.

© N. Chemineau

Les abatteuses ne peuvent recevoir que les têtes d'abattage Rottne ou SP. Méconnues en France, les têtes SP sont plus adaptées aux bois difformes et feuillus.

de dommages le long des layons », ajoute Jan Hennberg. Le braquage de l'essieu peut être piloté soit automatiquement selon l'angle entre la remorque et le tracteur, ou manuellement par le chauffeur via une commande en cabine.

« Rottne est aussi reconnu pour le confort de ses cabines et la facilité d'entretien de ses machines », argumente Christian Magimel. Les cabines sont en effet particulièrement spacieuses, tant sur les porteurs que sur les abatteuses. Le revers de ces grandes cabines est la hauteur importante des abatteuses, qui doivent être transportées sur des porte-engins surbaissés pour respecter la réglementation routière. En cabine, l'abatteur est assisté par un système informatique pointu qui l'oriente selon le diamètre et la longueur des bois. Les données de chaque chantier peuvent être exportées sur une clé USB. Pour l'entretien ou les réparations, tous les organes sensibles se veulent faciles d'accès. *« Le conducteur peut accéder aisément à tous les flexibles et aux filtres. »* Côté tarif, une abatteuse H11 en version 8 roues est annoncé à un prix catalogue de 390 000 euros.

Nicolas Chemineau

© N. Chemineau

L'accès aux différents organes mécaniques a été particulièrement étudié. Sur les abatteuses, un vérin électrique permet de soulever les réservoirs pour intervenir facilement sur le circuit hydraulique et la transmission.

© N. Chemineau

Sur les porteurs, Rottne propose en option un essieu bogie directionnel. Ainsi, la remorque suit exactement les traces du tracteur.

« Les marques Sifor et Rottne sont complémentaires »

La société corrézienne Equip'Forêt a déjà distribué les machines Rottne entre 1990 et 2004. Depuis, le partenariat entre les deux entreprises était interrompu, pour des raisons commerciales notamment. « En 2004, nous avons souhaité nous concentrer sur le développement de Sifor, notre propre marque d'abatteuses, explique Christian Magimel. Aujourd'hui, nous constatons une nouvelle demande vers des abatteuses de taille moyenne et importante, à 6 ou 8 roues, que nous ne fabriquons pas. » Le catalogue Sifor comprend en effet des abatteuses à 4 ou 6 roues, particulièrement compactes et adaptées aux bois petits et moyens. Equip'Forêt sera l'unique importateur Rottne pour la France mais des agents réparateurs doivent être désignés afin d'assurer la représentation locale et le dépannage.

Logset : huit roues pour les abatteuses GTE

Le catalogue Logset s'enrichit des GTE, versions à huit roues des abatteuses GT. Les deux nouveaux modèles bénéficient d'aptitudes supérieures en traction. En parallèle, le constructeur en accroît l'autonomie et fait progresser la visibilité.

Pour fournir une meilleure stabilité dans les pentes et tenir compte d'exigences accrues concernant le respect des sols, Logset a développé la série « GTE » composée de deux modèles d'abatteuses huit roues. Présentée il y a quelques semaines sur les salons forestiers, elle était attendue par les utilisateurs des machines de la marque finlandaise.

Une GT rallongée

Conçues sur la même base que les abatteuses six roues de la série GT (six modèles de 14 à 22 tonnes développant 125 à 220 kW), les deux variantes de la série GTE en conservent le compartiment moteur abritant un bloc Sisu de 7,4 litres de cylindrée. Pour adapter les roues supplémentaires, le constructeur a uniquement procédé à un allongement du châssis, entre l'articulation (ou « joint central ») et le boggie. La longueur totale est alors accrue de 780 mm. Logset propose, au choix, un boggie arrière libre ou à report de charge chaussé de pneumatiques 600/55-26,5 ou 710/45-26,5 (jantes de 34 pouces pour la série GT). Malgré un poids supérieur de 3 000 kg, cette évolution se traduit par une pression de contact minimisée afin d'intervenir dans les milieux sensibles. La capacité de traction du modèle 8H, qui se démarque par la présence de deux pompes hydrauliques de travail, a simultanément pu être accrue de 169 à 190 kN ; un bon point pour intervenir dans les terrains les plus escarpés.

Parmi les améliorations notables, citons aussi l'accroissement de la capacité du réservoir de carburant (520 à 600 litres), afin de réduire les intervalles de remplissage. Idem pour le réservoir d'huile (200/280 à 400 litres), qui pourra être incliné sur le côté lors des phases d'entretien. Enfin, la capacité du réservoir d'Adblue passe de 27 à 40 litres, malgré une motorisation Sisu 6 cylindres commune aux modèles des séries GT et GTE.

Autonomie et visibilité

L'offre de têtes d'abattage est également inchangée par rapport aux modèles à six roues. Caractérisées par une conception ouverte, des couteaux d'ébranchage parallèles et trois rouleaux d'entraînement, les têtes de la série TH sont supportées par des grues Mesera d'une portée maximale de 8,30 à 11 mètres.

Principale caractéristique des deux nouveaux modèles « GTE », la présence du boggie arrière s'accompagne d'une capacité de traction accrue. Le constructeur a également augmenté la capacité des réservoirs de carburant et d'huile.

Elles sont gérées par le système de mesure TOC-MD. En cabine, la visibilité progresse vers le haut grâce à une grille de protection supérieure redessinée. Bénéficiant d'une inclinaison latérale, cette cabine pourra en option recevoir un dispositif d'inclinaison frontale, et autoriser un pivotement sur 90°.

La mise en production des deux nouveaux modèles 6HP et 8H, devrait être initiée durant l'été. Le catalogue du constructeur finlandais comptera alors huit modèles d'abatteuses, six modèles de porteurs et six variantes de têtes d'abattage. En France, Logset est distribué par la société Forêt Matériels Services (Marville, 55).

G. Le Gonidec

Modèle	6 HP GTE	8 H GTE
Motorisation	Agco Sisu Power 74 AWI SCR (Stage IIIB)	
Puissance (kW)	150	205
Transmission	Hydrostatique à 2 rapports	
Effort de traction (kN)	169	190
Options de tête d'abattage	TH 45, TH 55, TH 65	TH 65, TH 75
Options de grue	L220V	M240H

Pour une offre personnalisée, contactez nos commerciaux:

François Goerst
Directeur commercial et broyeur Albach
Tél.: 06 63 53 64 42
Secteurs 63,67 et 68

François Flamant
Inspecteur commercial
Tél.: 06 14 91 58 92
Secteurs 02, 60, 08, 27, 77, 45, 28 et région parisienne

Rudy Lalisse
Inspecteur commercial
Tél.: 06 20 03 34 33
Secteurs 59, 62 et Belgique

Guy Saudmont
Inspecteur commercial
Tél.: 06 08 43 96 18
Secteurs 51, 10, 80, 14, 27, 76 et 61

ROPA France
280 rue du Château, F-60640 Golancourt, Tél. +33 (0) 3 44 43 44 43
ropa.france@wanadoo.fr - **www.ropa-france.fr**

ROPA
En première classe.

Une nouvelle façon de concevoir l'épandage des digestats

Lors d'une convention dédiée à la contractualisation, et intitulée « Perspectives, nouvelles technologies et politique agricole commune », le groupe italien Maschio Gaspardo Unigreen a créé la surprise en présentant un prototype d'automoteur destiné à l'épandage de digestats sur les cultures.

Maschio Gaspardo Unigreen multiplie les partenariats et acquisitions pour accroître son offre de produits. Confirmant sa place de tout premier plan dans le cercle des constructeurs de matériels agricoles, le groupe italien s'installe même dans un domaine où on ne l'attendait pas : l'épandage.

L'épandage sur des cultures en place

C'est sur un spécialiste des matériels d'épandage qu'a choisi de s'appuyer Maschio Gaspardo Unigreen, et c'est aussi la raison pour laquelle l'événement organisé en début d'année s'adressait largement aux entrepreneurs de travaux agricoles. Les professionnels italiens souhaitent épandre les digestats sur des cultures de maïs en cours de végétation, parfois au stade 8 feuilles. Contrairement à leurs voisins allemands, ils privilégient alors des matériels de faible capacité, suffisamment légers pour ne pas impacter le développement de la culture. C'est à cet objectif que répond l'automoteur en cours de développement.

Le futur automoteur, doté d'un châssis articulé et de six grandes roues, pourra localiser les digestats avec une précision importante. Sa capacité sera de 12 m³.

La précision du pulvérisateur automoteur

L'appareil repose sur un châssis articulé, doté de trois essieux (dont deux suspendus indépendamment) et de roues étroites de grand diamètre. À première vue, on pense à un pulvérisateur automoteur de forte capacité ; cette destination a évidemment été évoquée. Mais la présence d'un bras de pompage télescopique de 200 mm de diamètre trahit l'objectif premier. Le chargement et le déchargement de la cuve de 12 000 litres seront assurés par une pompe à lobes de 6 000 l/min. Voulu très précis, l'épandage serait assuré par un enfouisseur à 6 dents.

L'automoteur disposera d'une cabine confortable, à l'image de celle des automoteurs actuels : visibilité, commande par joystick Isobus, climatisation automatique, et même filtration éventuellement adaptée pour les traitements phytosanitaires. Le constructeur prévoit de retenir un moteur 6 cylindres développant 250 ch. Il annonce une vitesse de travail maximale de 22 km/h. Et avec sa largeur inférieure à 2,55 m, l'automoteur devrait être homologué pour circuler à 40 km/h sur route. Notons enfin que l'automoteur affichera 4 mètres de hauteur et 8 mètres de longueur.

L'usine Unigreen de Portogruaro produira le futur automoteur à l'horizon 2015. À cette occasion, l'effectif passera de 120 à 200 personnes. En attendant, Maschio Gaspardo fait éprouver l'automoteur au sein d'une entreprise italienne. Le constructeur envisage ensuite d'en produire 50 unités chaque année.

G. Le Gonidec

L'éventail de produits suit les évolutions du secteur agricole

L'industrie italienne des agroéquipements, fortement exportatrice, est l'une des plus dynamiques d'Europe. Nombre de constructeurs y conçoivent des matériels de pulvérisation ou d'épandage. Mais en raison d'une législation spécifique, ils exportent peu sur le territoire français. Maschio Gaspardo Unigreen a choisi de s'appuyer sur ces spécialistes pour accroître son positionnement. En 2013, le groupe signait plusieurs partenariats, et réalisait finalement un chiffre d'affaires en hausse de 20 %, à 230 millions d'euros. Cette année, il s'est rapproché de Visini (constructeur de remorques, épandeurs et tonnes à lisier), avec pour objectif de « répondre (...) aux demandes du marché agricole en évolution permanente ». En Italie aussi, la méthanisation transforme le marché des agroéquipements.

Le groupe Maschio Gaspardo Unigreen multiplie les partenariats pour élargir son catalogue de produits. Ici, une tonne à lisier conçue par Visini.

Ponsse

La Bear 8W comme vaisseau amiral

Après la Scorpion, Ponsse dévoile une nouvelle abatteuse de forte capacité : la Bear 8W. Conçue avec des exigences claires de fiabilité et d'ergonomie, elle constitue le nouveau modèle supérieur de la gamme. Ainsi, Ponsse a veillé à rendre les points d'entretien très accessibles, quand les intervalles de maintenance passent de 600/1 200 heures à 900/1 800 heures. La cabine de cette machine à huit roues est revisitée : commandes ergonomiques, visibilité et capacité de stockage accrues. Les grues, à flèche coulissante C6 ou parallèle C55, bénéficient également de modifications. La Ponsse Bear 8W retient un moteur Mercedes-Benz 6 cylindres de 260 kW (350 ch), un circuit hydraulique double, et reçoit la tête d'abattage H8.

Komatsu Forest

Nouvelles désignations pour les têtes d'abattage

Afin d'en faciliter l'identification par les utilisateurs, une nouvelle désignation sera désormais appliquée aux têtes d'abattage Komatsu Forest. Elle associera une lettre désignant le type de conception (« C » lorsque le tronc est maintenu par les rouleaux d'alimentation ; « S » par les couteaux d'ébranchage, « V » pour un maintien mixte), ainsi que des chiffres : les deux premiers pour indiquer le format standard, le troisième pour indiquer le nombre de rouleaux d'entraînement (2, 3 ou 4). Enfin, la désignation des têtes comprend une dernière lettre spécifiant les fonctionnalités supplémentaires : « E » pour l'écorçage, « P » pour le traitement. Ainsi, la tête C202E a été renommée 378E à l'occasion d'une récente évolution. Il en sera progressivement de même pour le reste de la gamme.

■ Le fabricant italien de chargeurs télescopiques **Dieci** a homologué un record du monde. Du 17 au 18 mars derniers, l'importateur tchèque Milos Lesina a parcouru les 878 km qui séparent l'usine de Montecchio et Brno, où se déroulait le salon Techagro. Pour chaque kilomètre parcouru, 1 euro a été reversé à une association s'occupant de personnes handicapées. Ce record a mobilisé un chargeur télescopique AgriPlus 40.7 doté de la transmission CVT Vario System Evo2.

■ Le 27 avril, Leo Terqujeff, responsable du SAV pour l'importateur finlandais de la marque **Merlo**, a quitté l'usine de Cunéo pour rejoindre la Finlande. Ce passionné a retenu un P25.6 ; modèle compact mais bénéficiant d'une grande cabine et se déplaçant à 36 km/h. Pour suivre le trajet de 4 000 km, qui devrait être homologué par le Guinness World Record, rendez-vous sur la page www.facebook.com/merlomanne

■ Malgré le ralentissement de marchés émergents, le constructeur britannique **JCB** est parvenu à réaliser en 2013 l'un des trois exercices les plus profitables de son histoire, écoulant plus de 66 000 machines dans le monde. Depuis le début de l'année 2014, l'activité est impactée par les élections en Inde et au Brésil. Mais côté production, JCB investit actuellement plus de 150 millions de livres dans un projet qui doit déboucher sur la création de 2 500 emplois d'ici 2018.

■ Le groupe **Maschio Gaspardo** vient de conclure un nouveau partenariat avec la société Torviscosa. Celui-ci implique 50 embauches et un agrandissement de 10 000 m² de l'unité de production. Depuis 50 ans, Torviscosa propose sous la marque « Friuli Sprayers » des pulvérisateurs dotés de dispositifs de récupération du produit, ainsi que des atomiseurs spéciaux pour vignes et vergers. Ces produits s'avèrent complémentaires de la gamme Unigreen déjà proposée par Maschio Gaspardo.

■ Depuis le début de l'année, **John Deere** a transféré la fabrication des moissonneuses-batteuses non-conventionnelles destinées aux marchés européens dans l'usine allemande de Zweibrücken. Deux modèles sont concernés : les S680 et S690. À la clé, une plus grande réactivité dans la production, et la possibilité d'estampiller « *made in Germany* » l'ensemble de la gamme distribuée sur le marché européen (W, T et S).

■ Avec une gamme complète de produits et un réseau de distribution sur chaque continent, la division **John Deere Water** s'était hissée en sept ans parmi les leaders mondiaux de l'irrigation. Le groupe vient pourtant de s'en séparer. Cédée à un fonds d'investissements israélien, la division disposait notamment d'un site de fabrication près de Toulouse, où elle employait plus de 120 personnes. John Deere conservera dans sa gamme des sondes de mesure d'humidité et systèmes de collecte des données climatiques ; des éléments de sa stratégie « FarmSight ».

■ **BASF** et **John Deere** souhaitent développer conjointement des solutions pour l'irrigation de précision et la gestion. Ils vont désormais produire des outils de surveillance des parcelles et de conseil agronomique, développés avec les agriculteurs. La plus-value se situera dans l'interprétation facilitée des données, afin d'accélérer les prises de décision. BASF fournira un service de surveillance des parcelles, John Deere une application de pulvérisation et d'intégration de la documentation parcellaire via « MyJohnDeere.com ». La plate-forme créée sera du type ouverte, donc accessible à d'autres futurs partenaires. Le lancement doit intervenir fin 2014 sur les marchés clés.

■ **Claas** accumule les récompenses : depuis le début de l'année, trois « iF Design Award » ont gratifié l'Axion 800, le chargeur télescopique Scorpion, et l'ensileuse Jaguar 800. Cette récompense est décernée depuis 60 ans par un jury d'une cinquantaine d'experts, qui souhaitent mettre en avant la conception, la fonctionnalité, l'ergonomie ou encore la sécurité de produits industriels.

Zuidberg

Des chenilles pour l'ensileuse BigX

En collaboration avec Krone, Zuidberg a développé des chenilles spécifiques pour l'ensileuse BigX. Le kit disponible auprès du constructeur permet d'équiper toutes les machines, y compris celles déjà en service. Il comprend notamment un module électronique, une échelle et une caisse à outils modifiés. L'échange roues/chenilles serait rapide : la garde au sol n'est pas affectée, le cueilleur ne doit pas être avancé, et seul le barbotin est fixé sur le réducteur. Les chenilles Zuidberg Tracks sont disponibles en largeur de 760 mm (pour un gabarit routier inférieur à 3,50 m) ou 920 mm (3,75 m), et sont livrées aux couleurs de la machine. Zuidberg est distribué dans l'Hexagone par HB Sarl.

Valtra

La direction articulée est de retour

Valtra a proposé à plusieurs reprises des tracteurs à articulation centrale dans son catalogue (successivement séries Terra, X, F-Line, XM). L'option est de retour sur la série N (modèles 123, 143 et 163), désormais intégrée au catalogue Valtra Unlimited (lequel autorise une large personnalisation du tracteur). L'association des roues directrices et de l'articulation permettrait au tracteur de circuler en crabe dans les champs. En manutention, des tests font état d'une productivité accrue de 35 à 40 %. L'ensemble peut être automatisé, et ne laisse pas la sécurité de côté : l'articulation est moins sollicitée lorsque la vitesse s'accroît, pour être finalement désactivée à haute vitesse. Sur le modèle N 163, l'articulation implique un empattement accru de 60 cm avec un poids de 300 kg. Les Valtra de la série N à direction articulée adoptent un réservoir blindé et une cabine municipalité. Ils sont actuellement en phase de test, mais devraient entrer en production avant la fin de l'année.

Challenger

Une série spéciale célèbre 28 ans de chenilles

Lors du salon Agritechnica 2013, Challenger lançait un nouveau vaisseau amiral dans la gamme MT 700 (350 à 400 ch ECE R120), le modèle 775 E (1921 Nm). Peint en noir pour l'occasion, celui-ci a provoqué tant de retours positifs que le constructeur a décidé d'en produire 28 modèles, numérotés, en « édition limitée ». Il célèbre ainsi une présence de 28 ans sur le marché des tracteurs à chenilles. Les premiers exemplaires de cette version baptisée « Stealth » (comprendre « furtif »), devraient être livrés en Europe cet été. Ils se caractérisent, outre leur robe noire mat, par la présence de feux HID, d'une commande radio au volant, ou encore d'un siège ventilé.

Bobcat

Une chargeuse compacte mais confortable

La chargeuse compacte sur pneus Bobcat S450 remplace le modèle S130. Elle se caractérise par des améliorations sur les plans du confort et de la maintenance : cabine agrandie, visibilité accrue, meilleure isolation contre les vibrations, entretien journalier et périodique facilité. Depuis la cabine pressurisée, éventuellement équipée de la climatisation, la visibilité progresse largement. La puissance hydraulique est également en hausse. La chargeuse Bobcat S450 présente une charge de basculement de 1 215 kg et une hauteur de déversement de 2,17 m. Elle est motorisée par un bloc de 48,8 ch. Sa largeur est de 1,50 m et sa hauteur inférieure à 2 m.

Merlo

Les Turbofarmer II à la carte

Les nouveaux chargeurs télescopiques de la gamme Merlo Turbofarmer II (élue « Machine de l'année » lors du dernier Agritechnica), bénéficient d'un concept inédit : l'utilisateur peut désormais choisir, pour les trois « familles » de la gamme (TF 38.7, TF 42.7 et TF 38.10), entre plusieurs hauteurs de levage (7 à 10 m) et deux motorisations de 122 ou 156 ch. Soit 20 variantes. Cette construction modulaire se traduit aussi par

■ **Agco** et **Dupont Pioneer** annoncent le début d'une collaboration internationale dans le domaine du transfert de données sans fil. Agco ajoute ainsi l'application Pioneer Encirca à ses solutions VarioDoc, TaskDoc et AgCommand. « Encirca » est une solution globale de prise de décision, actuellement lancée aux États-Unis pour répondre aux exigences des producteurs de maïs et soja. Cette collaboration est qualifiée par Pioneer de nouvelle étape vers une offre globale à destination des exploitants agricoles.

■ L'équipe française de **Great Plains** vient de s'agrandir, avec trois nouvelles recrues. Le constructeur américain, installé en France depuis 18 mois, dispose désormais de 40 distributeurs dans l'Hexagone. Les équipes de ces derniers souhaitent parfois être formées à l'agronomie par le personnel de la marque. Ce réseau doit doubler en 2015, pour donner à chaque professionnel l'accès aux technologies et conseils sur lesquels s'appuie ce constructeur.

■ Le constructeur américain **Orthmann** vient d'ouvrir une usine en Afrique du Sud. Le constructeur souhaite y produire et assembler le strip-till 1tRIPr ainsi que le récent semoir monograine Combo. Ce dernier retient les éléments JD MaxEmerge, et s'avère particulièrement adapté aux conditions d'Afrique subsaharienne.

un choix d'équipements de sécurité et de confort. Les TurboFarmer II adoptent la transmission hydrostatique MCV Tronic, le contrôle dynamique de la charge M CDC, la cabine suspendue entièrement revisitée, ou encore une prise de force optionnelle pour les équipements tractés. Ils sont officiellement lancés en France lors du Salon de l'herbe (Poussay, 88).

HB Sarl – Zuidberg

Relevages avant pour les JD 6 RC

Zuidberg a développé une gamme de relevages avant pour les tracteurs John Deere de la série 6 RC (modèles 6090, 6100 et 6110). Affichant une capacité de 3,2 ou 4 tonnes, ces relevages de la gamme SLF-R sont parfaitement intégrés, se rendant ainsi compatibles avec l'utilisation d'un chargeur frontal. Une prise de force 1 000 tr/min dotée d'un embrayage à

multidisques immergés, compatible avec une utilisation intensive, est aussi proposée. Distribués en France par HB Sarl, ces relevages sont caractérisés par un brancard en acier moulé, des bras en acier HLE, ou encore par une prédisposition pour quatre sorties hydrauliques.

Alamo Group

Acquisition de MultiDrive Tractors

La filiale européenne du groupe Alamo vient d'annoncer l'acquisition du groupe britannique Kellands Agriculture Ltd. Ce constructeur anglais est spécialisé dans la conception et la production d'automoteurs de pulvérisation depuis 1987. Il a dégagé un chiffre d'affaires de 11 millions de dollars US en 2013, notamment grâce à sa filiale MultiDrive Tractors Ltd. produisant des automoteurs « multifonctions ». Alamo se félicite d'accroître sa présence en Europe, et plus particulièrement de poursuivre une stratégie visant à proposer des automoteurs de pulvérisation. La plate-forme MultiDrive constituerait aussi une base de choix pour développer des produits dans le secteur industriel. Basé aux USA, le groupe Alamo emploie plus de 2 500 personnes. Il détient de nombreuses entreprises dans le domaine de l'entretien des accotements routiers : Schulte, Rivard, Spearhead, McConnel, Faucheux, Rousseau, SMA, etc.

■ La société **Rousseau** a lancé en avril un nouveau site web, adapté à une multitude de supports (PC, tablette et smartphone). Le visiteur retrouvera sous un design clair les principales informations concernant la société, mais surtout un descriptif très détaillé des machines de la gamme. L'inscription à la newsletter Rousseau y est aussi spécifiée.

■ Selon un sondage réalisé en décembre 2013, **Agriaffaires.com** est le site préféré des internautes du secteur agricole. Plus de 50 % des chefs d'exploitation interrogés le consultent au moins une fois par mois. Portail de mise en relation entre acheteurs et vendeurs de matériels neufs ou d'occasion, Agriaffaires a été créé il y a 14 ans.

■ Pour la seconde année consécutive, **Massey Ferguson** apporte son soutien au pilote Nicolas Marroc lors du challenge Porsche Carrera Cup. La confiance de Massey Ferguson aurait été décisive pour boucler le budget de la saison 2014, durant laquelle le pilote évoluera toujours au sein de l'écurie Sebastien Loeb Racing.

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

8 fois par an ne manquez pas la seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés matériels

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

ABONNEZ-VOUS

MES COORDONNÉES

Société : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

❍ Entrepreneurs de travaux agricoles
❍ Entrepreneurs de travaux ruraux
❍ Concessionnaires
❍ Centre de formation
❍ Entrepreneurs de travaux forestiers
❍ Entrepreneurs de travaux publics
❍ Constructeurs de matériel
❍ Autres : (préciser)

❍ JE SUIS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), **au prix de 27 €**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

❍ Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

❍ JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires
Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) **au prix de 49 €**

Je joins mon règlement :
Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
Carte bancaire N°
Date de validité
Cryptogramme *(3 derniers chiffres au dos de votre carte)*

Date et signature indispensables :

❍ Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
Pour tout renseignement : Tél. 02 98 98 01 40

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Foire de Libramont

25/7 - 28/7/2014

Metz - Libramont 155 km (1h30)
Besançon - Libramont 418 km (4h30)
Lille - Libramont 229 km (2h23)

Crelan
Total
Wallonie
acerta
Willy Naessens
New Holland
SPA
une
Le Sillon Belge
VivaCité
APAQ-W
Province de Luxembourg

Info et programme :
www.foiredelibramont.com
Tél. + 32 (0) 61 23 04 04
info@foiredelibramont.com

Rendez-vous du **25 au 28 juillet 2014** à la Foire de Libramont, et **le 29 juillet** à Bras (Libramont) pour la Journée de l'Herbe.

Visiteur professionnel international,
inscrivez-vous sur www.clubinternational.eu
et bénéficiez de l'entrée gratuite.

Libramont
Nous sommes tous des enfants de la Terre

BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE REMORQUES POLYBENNE

BIGAB – IL N'EXISTE QU'UN SEUL DEPUIS L'ORIGINE

FORS MW
We make it easy

Usine:
info@forsmw.com
www.forsmw.com

AGENT/ IMPORTATEUR - FRANCE:

NEW SOLAGRI • TÉL: 03 21 06 17 15
GENERAL MATERIEL • TÉL: 09 81 39 14 05
ETS GIRAUD ET FILS • TÉL: 04 77 24 91 66
VITAGRI • TÉL: 06 21 72 60 42

Spécialiste depuis plusieurs décennies, Colaert Essieux propose une très vaste gamme d'essieux. Colaert Essieux est capable de produire vos essieux sur mesure selon vos spécifications. Nous disposons également d'un choix complet de suspensions pouvant supporter une charge de 8 à 32 tonnes.

Colaert Essieux propose également aux constructeurs une gamme complète de trains roulant homologués 40 km/h UTAC France. Ces ensembles incorporent une enveloppe comprenant l'homologation du véhicule, de la suspension et de l'essieu, ainsi que la disponibilité de techniciens mettant à disposition le savoir faire de la société.

La gamme est disponible en suspension mécanique, hydraulique et pneumatique. Nous disposons d'un choix complet, de 1 à 3 essieux (Bogie, 1/2 tandem, tandem, tridem et configuration plateau) pour un PTAC de 9,6 à 32 tonnes, soit **plus de 20 dossiers d'homologation.**

40

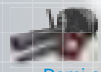
Demi-essieux

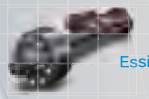
Essieux

Essieux suiveurs et directeurs

Bogies
Montage normal ou surbaissé

Tandems
Montage normal ou surbaissé
Suspensions mécaniques, hydrauliques et pneumatiques

Demi-tandems
Montage normal ou surbaissé
Suspensions mécaniques, hydrauliques et pneumatiques

Tridems
Montage normal ou surbaissé
Suspensions mécaniques, hydrauliques et pneumatiques

"... une charge de 8 à 32 tonnes"

La suspension hydraulique STT est la solution parfaite pour les travaux publics, forestiers, miniers ou les applications agricoles sur terrain escarpé. Extrêmement à l'aise sur ces sols particulièrement accidentés, elle est tout autant adaptée à une utilisation routière. En effet, la suspension STT permet de garder un confort optimal, une tenue de route irréprochable et un maintien parfait de la stabilité de la remorque en toute situation. Grâce à cette stabilité record, il est par exemple possible de benner même lorsque la remorque se trouve sur un terrain dégradé.

COLAERT ESSIEUX

COLAERT ESSIEUX
11/bis Route nationale 59189 Steenbecque FRANCE
Tel. +0033 (0)328438550 - Fax +0033 (0)328436863
commercial@colaertessieux.fr - www.colaertessieux.fr

Juin 2014

3-5 : Salon ExpoBiogaz à Paris Expo, Porte de Versailles. Journées techniques nationales du Biogaz. *www.expo-biogaz.com*

4-5 : Salon de l'Herbe à Poussay (88), près de Mirecourt. Le rendez-vous de tous les fournisseurs liés à la culture et à l'exploitation de l'herbe. Semences, phytos, engrais, équipements d'élevage et bien entendu le matériel, du semis à la distribution du fourrage, en passant par la récolte, le transport, la manutention, etc. Près de 200 marques exposeront autour d'une allée unique, avec des démonstrations ou des essais de plus de 1 000 matériels. Vous pourrez aussi voir les vitrines végétales où seront présentées les semences, engrais ou produits phytosanitaires. *www.salonherbe.com*

19-21 : Euroforest à Saint-Bonnet-de-Joux (71) en Bourgogne. Dans la forêt de Chaumont, un circuit sera aménagé pour permettre de découvrir tous les métiers de la forêt, le matériel et les équipements. Euroforest est organisé par l'interprofession bourguignonne Aprovalbois et la CFBL (Coopérative forestière Bourgogne Limousin). En 2010, Euroforest a accueilli plus de 28 000 visiteurs sur trois jours et 260 exposants avec 380 marques représentées. La baisse de fréquentation en 2010 était liée à l'abandon du dimanche comme jour d'exposition et surtout à une météo exécrable qui avait découragé une partie des visiteurs. L'objectif pour 2014 est de retrouver le niveau de fréquentation de 2006, soit 35 000 visiteurs et de mettre l'accent sur la qualité : une préparation du site, qui doit être adapté à toutes conditions météo, accueil des visiteurs avec des parkings suffisamment vastes et différents accès, avec une nouveauté : la mise en place de navettes pour acheminer les visiteurs depuis les parkings qui ne seront pas à proximité immédiate du site. *www.euroforest.fr*

Juillet 2014

16-20 : Interforst au Parc des expositions de Munich (Allemagne). La douzième édition du salon pour les technologies forestières attend plus de 50 000 visiteurs en provenance de 80 pays. Au menu, de vastes expositions, mais aussi des débats. Organisé tous les 4 ans, sur une surface de plus de 70 000 m², Interforst avait rassemblé lors de la dernière édition, en 2010, plus de 410 exposants. *www.interforst.de*

25-28 : Foire de Libramont Belgique. Cette foire agricole, créée en 1926, célébrait à l'origine le cheval de trait ardennais. Avec plus de 240 000 visiteurs l'année dernière et 1 800 exposants, elle est devenue l'une des plus importantes foires agricoles, forestières et agroalimentaire de plein air, sur un site de 300 000 m².

Cette année, comme tous les quatre ans depuis 2002, la foire sera suivie d'une journée de démonstrations de récolte des fourrages, la Journée internationale de l'herbe, le mardi 29 juillet. Cette journée se déroulera sur 50 hectares de prairies à Bras-Haut, toujours sur la commune de Libramont et à la limite de la commune de Saint-Hubert. L'objectif est de permettre aux constructeurs de montrer les atouts et spécificités de leurs matériels en conditions réelles de travail. Le thème retenu pour la 80ème édition de la foire s'annonce prometteur : « La PAC pour les Nuls ». *www.foiredelibramont.be*

Août 2014

29-8 septembre : Equip'Agro au Capitole de Châlons-en-Champagne (51). Le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons, 180 exposants sur 50 000 m². Equip'Agro a vu le jour avec la création du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources Champagne-Ardenne-Picardie. *www.foiredechalons.com*

Septembre 2014

2-4 : Innov-Agri à Outarville (45). Pour les 25 ans du salon, plus de 300 marques et instituts seront présents pour faire découvrir une offre de produits et matériels innovante et complète aux 90 000 visiteurs attendus. Un parcours de visite unique permet de visiter plus de 160 ha dédiés à l'événement, dont plus de 50 hectares de chantiers récolte. Au fil du parcours de visite, les nominés et les gagnants des Trophées de l'innovation « certifiée terrain » : un jury d'agriculteurs et d'entrepreneurs décernera ces récompenses suite à une présentation en dynamique la veille du salon. Demandez votre badge d'accès gratuit sur le site internet. *http://innovagri.com*

16-19 : Space à Rennes (35), le salon international de l'élevage, avec 1 400 exposants et plus de 110 000 visiteurs l'année dernière. Au programme : des conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement. *www.space.fr*

Octobre 2014

1-3 : Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand (63), Grande Halle d'Auvergne. Au menu de la 23ème édition du rendez-vous européen des professionnels de l'élevage : 2 000 animaux, deux concours nationaux de races bovines, près de 1 250 exposants commerciaux et 85 000 visiteurs attendus dont plus de 3 000 internationaux. Sans oublier des rendez-vous d'affaires, des colloques et conférences, des animations professionnelles, un concours de l'innovation. Le salon affiche aujourd'hui une surface commerciale de 170 000 m² d'exposition. Matériel d'élevage, alimentation animale, produits vétérinaires, équipements pour le lait, machinisme agricole, nouvelles énergies… le Sommet est une offre complète de toutes les filières de l'agriculture et de l'élevage. *www.sommet-elevage.fr*

Agrimaster®

BROYEURS FORESTIERS

la puissance qui ne craint pas de comparaisons

www.agrimaster.it

Modèle	Largeur de travail	Puissance minimale tracteur			kg max							
	cm.	kW	CV	tours/min	kg	n°	n°	B-cm	C-cm	D-cm	E-cm	F-cm
AF 130	136	44	60	540÷1000	750	26	5	164	81	115	95	166
AF 160	163	51	70		822	32	6	191	81	115	95	166
AF 200	199	59	80		913	40	6	227	81	115	95	166
AF 230	226	66	90	1000	1008	46	6	254	81	115	95	166
AF 300	310	110	150		1703	64	10	345	98	123	96	166
AWP 130	129	51	70	540÷1000	1050	22	6	158	99	124	108	153
AWP 160	160	66	90		1200	28	6	188	99	124	108	153
AWP 180	180	74	100	1000	1295	32	6	209	99	124	108	153
AWP 225	224	96	130		1497	40	6	251	99	124	108	153
AWPS 200	200	74	100		1357	34	6	232	100	134	108	153
AWPS 230	230	93	130	1000	1596	40	12	264	100	134	108	153
AWPS 270	271	110	150		1900	48	12	305	100	134	108	153

BUQUET OLIVIER
33650 LA BREDE
Tel: 06.69.30.85.10
Tel. Voit: 06.69.30.85.10

THIROUX CHRISTOPHE
55000 LOISEY-CULEY
Tel: 09.60.54.75.99
Tel. Voit: 06.45.20.43.73

FREMY DOMINIQUE
85 110 SAINTE CECILE
Tel: 09.87.87.86.31
Tel. Voit: 06.60.36.99.30

ALAIN LAC (SARL LES 2 LAC)
63570 BRASSAC LES MINES
Tel: 06.80.63.90.00

AGRIMASTER - VIA NOBILI, 44 - 40062 MOLINELLA (Bologna) - Italy - TEL. 051/882701 - 5 LINEE r.a. - Fax 051/882542 - E-Mail: commerciale@agrimaster.eu

BIG POWER

FORTE PUISSANCE LE ROUGE EST MIS

MF 8700 | POUR UNE NOUVELLE GENERATION

270-400 CH

MASSEY FERGUSON est une marque globale d'AGCO